



La vallée de l'Oïse en toutes lettres



l'ABÉCÉDAIRE de la vallée de l'Oïse



©Cap Régions Editions

La vallée de l'Oise en toutes lettres

L'ABÉCÉDAIRE de la vallée de l'Oise

Oise-la-Vallée
Agence d'urbanisme

Directrice de la publication : Pascale POUPINOT

Pilote de l'étude : Isabelle LASTERNAS

Rédaction :

Romain BAPTISTE, Laurence BIVILLE, Philippe COTREBIL, Magali DELBOUILLE-CARPENTIER,
Isabelle LASTERNAS, Pauline LECIEUX, Pascale POUPINOT, Maëlle SALAUN, Thomas WERQUIN

Bases de données/cartographie : Romain BAPTISTE, Grégory BODET, Philippe COTREBIL

Conception/Réalisation : Virginie MORIN-MAUBOUSSIN

Crédit photos (hors crédit spécifique) : ©Oise-la-Vallée

Crédit photo page de couverture : ©Cap Régions Editions



Document réalisé avec notamment
le concours financier
du Conseil régional de Picardie

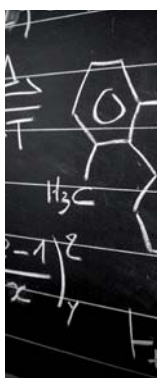
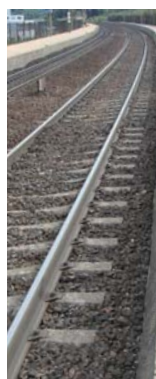


Oise-la-Vallée
Agence d'urbanisme

13, Allée de la Faïencerie 60100 CREIL
Tél. 03 44 28 58 58

| www.oiselavallee.org |

a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z



a comme **ART URBAIN**
p 9

B comme **BETTERAVES**
p 13

C comme **CONTINUITÉ ECOLOGIQUE**
p 17

D comme **DECHETS**
p 21

e comme « **ECO** »
p 25

f comme **FORET**
p 29

G comme **GARE**
p 33

H comme **HABITAT DES PERSONNES AGEES**
p 37

I comme **INNOVATION INDUSTRIELLE**
p 41

J comme **JARDINS**
p 45

k comme **KARST**
p 49

L comme **LUXE**
p 53

M comme **MARAIS**
p 57



avant-propos



avant-propos

Oise-la-Vallée en chiffres

953 km²

c'est la surface du territoire
de l'Agence d'urbanisme

101

communes adhérentes
à Oise-la-Vallée
au 1^{er} janvier 2014

270 000

habitants

112 000

emplois

117 000

logements

Source : Insee - recensement de la population

Oise-la-Vallée a 25 ans. Une génération s'est écoulée depuis la création de cette structure en 1989 à l'initiative des maires de Compiègne, Pont Sainte-Maxence, Creil et Senlis, de la Région Picardie, du Département de l'Oise et de la DATAR, c'est-à-dire la plupart des partenaires publics du territoire. Au départ, agence économique, elle a acquis son statut d'agence d'urbanisme 3 ans plus tard en 1992 en intégrant le réseau de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (Fnau).

Surmonter la crise industrielle, proposer une alternative au projet d'expansion parisienne (qui envisageait une agglomération nouvelle de 100 000 habitants, à cheval sur la Plaine de France et le Valois) et in fine, atteindre un meilleur équilibre dans l'aménagement de ce territoire qui s'étend entre les agglomérations de Compiègne et de Creil, ont constitué les piliers fondateurs et la raison d'être de la structure associative Oise-la-Vallée.

Aux 3 idées principales qui devaient servir à l'élaboration d'un projet stratégique d'envergure, à savoir :

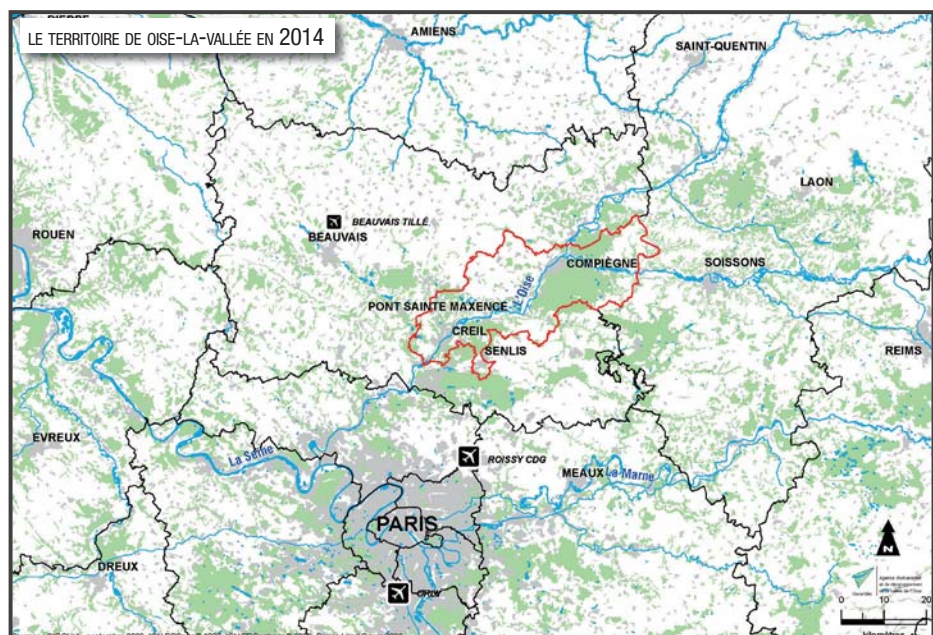
- « une politique industrielle basée sur le croisement entre recherche et entreprises,
- la mise en cohérence des diverses politiques locales d'aménagement de l'espace,
- et donner à cette vallée une identité reconnue par ses habitants et à l'extérieur »,

sont venues s'adjoindre au fil du temps, d'autres préoccupations issues des évolutions sociétales, économiques, juridiques ou encore environnementales, qui nécessitent des réflexions et des réponses spécifiques toujours plus pointues.

25 ans après, sur ce territoire particulier situé aux confins de la région Picardie, à proximité immédiate de la région capitale, qui recoupe les aires d'influence de 2 agglomérations moyennes représentant à elles deux, près de 40 % de la population et des emplois du département (soit près de 300 000 habitants et 115 000 emplois) les objectifs poursuivis par Oise-la-Vallée tendent toujours mais surtout à :

- tirer parti des atouts de la vallée et notamment de son potentiel économique,
- identifier les besoins et envisager les développements possibles,
- s'employer à élaborer une prospective et à « prévoir l'avenir ».

Pour ce faire, l'agence continue de s'investir dans les documents de planification stratégiques régis par le Code de l'urbanisme, d'abord schémas directeurs puis schémas de cohérence territoriale, mais elle s'efforce également face aux besoins et aux envies émergents, d'exprimer les projets de la vallée autrement.



a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z

LA VALLÉE DE L'OISE

en toutes lettres

En effet, l'exercice de planification agit dans un cadre normé, réglementaire et préalablement défini ; il répond à des objectifs précis qui laissent peu de place à l'innovation, la recherche de nouvelles pistes de développement, à l'exploration d'idées neuves et de tendances susceptibles d'améliorer de façon aujourd'hui considérée comme révolutionnaire, le quotidien ou les conditions de vie des habitants. C'est le pourquoi de cet Abécédaire.

L'agence d'urbanisme s'est en effet donné pour mission de recenser 26 sujets d'avenir pour la vallée, 26 lettres initiales de 26 mots, prétextes à 26 domaines de réflexion et de préoccupations qui correspondent à autant de sujets et de projets pour la vallée pour les années à venir.

A comme **ART URBAIN**,

ou comment réenchanter la ville par la création artistique ?

B comme **BETTERAVES**

ou comment concilier agriculture intensive et développement durable ?

C comme **CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE**

ou comment la mettre en œuvre sur un territoire ?

D comme **DECHETS**

ou quelles sont les pistes pour optimiser encore la valorisation des déchets ?

E comme « **ECO** »

ou comment encourager à la réalisation d'éco-actions ?

F comme **FORÊT**

ou comment tirer parti de cette richesse naturelle ?

G comme **GARE**

ou comment, de la gare, développer un vrai projet pour la ville ?

H comme **HABITAT DES PERSONNES AGÉES**

ou comment concevoir des logements toujours mieux adaptés pour cette catégorie de la population ?

I comme **INNOVATION INDUSTRIELLE**

ou comment la favoriser sur les territoires ?

J comme **JARDINS**

ou quel avenir pour les jardins partagés (familiaux, collectifs) ?

K comme **KARST**

ou comment valoriser l'ensemble de la chaîne économique de la production à la reconversion des carrières présentes dans la vallée ?

L comme **LUXE**

ou comment révéler le potentiel de la vallée ?

M comme **MARAIS**

ou comment concilier accueil du public et préservation du site ?

N comme **NUMÉRIQUE**

ou comment aider au développement des réseaux à travers l'aménagement urbain ?

O comme **OISE**

ou comment valoriser les rives ?

P comme **PORTS**

ou comment activer l'activité portuaire pour le développement des territoires ?

Q comme **QUALITÉ DES ESPACES PUBLICS**

ou comment réaliser des espaces publics qui répondent aux besoins du plus grand nombre toujours plus exigeants ?

R comme **RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE**

ou comment l'urbanisme peut-il aider à lutter ?

S comme **SANTÉ**

ou comment l'urbanisme peut contribuer à l'amélioration de la santé des habitants ?

T comme **TOURISME**

ou comment développer l'activité touristique à l'échelle de la vallée ?

U comme **UNIVERSITÉ**

ou comment mieux intégrer l'université à l'épanouissement de la ville et du tissu économique local ?

V comme **VALORISATION DES FRICHES**

ou comment choisir entre réhabilitation ou déconstruction ?

W comme **WAGON**

ou comment tirer parti d'un lourd passé ferroviaire et historique ?

X comme **XANTHINE**

ou comment faire de la chimie un nouveau fer de lance pour la vallée ?

Y comme **YEARLING**

ou comment exploiter la filière équine ?

Z comme **ZOOM** sur **RESILIENCE**

ou comment adapter ce concept à l'urbanisme dans les zones inondables ?

Chaque lettre, chaque thème comporte successivement un rappel étymologique, un panorama du contexte général, un focus sur la Vallée de l'Oise, un retour d'expériences de par le monde et une boîte à outils.

Cet ouvrage est le fruit d'un travail d'équipe qui se veut une ouverture vers des sujets d'actualité qui ont vocation à être développés sur la vallée, une sorte de memento qui pourrait constituer la base d'un guide pour le développement durable de la vallée.

Autant de chantiers qui restent à mettre en œuvre à l'heure où les collectivités doivent mutualiser et auxquels Oise-la-Vallée entend contribuer encore davantage pour le bien collectif ou commun.

Bonne lecture !

Jean-Claude VILLEMAIN

Président
Maire de Creil - Conseiller général

Philippe MARINI

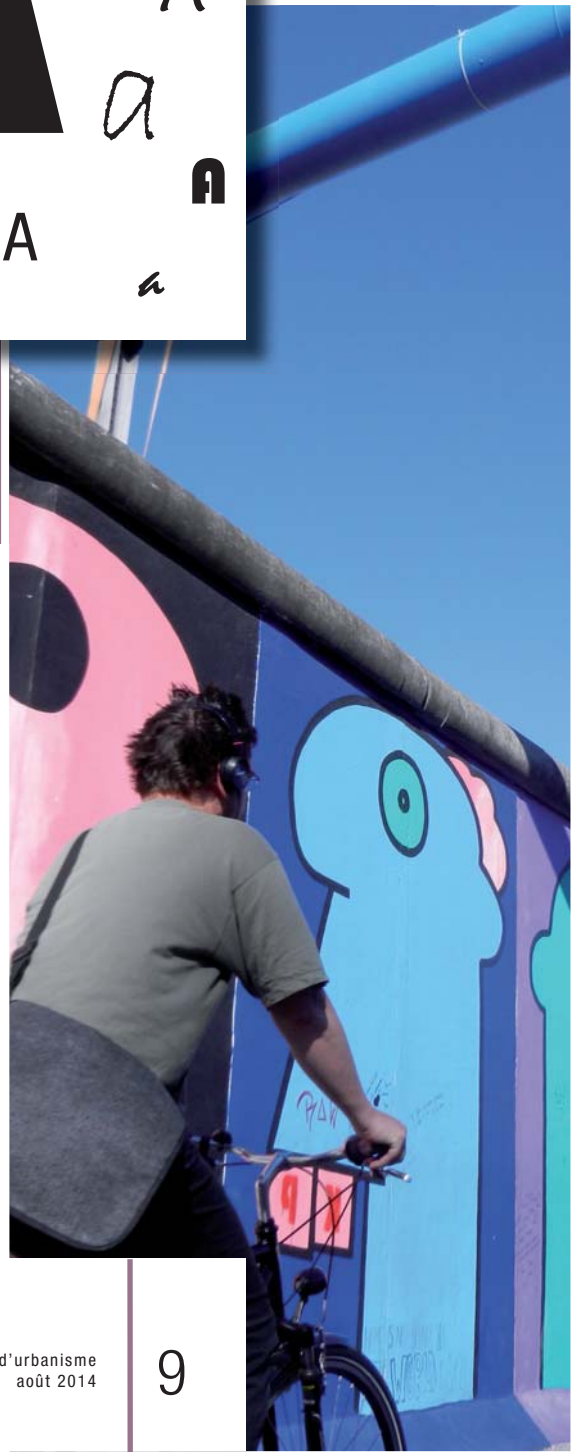
1^{er} vice-Président
Sénateur - Maire de Compiègne

bcdefghijklmnopqrstuvwxyz



comme

art
dans la ville



art dans la ville

L'art est classiquement associé à la ville, à travers son architecture, sa statuaire, son mobilier urbain et tout autre édifice. Par des formes ou des détails singuliers, il participe à sa mémoire et formate son identité à travers ses vestiges archéologiques, son patrimoine religieux, urbain (décoration de façade, pont, fresque...), industriel (cité ouvrière, bâtiment ouvrier), militaire (casernes, monuments commémoratifs)... On parle aussi d'ouvrage d'art. Toutes ces formes d'art sont pour la plupart inventoriées, popularisées, voire labellisées. Mais l'art doit-il toujours être académique ? Après avoir associé l'art à la ville, les territoires aujourd'hui se demandent plutôt comment utiliser l'art pour faire la ville ou le paysage. On ne « fait » plus seulement de l'art pour embellir la ville, mais aussi et surtout pour révéler le potentiel des espaces, leur permettre de se démarquer et, de fait, pour transformer l'image des lieux et interpeller celui qui les traverse.



Manifestation de Street-art à Berlin

ETYMOLOGIE

Le terme ART provient du latin « ars/artis »,

- d'abord au X^e siècle : « science, savoir » (dont ceux de la religion, de la médecine et de l'astronomie) voire « magie » ;
- puis au début du XIII^e : « habileté, métier, discipline manuelle, connaissance technique » ;
- et au XVI^e : « moyen, manière de bien pratiquer une activité, méthode, règles propres à une discipline », ce qui est le produit de l'activité humaine, qui est artificiel par opposition au naturel (Montaigne).

Il correspond au terme « technê » en grec ; mais en philosophie, l'art tend au beau alors que la technique vise l'utile.

L'art rassemble les domaines de la sculpture, la peinture, l'architecture, le paysagisme et les disciplines telles que la littérature, la danse ou la poésie. L'évolution des techniques au XX^e siècle a élevé au rang d'art des produits d'autres secteurs tels que les arts médiatiques (télévision, cinéma (le 7^e art)...) puis plus récemment encore l'art numérique (le 10^e art).

sources : www.cnrtl.fr, dictionnaire Littré, lewebpedagogique.com

“C'est par l'art qu'on se dérobe
le plus sûrement au monde
et c'est par l'art qu'on se lie
le plus sûrement à lui.”

Johann Wolfgang Goethe

Souvent greffé à la notion de design, ce mouvement qui a pris de l'ampleur dans le milieu du XX^e siècle transforme le spectateur en acteur. ⁽¹⁾ Au-delà de l'art officiel issu de l'idéologie dominante, la ville devient le terrain d'expression privilégié non seulement d'artistes de projet mais aussi de rue et d'une population parfois en manque de reconnaissance. L'art urbain permet alors de porter un autre regard sur la ville ou le paysage, d'avoir une lecture sensorielle de l'espace, de se l'approprier. Silhouettes,

formes, couleurs, mais aussi fonctions ou pratiques amènent à questionner. Plutôt qu'une simple commande d'œuvre d'art, les artistes sont maintenant davantage sollicités pour une intervention artistique urbaine, et ce, dès la conception du projet et travaillent de concert avec urbanistes, architectes, paysagistes, services des collectivités, voire associations, et bien sûr, élus.

1 Georges Brecht aux Etats-Unis et Guy Debord en France à la fin des années 50 ont posé les bases d'un art dit « relationnel »

A b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z

ART DANS LA VILLE et vallée de l'Oise

Dans la vallée de l'Oise, l'art s'invite par petites touches au travers de réalisations et originalités architecturales, notamment pour des bâtiments de services, équipements ou d'ouvrage d'art remarquables tels :



Maison de la Pierre
Saint-Maximin
Architecte :
Bruno CROIZÉ
2008



Eglise Notre-Dame de la Source
Compiègne
Groupe d'études
et de Réalisations
Architecturales
MAZERAND/
MEYRAND
associé au peintre
Olivier DEBRÉ
1996

D'autres réalisations privées plus discrètes apportent néanmoins une plus-value appréciable au bâtiment qu'elles décorent et plus largement à l'espace ou au quartier qu'elles agrémentent.



Détail sur une maison à Creil



Villa Marcot - Compiègne. - 1907
Architecte : Henri SAUVAGE
Céramiste : Gentil et Bourdet
Monument inscrit aux monuments
historiques

Or, le contexte tend à s'y prêter, à l'instar des réalisations opérées dans des secteurs de vallées, de friches industrielles, ou en déficit d'image.



Espace de rencontres - Montataire
Architectes : Raphaële PERRON et Laurent CHARPIN. - 2007



Pont Neuf - Compiègne
Architecte : Yves PAGÈS. - 2011



Piscine municipale - Creil. - rénovée en 2013
Architecte : M. VERSCHUEREN



Hôtel de ville - Pont-Sainte-Maxence
Architecte : Jean PATTIN. - 1929



Bibliothèque Reine-Philiberte - Pont-Sainte-Maxence
Architecte : Paul DUDZIK, Jean-Claude STALMACH. - 1996



Bâtiment de l'entreprise Brezillon - Margny-les-Compiègne
Architecte : ARVAL. - 2013

Quelques éléments de statuaire viennent également ponctuer le paysage urbain.



Déclinaison des décors floraux à Creil
2009



La marche - Montataire
Sculpteur : KASPER. - 2001



Monument aux morts - Creil
Sculpteur : Georges VEREZ. - 1923

ART DANS LA VILLE

... ailleurs

Pérennes ou éphémères, les nouvelles formes d'art n'ont plus seulement vocation à embellir la ville ou à exprimer le pouvoir de ceux qui y vivent, mais elles deviennent une manière de l'« enchanter ». Le promeneur est amené à être étonné, amusé, questionné et invité à (re) découvrir les lieux.

De plus en plus de collectivités en recherche de scénographie pour leurs espaces publics se sont essayées à de nombreuses expériences avec l'aide d'artistes créatifs et innovants, et avec pour objectif de redynamiser ces territoires, les animer, les rendre plus conviviaux et attractifs, que ce soit pour la population locale ou plus lointaine.

Ces opérations peuvent concerner tout aussi bien :

- le réaménagement d'espaces publics majeurs (gare, place centrale ...),
- que le relookage / l'habillage de paysages, voiries, friches industrielles... qu'on appelle : « Land Art »⁽²⁾ ou « Street Art »⁽³⁾, ces 2 dernières catégories ayant essentiellement vocation à l'éphémère.

Exemples de réaménagement d'espaces publics



Place Napoléon. - La Roche-sur-Yon
Architecte : Alexandre CHEMETOFF
Artiste : François DELAROSIÈRE
2012
Plus d'info :
www.ville-larochesurion.fr



Rives de Saône. - Le Grand Lyon
Le projet Rives de Saône s'inscrit dans la démarche de reconquête des fleuves sur un linéaire de 50 km.
Au fil des aménagements et des œuvres, les concepteurs du projet réalisent une promenade alliant patrimoine naturel, historique et culturel, respectueuse de l'environnement, mettant en valeur et développant les usages liés à la Saône et à ses rives.
Plus d'info : www.lesrivesdesaone.com

Exemples de Land Art/Street Art

De l'art à l'Ourcq
parcours sur 10 km
Collectif d'artistes urbains Art Azoi
été 2014
Plus d'info sur :
<http://artazoi.com/>



BOÎTE À OUTILS

LE 1% ARTISTIQUE DANS LES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES

Expression de la volonté publique de soutenir la création et de sensibiliser les concitoyens à l'art de notre temps, « l'obligation de décoration des constructions publiques », communément appelée « 1% artistique » est une procédure spécifique de commande d'œuvres à des artistes qui s'impose à l'État, à ses établissements publics et aux collectivités territoriales. Par la typologie des équipements concernés (bâtiments scolaires, commissariats, palais de justice...), le « 1% artistique » atteint un public très large et qui n'est pas nécessairement familier des lieux d'exposition. La procédure est prévue par l'article 71 du Code des marchés publics, encadrée par le décret n°2002-677 du 29 avril 2002 consolidé le 2 décembre 2012 et accompagné d'une circulaire du ministre de la Culture et de la Communication.

Plus d'info sur : www.culturecommunication.gouv.fr

LE 1% PAYSAGE ET DEVELOPPEMENT

Le « 1% paysage et développement » est une politique d'incitation originale initiée par l'État et fondée sur un partenariat avec l'ensemble des acteurs socio-économiques et collectivités riveraines, qui vise à financer des projets locaux d'aménagement paysager et de développement le long de nouveaux itinéraires autoroutiers.

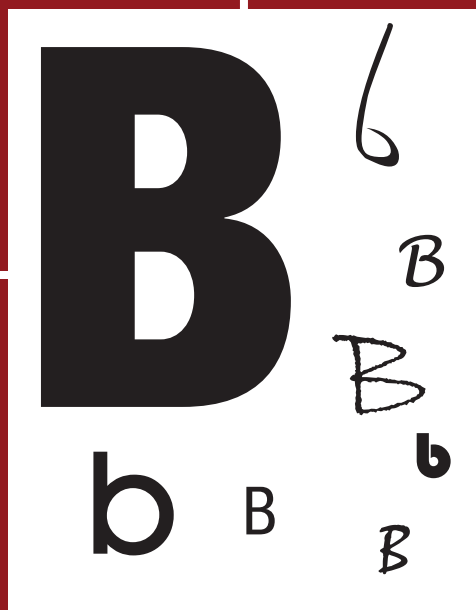
Exemple d'œuvre liée au « 1% artistique » mis en œuvre à Bordeaux dans le cadre de la construction du tramway.
Plus d'info sur : www.lacub.fr



Le lion de Xavier Leihan
Place Stalingrad - 2005
Bordeaux

2. Land art : tendance de l'art contemporain utilisant le cadre et les matériaux de la nature (bois, terre, pierres, sable, rocher, etc.) dans la nature.
3. Street art / street painting : utilisation des supports urbains pour l'expression artistique.

a
cdefghijklmnopqrstuvwxyz



comme

betteraves



betteraves

La France est le premier producteur européen et même le premier producteur mondial de sucre de betterave et de bioéthanol de betterave. La Picardie est la première région betteravière de France.

La région représente plus du tiers de la superficie et de la production nationales. D'après le recensement agricole de 2010, près de la moitié des exploitants picards cultive la betterave. Toute l'économie de la betterave sucrière est présente, de la culture à la transformation, avec les nombreuses sucreries, râperies ou distilleries. Rien que dans l'Oise, on recense presque 20 établissements. Au-delà de la simple production sucrière se développent d'autres utilisations, comme celle des biocarburants. C'est toute une chimie verte qui se développe autour de la betterave dans les pôles de compétitivité Industrie agro-ressources, source d'innovation et de dynamisme. Cette production représente donc une richesse et un facteur de prospérité pour le territoire.

Cependant, la culture betteravière provoque aussi des nuisances et possède un bilan environnemental potentiellement lourd. En effet, cette culture intensive nécessite de nombreux apports de produits sur les sols et les cultures ; produits phytosanitaires, fertilisants, eau d'irrigation. Des pollutions et nuisances en résultent : pollutions par les nitrates, les micropolluants et les métaux lourds, et sécurité des routes au moment du chargement des betteraves. Pour le trafic routier, le problème se pose aussi en termes de nuisances pour les habitants de la région. Les nuisances sonores dues au trafic des véhicules agricoles lors des campagnes de récolte sont très importantes, et d'autant accentuées à proximité des unités de transformation.

ETYMOLOGIE

Betterave : combinaison de « bette » (grec ancien) et de « rave » (du latin « rapa »).

Originaires de Mésopotamie, et connue depuis l'Antiquité, la betterave (*Beta vulgaris* de la famille des *Chénopodiacées*) est d'abord utilisée à des fins médicinales puis cultivée pour la consommation de ses feuilles et sert principalement de fourrage. Au Moyen-Âge, elle était le plus souvent cultivée dans les monastères de France et d'Espagne, puis sur tout le territoire européen. Dès 1575, l'agronome français Olivier de Serres remarqua sa forte teneur en sucre, mais l'intérêt pour la betterave sucrière ne sera suscité qu'en 1747 quand Andreas Sigismund Marggraf, un chimiste prussien, démontrera que les cristaux sucrés de betterave sont les mêmes que ceux de la canne à sucre. Il faut attendre quarante ans et la guerre contre l'Angleterre pour que cette plante réapparaisse dans nos champs. Le blocus continental privait la France de sucre de canne. Napoléon I^{er} lança alors un vaste programme accordant 100 000 arpents de terre à qui voudrait cultiver la betterave sucrière. Il subventionna les recherches des industriels et délivra 500 licences pour la fabrication du sucre de betterave. Au fil du temps, la construction de grosses unités de production, les améliorations techniques et la sélection des betteraves feront le reste. Les betteraviers sont les producteurs de betteraves sucrières.

source : DORE, Claire ; VAROQUAUX, Fabrice
- Histoire et amélioration de cinquante plantes cultivées. - Paris : INRA, 2006. - 812 p.

EN 2010

France

24 000

producteurs

dans 29 départements

384 000

hectares

soit 1,4 % de la SAU

Région Picardie

1^{ère} région
betteravière de France

134 000

hectares

soit 10 % de la SAU)

6 700

producteurs

soit 49 % des exploitations

Source : recensement agricole



Sucrerie de Chevières/Grandfresnoy (filiale TEREOS)

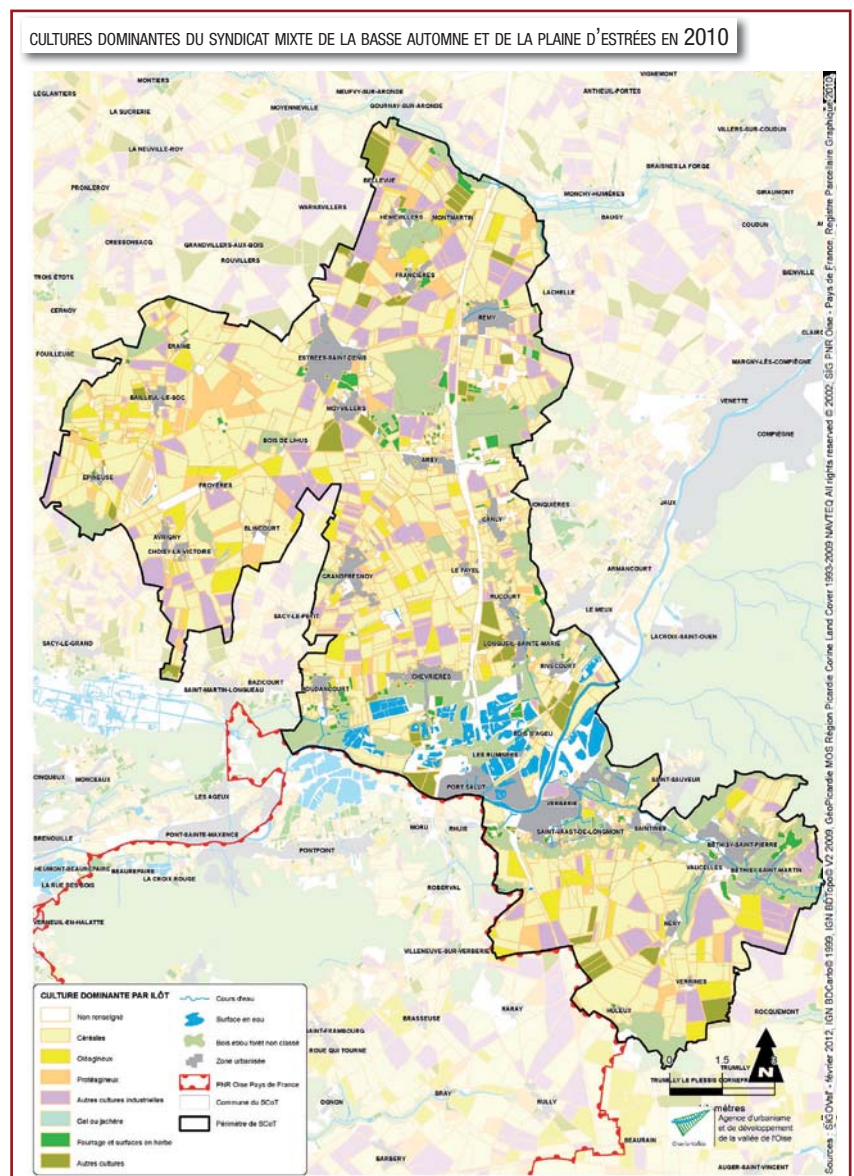
a B c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z

BETTERAVES et vallée de l'Oise

Dans la vallée de l'Oise, la culture et l'exploitation de la betterave sont très représentées, notamment grâce à la proximité d'usines de transformation comme Tereos à Chevières. La particularité de cette agriculture entre les agglomérations de Creil et de Compiègne est d'être périurbaine. La proximité urbaine est un fort handicap en termes de compétition sur l'espace (perte de compétitivité liée à la baisse du nombre d'exploitations et à leur taille qui ne peut augmenter), de fonctionnalité et de circulation. Cependant, elle peut également s'avérer une opportunité, avec la présence d'un bassin de consommation de proximité, et les nombreuses infrastructures de transport (ferrées, fluviales, etc.). Outre ces considérations socio-économiques, cette culture participe à l'attractivité du territoire mais doit faire face à une évolution des attentes sociétales, notamment en matière de préservation de l'environnement (ressource en eau, zone d'expansion de crue...). Enfin, l'industrie betteravière est source d'innovation pour le territoire. Le musée des sucreries et des techniques de Francières, situé sur le site de l'ancienne sucrerie, inauguré en 2012 accueillera à terme conférences, expositions, et centre de recherche. A Compiègne, le projet Picardie Innovation en Végétal Enseignement Recherche et Technologie (PIVERT), porté notamment par l'Université de Technologie de Compiègne (UTC), le pôle de compétitivité Industries et Agro-Ressources (IAR) et Sofiprotéol, est dédié à la chimie verte (végétale). Mais dans ce contexte périurbain, l'industrie de la betterave doit faire face à la concurrence des cultures maraîchères, avec le développement des circuits courts et des ceintures vivrières. Les Schémas de Cohérence Territoriale de la vallée de l'Oise soutiennent la pérennisation de l'activité agricole et sa diversification, y compris des cultures de betterave comme particularité

de l'identité agricole de la vallée. Mais ils veulent également donner sa place à une agriculture diversifiée aux portes des agglomérations en réservant une partie du foncier à l'activité spécifique de maraîchage et favoriser le développement d'une agriculture locale (AMAP, cueillette, ...) qui permettra d'être en prise directe avec l'économie locale et les habitants.

Toutefois, à terme, cette volonté de cohabitation entre cette agriculture périurbaine et les cultures intensives va demander de repenser encore davantage le partage entre l'espace agricole et urbain, dans un contexte où la pression urbaine et foncière est déjà importante, et les territoires fortement contraints dans leur développement.



a B c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z

BETTERAVES

... ailleurs

L'agriculture citadine est devenue une véritable problématique dans les grandes villes, et ce, partout dans le monde, avec le même but : rapprocher le producteur du consommateur. Mais l'agriculture intensive doit être pérennisée et il faut donc concilier les deux types de cultures dans l'espace périurbain.

Des projets et initiatives innovantes voient parfois le jour avec comme but commun allier pérennisation et diversification de l'activité agricole, maîtriser l'espace urbain et naturel, et protéger l'environnement. C'est le cas par exemple de Milan avec la création depuis 1990 du Parc Agricole Sud Milan, surface protégée de 47 000 hectares sur 61 communes qui accueillent des cultures de riz principalement mais aussi d'orge, de froment, de maïs, de betterave et des élevages.

Plus encore, à l'intérieur même du parc se sont développés d'autres parcs agricoles, de taille modeste, qui correspondent localement à des aires dotées d'une spécificité physique, paysagère, historique et culturelle. Le parc du Ticinello s'est constitué dès les années 1980, alors que les parcs des Rizières et du Muggiano sont des initiatives récentes, issues de l'intérêt actuel pour ces questions d'agriculture urbaine et de paysage agricole.

Si quelques exploitations seulement sont certifiées biologiques sur le parc, la question de la conservation et de la gestion environnementale en termes de restauration et de reconversion environnementale est largement prise en compte. Différentes actions sont ainsi engagées, que ce soit le respect des mesures agro-environnementales de l'Union européenne, la

gestion des Sites d'Intérêt Communautaire, la reconversion des milieux dégradés, la réintroduction de certains animaux ou encore l'identification d'un véritable réseau écologique vaste prévoyant des actions de gestion environnementale sur tout le territoire.

Fort de cet exemple dans la gestion de l'agriculture urbaine, **Milan se prépare à accueillir l'Exposition universelle de 2015**, dont le thème sera «**Nourrir la planète**».



MILANO
NOURRIR LA PLANÈTE
ÉNERGIE POUR LA VIE

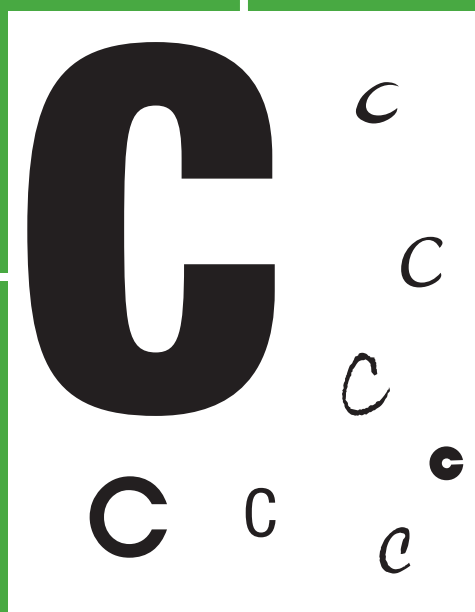


extrait de l'article *Le pacte agriurbain de la vallée ombrienne et les districts agricoles et culturels de Milan. Deux modes de gestion des espaces agricoles périurbains*, écrit par Giulia Giacch BIANCAMARIA TORQUATI, Lionella SCAZZOSI, Paola BRANDUINI et publié le 04/01/2012 sur www.projetsdepaysage.fr



Le 15 juin 2000, des élus intercommunaux et des responsables agricoles ayant mis en place des politiques agricoles périurbaines sur leur territoire, créent « Terres en Villes ». Cette association, paritaire entre élus et responsables agricoles, regroupe aujourd'hui 27 aires urbaines, chacune étant représentée par l'intercommunalité et la Chambre d'agriculture. Ces territoires ont souhaité ainsi mettre en commun leurs expériences pour échanger leur savoir-faire, pour promouvoir le rôle et l'intérêt de l'agriculture périurbaine et pour favoriser le développement de telles politiques sur les territoires français et étrangers. L'association poursuit 3 missions : échanger les savoir-faire entre ses membres et partenaires (banque d'expériences, séminaires annuels, journées techniques nationales, cahiers de bonnes pratiques, guides méthodologiques, groupes nationaux de travail, Réseau Rural Français...), expérimenter en commun dans les territoires d'actions (expérimentations nationales, projets européens, projets CAS DAR compte d'affectation spéciale pour le développement agricole et rural...), contribuer au débat français et européen sur la ville et son agriculture.

ab
defghijklmnopqrstuvwxyz



comme

continuité
écologique



continuité écologique

Les notions de « continuité », de « trame » ou de « réseau écologique », en tant qu'outil de restauration, de protection de la biodiversité et d'aménagement du territoire résultent de :

- la Convention sur la diversité biologique (Rio 1992 ratifiée en 1994 par la France),
- la Directive Habitats (Union Européenne 1992),
- la Stratégie paneuropéenne pour la protection de la diversité biologique et paysagère (Sofia 1995), déclinée en 2004 en France en Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB).

Le Grenelle de l'environnement en 2007, met également ce sujet au cœur de ses préoccupations, l'introduit clairement et pour la première fois dans le droit français en l'inscrivant dans les lois (Grenelle I et II). En découlent :

- la réalisation des Schémas Régionaux de Cohérence Écologique (SRCE) devant aider à préciser localement le réseau écologique ;
- l'obligation d'intégrer cette thématique dans les Schémas de Cohérence Territoriale et les Plans Locaux d'Urbanisme qui doivent **prendre en compte** les schémas régionaux lorsqu'ils existent.

La raison de cette importante mobilisation est liée à l'altération de la biodiversité. Celle-ci est principalement causée par la dégradation et la disparition des habitats naturels, induites par le développement « urbain ». Les zones industrielles, lotissements, infrastructures de transport, mais aussi parfois l'agriculture et les activités qu'ils induisent, fragmentent et soustraient de l'espace à la nature, génèrent nuisances ou pollutions qui impactent les espaces et par conséquent les espèces.

Dans les habitats fragmentés, les migrations et autres échanges nécessaires à la survie des populations sont limités ou rendus impossibles.

C'est pourquoi les continuités écologiques sont devenues centrales dans les réflexions liées à l'aménagement du territoire et dans les documents d'urbanisme.

ETYMOLOGIE

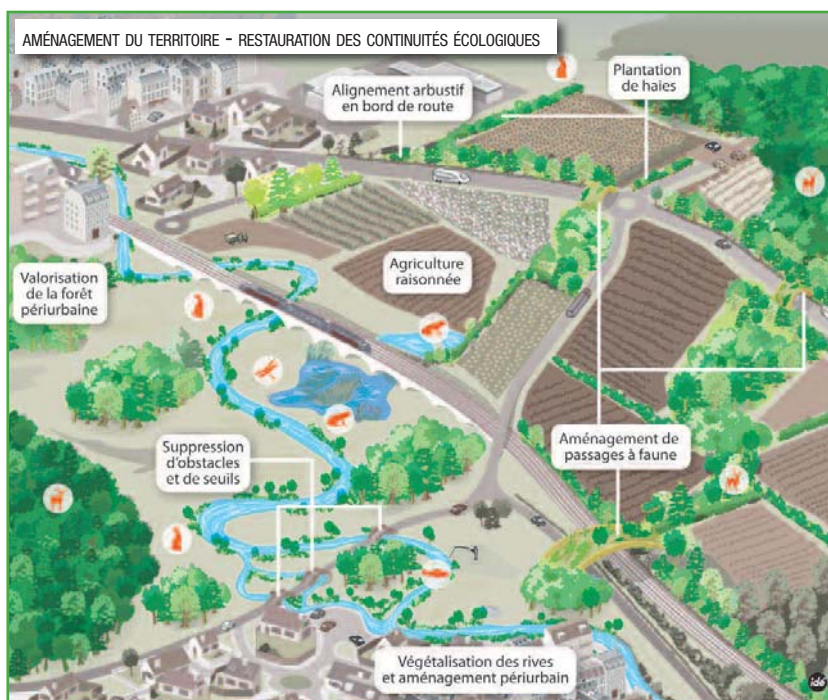
Le mot continuité est issu du latin « *continuitas* », signifiant « liaison non interrompue des parties d'un tout », caractérisant donc ce qui est **ininterrompu**.

Le terme d'**écologie** apparaît pour la première fois dans le domaine des sciences naturelles en Allemagne en 1866 sous la notion d'« *Ökologie* »⁽¹⁾, elle-même composée à partir du grec « *oikos* » (maison, habitat) et « *logos* » (science, discours). L'« *Ökologie* » désignait la science qui étudiait les rapports entre l'animal et son milieu. Par extension, elle a été appliquée aux insectes, aux oiseaux et à l'Homme. L'écologie désigne donc l'**étude des relations qui unissent l'ensemble des organismes vivants**.

La notion de « **continuité écologique** »⁽²⁾ est aujourd'hui utilisée pour désigner les structures paysagères (continues ou discontinues) qui ont pour fonction de relier les habitats naturels (réservoirs de biodiversité) permettant aux espèces animales et végétales de se déplacer, de se nourrir, d'échanger leurs gènes et de coloniser les territoires. La somme des continuités écologiques et des réservoirs de biodiversité d'un territoire, aussi dénommés « **cœurs de nature** » est qualifiée de « **réseau écologique** » ou de « **trame verte et bleue** », terme qui désigne officiellement depuis 2007 un des grands projets nationaux français issus du Grenelle de l'Environnement.

1. Créé par le biologiste et philosophe Ernst Haeckel (1834-1919) qui popularisa la théorie de l'évolution de Charles Darwin (1809-1882)

2. Expressions similaires : *biocorridor*, *corridor écologique* et par extension, *réseau écologique*, *trame verte et bleue*...



source : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-Trame-Verte-et-Bleue-c-est.html>

CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE et vallée de l'Oise

La vallée de l'Oise : maillon écologique majeur nord-européen

La Vallée de l'Oise est dotée d'un important patrimoine forestier (cf. « F » comme forêt) et aquatique (Oise, zones humides liées à l'extraction ou naturelles : Marais de Sacy (cf « M » comme Marais)). Elle s'inscrit dans le plus vaste continuum forestier encore fonctionnel s'étendant des Ardennes aux portes de Paris. Quant à la rivière, elle constitue une continuité transnationale de migration des oiseaux d'eau.

Oise-la-Vallée s'est illustrée par les travaux menés dans le cadre des Schémas de Cohérence Territoriale, au nombre de 4 : Pays d'Oise et d'Halatte, Basse Automne et Plaine d'Estrées, Grand Creillois et Agglomération de la Région de Compiègne. La carte illustre le réseau écologique qui a pu être déterminé à cette échelle.

Le territoire de la Vallée, et plus particulièrement la partie située sur la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte, constitue un maillon essentiel à la pérennité du réseau écologique interforestier nord européen.

La méthodologie et les prescriptions mises en place pour déterminer et pérenniser la trame verte du SCoT des Pays d'Oise et d'Halatte a suscité l'intérêt. Il a notamment été demandé à Oise-la-Vallée de présenter et expliciter ses travaux dans le cadre :

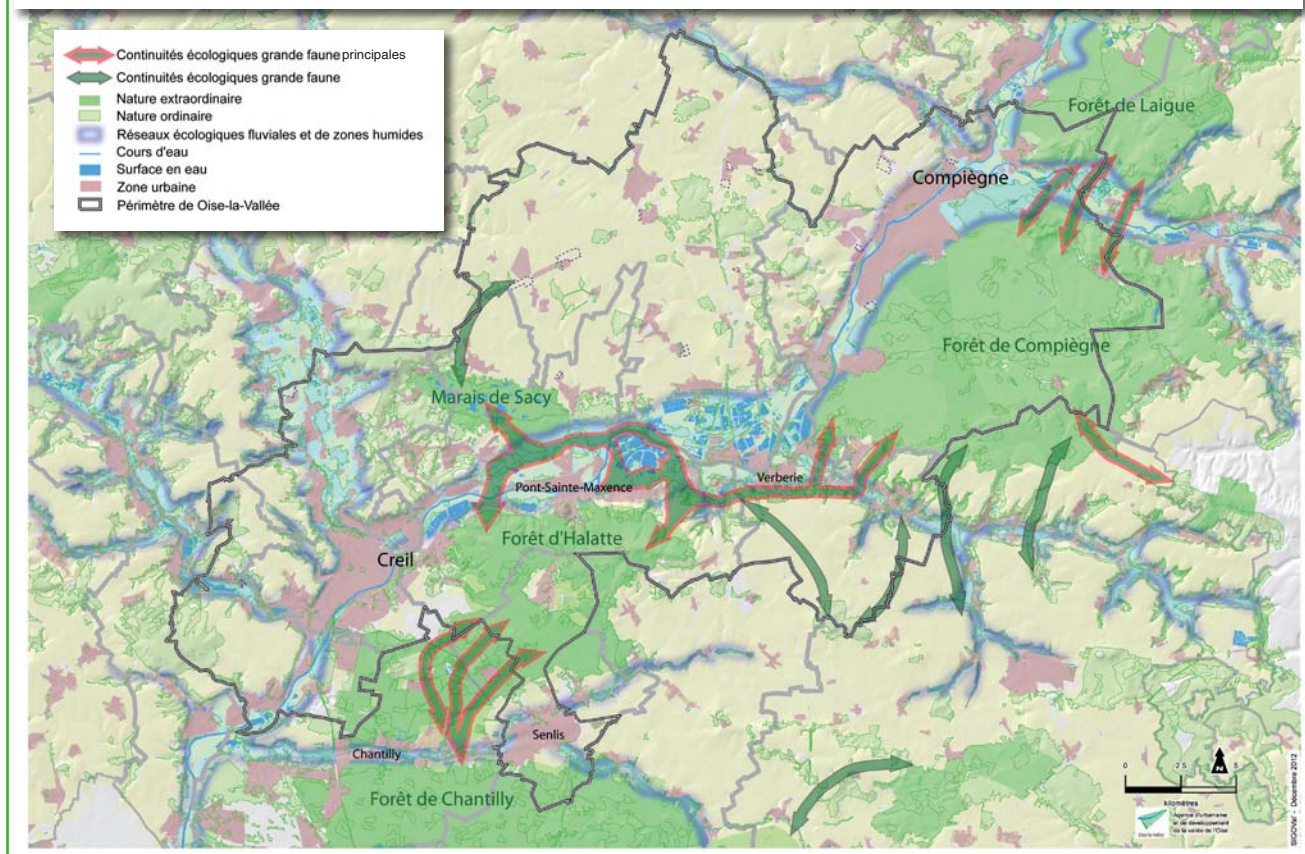
- du Programme Interdisciplinaire de Recherche Ville et Environnement (PIRVE),
- d'un cours « droit de l'urbanisme » à l'Institut Français d'Urbanisme.
- du séminaire départemental de lancement de la démarche Schéma régional de cohérence écologique en Picardie,

▪ d'un séminaire FNAU SCoT sur l'intégration de la trame verte et bleue dans les SCoT en 2011...

Un *infoVallée* (n°28) a également été publié fin 2011.

L'Agence est également associée aux réflexions nationales et régionales en tant que membre du Comité Régional trame verte et bleue et du Comité National en tant que représentant de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme.

CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES DE LA VALLÉE DE L'OISE



a b C d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z

CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

... ailleurs

LE DISPOSITIF GESTIONS DE TERRITOIRE® EN PICARDIE

Dans les années 90, l'idée est née d'associer agriculteurs, chasseurs, forestiers, associations autour d'un même but : protéger et valoriser le patrimoine naturel picard. Après plusieurs années d'animation autour des haies et des jachères environnement – faune sauvage, l'idée se concrétise en 2002 avec le dispositif Gestions de territoire®. Il aide les agriculteurs à intégrer la préservation des ressources naturelles et du paysage dans leur activité économique. Cela consiste à financer l'entretien et l'implantation de haies, de bandes enherbées, d'arbres, de prairies, de parcelles agro-forestières, de jachères. Les partenaires suivants sont également associés à la démarche : le Conservatoire des sites naturels de Picardie, le Centre régional de la propriété forestière, la Fédération des chasseurs de Picardie et l'association Picardie nature.

À partir d'un diagnostic réalisé par la Chambre d'agriculture, chaque agriculteur volontaire s'engage à mieux protéger la faune et la flore pendant cinq ans. Il doit par exemple veiller à limiter l'utilisation de produits nocifs pour l'environnement (limiter ses apports en azote), limiter l'érosion des sols (reconvertir des terres laboureables en prairies) voire améliorer le bon état écologique des habitats (entretenir ou replanter des haies pour lutter contre l'érosion et préserver la biodiversité).

En 2007, les actions visant à renforcer les corridors écologiques ou développer les auxiliaires biologiques (ennemis naturels des ravageurs), apparaissent.

En 10 ans, plus de 1 200 exploitations agricoles ont bénéficié d'un diagnostic global.

Les contrats signés de 2008 à 2012 représentent des engagements financiers de près de 17 millions d'euros sur 5 ans.



Terrains agricoles du Compiègnais

DE 2008 À 2012

plus de **600**
exploitations agricoles
engagées en démarches
agro-environnementales

plus de **2 000** km
de haies entretenues

10 000 hectares
de prairies extensives

plus de **1 700**
mares gérées

10 000 arbres têtards
en entretien

40 000 hectares
de grandes cultures
en réduction phytosanitaire

Source : Chambre régionale d'agriculture

BOÎTE À OUTILS

LES CONTRATS CORRIDORS BIOLOGIQUES EN RHÔNE-ALPES

Cet outil, créé en 2006 par la Région Rhône-Alpes, permet de répondre aux objectifs de maintien, de restauration des corridors biologiques et de préservation de la biodiversité, sous forme d'une convention entre partenaires privés, collectivités et associations, qui propose un programme d'actions planifié sur 5 ans divisé en quatre volets, réglementaire, travaux, étude et animation.

Chaque porteur d'action (communautés de communes, communes, syndicats, associations, etc.) finance au moins 20 % du coût de la mesure. Les principaux financeurs des contrats corridors sont : la Région Rhône-Alpes, les Conseils généraux de l'Ain et de la Haute-Savoie et l'Agence de l'eau. L'Europe est mobilisée pour les contrats corridors Champagne-Genevois et Arve-Lac au travers d'un projet Interreg.

abc
efghijklmnopqrstuvwxyz



comme

déchets



déchets

Le principe pollueur-payeur est appliqué, plus souvent en théorie qu'en pratique à chacun d'entre nous au travers d'une taxe ou d'une redevance. D'après la nomenclature française, il existe 20 grandes catégories de déchets notamment classées par leur nature : déchets dangereux, déchets non dangereux, déchets inertes, déchets toxiques en quantité dispersée, déchets ultimes, déchets organiques, ... La classification désigne ensuite l'origine géographique et l'origine de production : déchets ménagers et assimilés, déchets municipaux, déchets industriels non dangereux ou banals ou encore déchets d'activités de soins.

Suite aux différents engagements européens pris lors du Grenelle de l'Environnement en 2008, un plan d'actions national est mis en œuvre. Il définit et fixe comme objectifs :

- une réduction de 7% de la production de déchets ménagers et assimilés par habitant sur les cinq prochaines années (2010-2015),
- une amélioration du taux de recyclage matière et organique de 35% en 2012 à 45% en 2015 pour les déchets ménagers,
- un doublement d'ici 2015, des capacités de valorisation biologique des déchets ménagers et assimilés,
- une diminution des quantités partant à l'incinération et au stockage/enfouissement.

Face à cela, les territoires doivent se munir d'outils intégrés de gestion, efficaces et modernes pour gérer les déchets produits.

Bien avant le Grenelle, les élus de la vallée d'Oise, accompagnés par l'Agence d'urbanisme Oise-la-Vallée ont impulsé la volonté d'organiser le traitement des déchets de manière mutualisée et ambitieuse. Ils se sont rassemblés pour mettre à disposition des moyens de transport, des outils de traitement et de valorisation pour la totalité des déchets issus des ménages. Le résultat fut la création d'un Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO) en 1996 et la réalisation du programme VERDI (Valorisation Et Recyclage des Déchets en Intercommunalité) qui sont aujourd'hui des modèles français d'exemplarité et de modernité.



Siège administratif du SMVO à Lacroix-Saint-Ouen



Déchetterie SMVO à Pont-Saint-Maxence

ETYMOLOGIE

Étymologiquement, déchet vient de déchoir, du latin cadere (tomber). La racine "dis" traduisant l'éloignement et la séparation.

Selon la loi cadre du 15 juillet 1975 est appelé « déchet », tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon.

D'autres variantes existent et la notion de déchet peut être abordée de façon économique, sociale, en fonction de sa nature chimique, etc. Du point de vue économique, un déchet est un bien qui n'a, a priori, aucune valeur marchande. Sociologiquement, le déchet est le témoin d'une culture et de ses valeurs. Dans un contexte d'augmentation des prix des matières premières et de raréfaction des ressources, les déchets sont de plus en plus, désormais, considérés comme un gisement et une ressource.

Outre cette transformation de point de vue, le langage gravitant autour des déchets et de leur gestion s'est fortement enrichi en moult acronymes : CSDU, DAS, D3E, DASRI, DIB, DID, DIS, ACV, MIOM, CAV... permettant le classement des déchets dans différentes catégories, comme leur traitement et leur valorisation.

	Allemagne 2009	France 2009	Picardie 2009	SMVO 2011
Production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) (kg/an/habitant)	592	602	643	626
Taux de valorisation de matière	45 %	17 %	25 %	54 %
Taux d'enfouissement	0,3 %	36 %	48 %	7 %
Emplois	240 000	130 100	675	80

Source : Eurostat - Observatoire régional des déchets : les chiffres clés 2009 ; SMVO - Rapport d'activité 2011

a b c D e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z

DÉCHETS

et vallée de l'Oise

En 2013, le territoire du SMVO compte 311 communes, ce qui représente plus de 490 000 habitants, soit près de 300 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés qui ont été traités en 2012.

Moins de 15 ans après sa constitution, le SMVO assure :

- l'exploitation d'un réseau de 25 déchetteries réparties sur le territoire, accessibles à moins de 10 minutes pour chaque habitant,
- le tri en vue du recyclage sur le Centre de Tri de Villers-Saint-Paul, mis en service en juin 2003 et rénové en 2011 pour devenir le centre de tri le plus moderne de France.
- la valorisation organique par le compostage des déchets végétaux collectés auprès des particuliers et des services techniques des communes,
- le transport des déchets ménagers et assimilés par bennes puis par trains depuis des quais de transfert rail/route réalisés vers le centre de tri (usine à Villers-Saint-Paul dans l'agglomération creilloise), et depuis peu par

la voie fluviale pour le papier,

- la valorisation énergétique des déchets résiduels grâce au Centre de Valorisation Énergétique de Villers-Saint-Paul, mis en service en juin 2004,
- la participation à la sensibilisation des différents acteurs.

Comparativement à d'autres structures, le SMVO valorise mieux les déchets. Cependant des améliorations sont encore à apporter notamment pour éviter l'enfouissement. La collecte et la valorisation des déchets fermentescibles contenus dans les ordures ménagères, l'incitation économique à trier, la valorisation de certains déchets ultimes comme ceux du BTP... sont également des axes d'intervention à approfondir.

D'autres optimisations nécessitant l'appui politique sont également envisageables comme la gestion des décharges sauvages, l'optimisation géographique de la collecte intercommunale.

Quatre documents cadres s'appliquent dans chaque région et chaque département :

- Plan Régional pour l'Élimination des Déchets Industriels Spéciaux (PREDIS),
- Plan Régional pour l'Élimination des Déchets d'Activités de Soins (PREDAS),
- Plan Départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés,
- Règlement sanitaire départemental.



Détail de l'usine de traitement des déchets à Villers-Saint-Paul



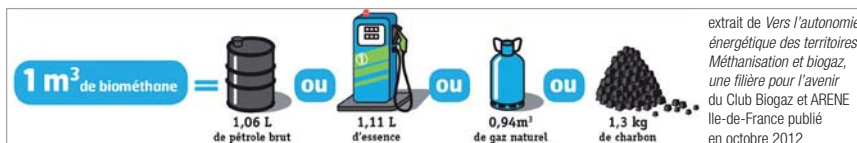
DÉCHETS

... ailleurs ⁽¹⁾

Parmi les autres pistes explorées par ailleurs pour valoriser les déchets : la méthanisation qui est un processus biochimique de dégradation de la matière organique et qui permet la production de biogaz, utilisé comme combustible et d'un digestat ⁽²⁾ valorisable en agriculture. Pour produire un gaz « carboné », les déchets apportés doivent se composer d'une forte teneur de carbone comme les déchets ménagers, notamment ceux gras et très humides qui ne peuvent être mis en compostage. Il existe 3 autres sources carbonées favorables au développement de la méthanisation : agricole, industrielle et boues urbaines.

La valorisation peut être envisagée selon 6 axes qui peuvent être combinés :

- combustion du biogaz pour la production d'électricité,
- récupération de la chaleur liée à la production d'électricité et distribuée grâce à un réseau de chaleur urbain comme celui de Creil ou Nogent-sur-Oise,
- injection du biogaz dans le réseau de gaz de ville,
- récupération de chaleur liée au processus de méthanisation,



extrait de *Vers l'autonomie énergétique des territoires. Méthanisation et biogaz, une filière pour l'avenir* du Club Biogaz et ARENE Ile-de-France publié en octobre 2012

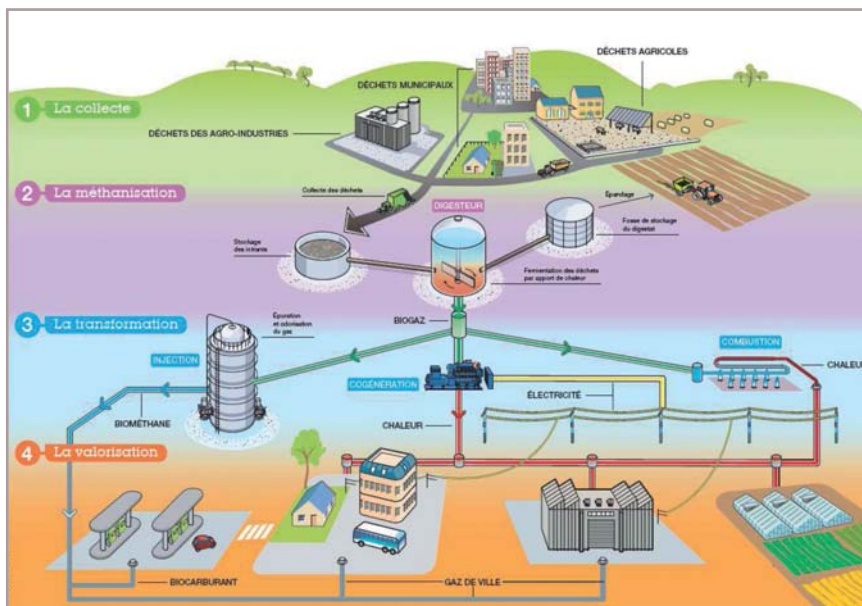
- utilisation du biogaz comme carburant dans une flotte captive de véhicules propres,
- injection du digestat dans des plates-formes de compostage

La valorisation du biométhane est considérée par l'ADEME comme la plus vertueuse car elle présente le plus important potentiel de réduction des émissions de GES. Cependant le coût de traitement des déchets ménagers par méthanisation serait 20% plus important qu'une unité de compostage équivalente. Mais ce surcoût est largement récupéré en comparaison d'une facture énergétique de type classique d'origine fossile. De plus, les installations industrielles utilisent une faible emprise au sol.

Paru le 28 février 2014, le nouveau dispositif réglementaire de soutien à la production de biogaz permettra de développer certains projets d'avenir qui pourront bénéficier simultanément des aides pour la revente d'électricité et pour l'injection de biométhane dans le réseau. Parallèlement, le gouvernement propose un nouveau plan afin de développer la méthanisation des effluents agricoles pour favoriser une gestion globale de l'azote. Deux milliards d'euros seront mobilisés pour atteindre 1 000 installations en 2020, contre 90 fin 2012.

BOÎTE À OUTILS

L'ADEME et le Conseil régional de Picardie ont officialisé en février 2011 un nouveau réseau technique, en complément du dispositif financé par l'ADEME, visant à soutenir les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à compétence « déchets » et les Conseils généraux dans l'élaboration de plans et programmes de prévention des déchets. La conditionnalité de ce dispositif rend particulièrement pertinentes la mutualisation des moyens, la recherche de synergie entre les différentes parties prenantes, et l'utilisation de méthodes de travail partagées. Le réseau a également pour but de faciliter les échanges d'expériences et de réflexion sur les nombreuses problématiques liées aux déchets. A l'échelle d'une commune, de nombreux outils peuvent œuvrer à l'amélioration de la gestion des déchets : Agenda 21, Plan Climatique Energétique Territorial, Politique de la ville, règlement d'assainissement traitant des boues d'épuration, ... A l'échelle d'un bien de consommation : l'analyse du cycle de vie fournit un moyen efficace et systématique pour évaluer les impacts environnementaux d'un produit ou d'un service. On parle de « sac à dos écologique » quand il s'agit de tenir compte de l'impact environnemental d'un objet avant même qu'il n'ait été utilisé, en prenant en compte toutes les pollutions induites ou les ressources prélevées pour le fabriquer. Par exemple, la brosse à dent produit un total de 1,5 kg de déchet. L'adhésion aux normes ISO 14000 oblige également de réfléchir à la réduction des déchets aussi bien à l'amont qu'à l'aval, car il faut garder à l'esprit que le « meilleur » déchet est celui que l'on ne produit pas.



extrait de *Dossier de presse. Nouveau dispositif de soutien à la méthanisation*, du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, disponible sur www.developpement-durable.gouv.fr

(1) *Les Avis de l'ADEME, la méthanisation des déchets ménagers et industriels*. - mai 2010 ; www.actu-environnement.com

(2) un des deux résidus, au même titre que le biogaz, issu du processus de méthanisation (digestion anaérobie) de la matière organique.

abcd
fghijklmnopqrstuvwxyz



comme

éco



éco

Les territoires n'ont aujourd'hui que l'embarras du choix pour prétendre à des démarches écologiques.⁽¹⁾ Mais comment faire la part entre ce qui relève d'un courant éco-marketing commercial surfant sur la vague écologique, et le signe d'une vraie conviction respectueuse des ressources naturelles et humaines dans l'intérêt des générations futures ?

Si les pays d'Europe du Nord ont ouvert la voie au développement durable dans les années 80, c'est seulement dans les années 1990 / début 2000 en France, que les évolutions réglementaires concernant la prise en compte de l'environnement dans les plans et programmes ont progressivement modifié les approches urbaines et encouragé la prise de conscience écologique au travers de démarches expérimentales, d'abord sectorielles (tels les AEU⁽²⁾, HQE⁽³⁾, ADDOU⁽⁴⁾, RSTO2⁽⁵⁾, etc.), puis plus globales à la faveur des lois Grenelle. L'association des « Eco-Maires » a produit dès 2007, sa propre charte pour un développement durable à l'échelle d'un quartier⁽⁶⁾. Aujourd'hui, on parle même d'« éco-SCoT ».

Quelle que soit la voie empruntée et la méthodologie déployée, les pionniers de l'éco-projet, à quelque échelle que ce soit, s'entendent à dire que si le territoire d'action est bien l'objet d'expérimentations et d'innovations urbaines et environnementales, celles-ci ont, à terme, vocation à servir de guide sur l'ensemble du territoire. Et ceci à la faveur du progrès technologique et de l'évolution des comportements et des mentalités.

Pour résumer, s'il a bien entendu pour objectif de réussir en soi, un éco-projet a pour mission de réussir à faire tendre à l'excellence un territoire tout entier, avec le concours des habitants et l'implication de tous les acteurs dès la conception du projet et au-delà de sa réalisation. Et c'est même sûrement à ce titre qu'il mérite le plus son qualificatif d'exemplaire.



Quartier de la Buire à Lyon

ETYMOLOGIE

ECO vient du grec ancien « oikos » qui signifie : « maison »⁽¹⁾. Il s'énonce de la même façon à peu près dans toutes les langues.

S'il est présent dans le terme économie, il constitue de manière privilégiée le préfixe des mots ayant trait à l'écologie, l'environnement. On parle par exemple d'écosystème (un ensemble de services rendus par la Nature).

Aujourd'hui, le terme éco-quelque chose est à la mode : il signale (a priori) une prise en compte des préoccupations environnementales et s'apparente parfois au « bio », lui-même préfixe exprimant l'idée de vie et qui sert entre autres à composer des termes scientifiques. Sous sa forme actuelle, le préfixe « éco » sert généralement de prétexte ou de garantie pour faire état d'une démarche « verte ». De ce fait, il est l'initiateur de nombreux néologismes où l'on retrouve pêle-mêle : écocitoyenneté, écotourisme, écomusée, écoquartier, écoconstruction, etc., termes qui revendiquent tous des actions positives en faveur du développement durable. (Par exemple, l'éco-consommation se veut une consommation qui intègre les aspects écologiques et sociaux ; on parle aussi dans ce cas, d'achats durables.)

Pour légitimer les démarches, les institutions et organismes ont engagé des processus de labellisation ; notamment, le label national ÉcoQuartier, après plusieurs années d'expérimentation, a été officiellement lancé le 14 décembre 2012.

1. source : Larousse

1 Elles sont relayées par la sphère privée qui fait valoir certifications et autres labels liés à des process qui tendent également à réduire l'impact écologique de leur activité sur l'environnement

2 AEU : Approche Environnementale de l'Urbanisme

3 HQE : Haute Qualité Environnementale

4 ADDOU : Approche Développement Durable dans les Opérations d'Urbanisme

5 RST : Réseau Scientifique et Technique

6 www.ecomaires.com

ÉCO

et vallée de l'Oise

Portées par les logiques émergentes de développement durable, certaines villes des agglomérations de Creil et Compiègne font valoir leurs éco-projets, relayés entre autres, à travers leur site Internet. Le terme Eco est même décliné en jeu de mots (Ec'eau).

Ces initiatives concernent des superficies et des projets, de taille et de nature fort variées : port, lotissement, quartier, zone multi-sites, zone industrielle... Les chantiers les plus importants concernent des secteurs de renouvellement urbain, démarche écologique par essence, sur des sols fortement pollués par l'activité industrielle où il est envisagé à l'instar du projet Ecoparc, d'expérimenter des techniques de dépollution naturelle.

Cependant, au regard des potentialités du territoire, les projets d'éco-territoires sont encore bien peu nombreux localement, même s'ils ont pu être suscités par les différents SCoT.

Ils restent de surcroît très disséminés avec des ambitions qui leur sont spécifiques et aucun plan ou charte ne les relie encore entre eux de manière formelle. Sur ce point, SCoT, agendas 21 (dont celui de la ville de Creil), et réflexions sectorielles et sectorisées pourraient devenir le ferment d'un vrai projet d'éco-territoire, partagé par tous, à l'échelle de la vallée. Et si les initiatives actuelles sont louables, c'est un éco-chantier qui attend la vallée tout entière.

Ec'eau port - Creil

Sur le site d'une friche industrielle de 6 ha, « le projet Ec'eau port fluvial est un éco-quartier qui allie la création d'un port fluvial de plaisance avec un quartier résidentiel. » L'ensemble du projet urbain comprend jusqu'à 200 logements, 3 000 m² de commerces et services, un hôtel et des espaces de stationnement, un port à sec (100 emplacements), une darse et un équipement de plaisance pour les bateaux en transit, une capitainerie, un embarcadère pour les croisières fluviales.

Ecoquartier

Gare de Senlis

Senlis s'est engagée dans la restructuration urbaine du site de l'ancienne gare. La ZAC s'étend sur 12 ha sur des friches ferroviaires et des terrains d'activités. L'ambition de la ville est de mener une opération de renouvellement urbain plus vaste de 16 ha en créant un écoquartier de 600 à 800 logements.

Ecoquartier Gournay-les-Usines

Creil, Montataire, Nogent-sur-Oise

Projet récompensé en 2009 lors des Rencontres annuelles de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)

Sur 150 ha, en majorité de friches industrielles et de bâtiments vétustes, sont prévus 750 logements, 13 750 m² de SHON réservés à l'activité tertiaire, 2 800 m² aux commerces, de nouveaux équipements scolaires pour répondre à l'accroissement de la population et 4 400 m² d'équipements publics, le tout « dans un environnement repensé » (circulations douces, espaces végétalisés, passerelle reliant les deux rives de l'Oise, création de nouvelles voies, requalification de voiries et ouvrages.)

D'autres initiatives, visant un aménagement raisonné de l'espace, sont actuellement en cours de gestation sur le territoire de la vallée. Pour exemple, Pont-Sainte-Maxence a inscrit un projet dans son PLU du 11 mars 2013, qui consiste en un quartier résidentiel situé dans le prolongement d'un secteur d'agriculture maraîchère aux fins d'encourager le développement de circuits courts de proximité.



extrait de l'exposition *Abordez l'éc'eau port fluvial, le nouveau quartier de Creil* réalisée dans le cadre de la concertation publique Phase 2 du 4 novembre au 5 décembre 2013

ÉCO

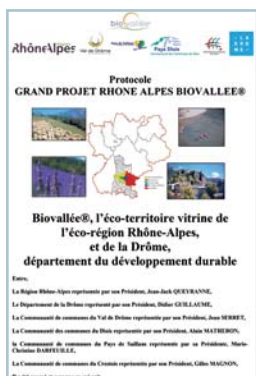
... ailleurs

La mise en œuvre d'actions éco-concertées à l'échelle d'un territoire cohérent est encore peu répandue, et ce, encore moins en espace rural.

Parmi les pionniers, figure le grand projet vallée de la Drôme qui réunit 4 communautés de communes (50 000 habitants) sur 2 000 km².

GRAND PROJET RHONE ALPES BIOVALLEE®

Le protocole d'accord Biovallée a été voté par le Conseil régional de Rhône-Alpes en 2009. L'Etat, l'Europe et le Conseil général de la Drôme soutiennent également les initiatives portées et financées par la société civile, les entreprises et les collectivités de la vallée. Il vise à faire de cette dernière une référence nationale en matière de développement durable.



Le bouquet d'éco-actions porte sur un programme de :

- 15 éco-quartiers,
- éco-constructions en promouvant les matériaux locaux avec conseils et formations gratuits pour les entreprises de la filière mobilisée,
- éco-sites d'activités : le recyclage du foncier grâce à la mise en place de systèmes de baux à long terme y est expérimenté sur un tiers des surfaces aménagées,
- création de 1 000 emplois dans les éco-filières,
- construction d'un « territoire école rural » : territoire support de recherche et de formations, mise en réseau stagiaires/entreprises, manifestations/colloques, événements et communication ...
- et lancement d'un « éco-SCoT ».

A noter : envisagées à l'échéance 2015, les 2/3 des actions proposées étaient réalisées ou en cours à la mi 2013. Certaines lignes ont cependant dû être réduites, faute d'une mise en œuvre dans le temps du programme, comme les bonus éco-matériaux sur les réhabilitations thermiques.

Pour en savoir plus : www.biovallee.fr

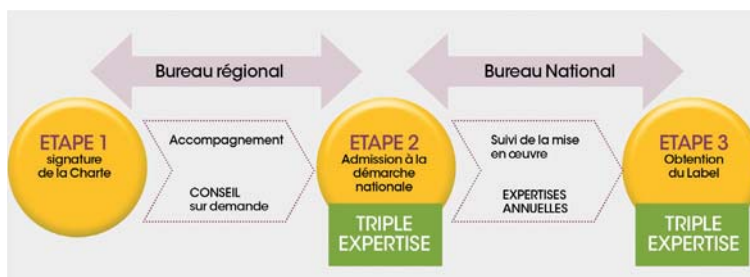


BOÎTE À OUTILS

Charte et Label écoquartiers

Elaborée sous l'égide du Ministère de l'égalité des territoires et du logement, la Charte a pour ambition d'encourager les Elus à vérifier que le quartier répond à des valeurs initiées dans les lois fondatrices d'un urbanisme durable (lois SRU, Grenelle 1 et 2) et dans une dynamique de progrès. Sur cette base, le Label EcoQuartier garantit la qualité des opérations portant le nom EcoQuartier (ci-dessous : processus de labellisation).

Pour en savoir plus : www.developpement-durable.gouv.fr



extrait de Dossier de labellisation réalisé par le Ministère de l'Égalité, des Territoires et du Logement, 2013

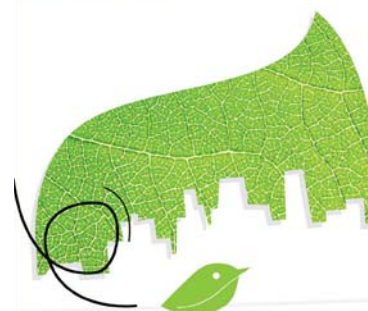
Et pour que la biodiversité rime davantage avec urbanité :

Label EcoJardin

Il concerne tous les espaces verts publics ou privés ouverts. Lancé en 2012, à l'initiative de neuf grandes villes avec d'autres maîtres d'ouvrage et partenaires techniques sous l'égide de Plante&Cité, centre technique national d'expérimentation en espaces verts, propriétaire du référentiel et des grilles d'évaluation du label, le label EcoJardin vise à encourager l'adoption de pratiques de gestion respectueuse de l'environnement, valoriser le travail des jardiniers gestionnaires des espaces verts et sensibiliser les usagers aux problématiques du développement durable ainsi qu'aux pratiques écologiques des espaces verts. Natureparif accompagne les candidats au label.

Pour en savoir plus : www.label-ecojardin.fr

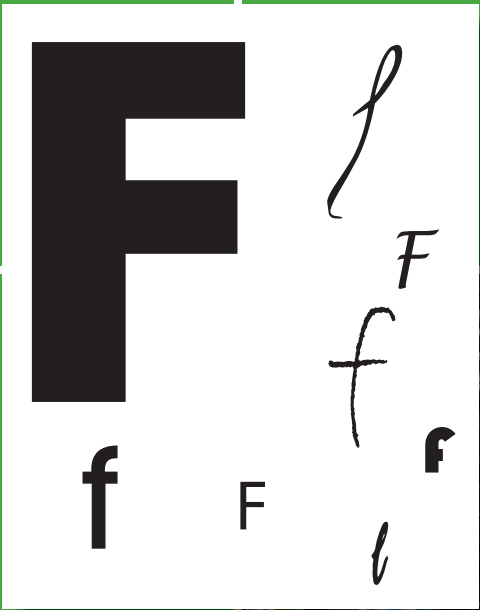
Le label de qualité pour des espaces verts écologiques !



EcoJardin
la référence de gestion écologique

- Valorisez vos changements de pratiques
- Sensibilisez pour le développement durable
- Offrez une garantie de qualité aux usagers

abcde
ghijklmnopqrstuvwxyz



comme

forêt



forêt

La forêt est une composante majeure du territoire de la vallée de l'Oise, que ce soit en termes de superficie ou de valorisation des territoires (production de bois, continuité écologique, activité ludique ou touristique, attractivité...).

Sur la rive gauche de l'Oise, depuis les abords de Compiègne jusqu'en aval de Creil, se succèdent le massif des forêts domaniales d'Ourscamps/Laigue/Compiègne, puis celui des trois forêts : Halatte/Chantilly/Ermenonville. A elles seules, ces forêts domaniales représentent 20 % du territoire de Oise-la-Vallée (en comparaison, la surface boisée représente 17 % du territoire de la Picardie contre une moyenne nationale de 25 %). La forêt de Compiègne constitue à elle seule la troisième forêt domaniale française par son ampleur (14 500 ha) derrière la forêt d'Orléans et la forêt de Chaux.

ETYMOLOGIE

L'origine du mot FORÊT est complexe.

Les Romains appelaient la forêt « silva ». Le terme FORET vient du bas latin : [silva] forestis qui a alors une valeur juridique (de forum « tribunal ») : « forêt relevant de la cour de justice du roi » puis « territoire soustrait à l'usage général et dont le roi se réserve la jouissance » : ce sont les forêts royales.

Au Moyen Âge (V^e-XV^e siècle), l'expression de silva forestis s'applique aux chasses seigneuriales ; elles forment des zones dans lesquelles il est défendu de défricher et où la chasse est gardée.

Au XII^e siècle : « forest » : signifie « vaste étendue de terrain peuplée d'arbres ».

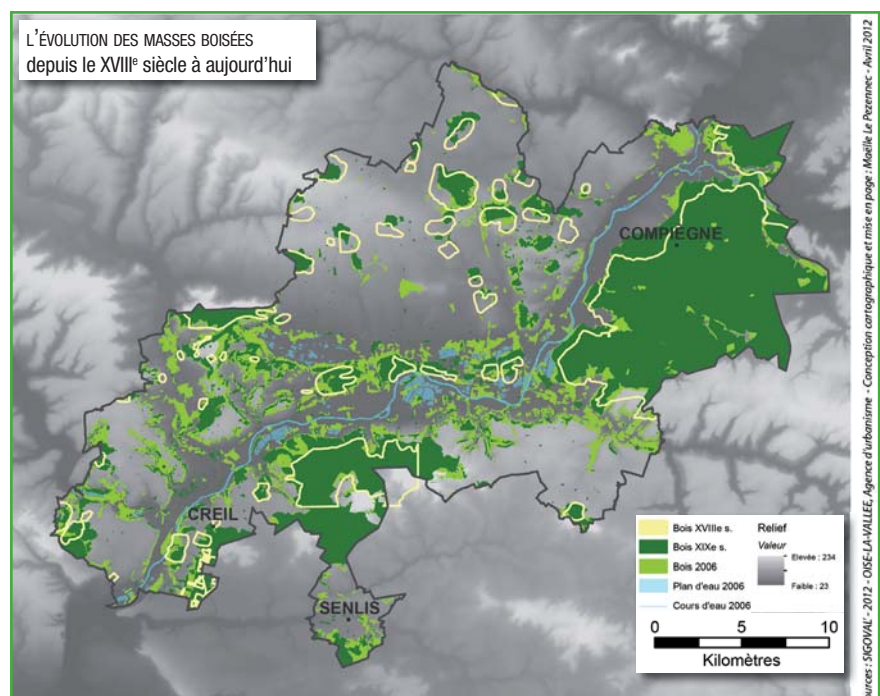
source : Centre National des Ressources Textuelles et Lexicales

Les milieux boisés sont certainement les seuls milieux "naturels" qui n'aient pas vu leur surface diminuer depuis plusieurs décennies. L'évolution des masses boisées depuis le XVIII^e siècle jusqu'à aujourd'hui sur le territoire de Oise-la-Vallée atteste une augmentation d'environ 30% du couvert boisé entre ces 2 périodes.

Aujourd'hui, de par l'abondance des massifs forestiers (et boisés), le territoire de la vallée de l'Oise constitue un espace charnière en position d'interface entre le massif des Ardennes et ceux du Bassin Parisien (forêts domaniales de Montmorency, l'Isle-Adam), vaste continuum forestier européen, support des flux animaliers et de richesses écologiques. (cf. « C » comme continuité écologique)

Dans l'Oise, à proximité de l'agglomération francilienne, pas moins de six millions de promeneurs fréquentent chaque année les forêts de Chantilly, d'Halatte et d'Ermenonville⁽¹⁾.

En conséquence, concilier les fonctions récréative, sociale et bienfaitante de la forêt avec ses vocations écologiques et économiques apparaît comme un enjeu de premier ordre pour ce territoire de l'Oise médiane.



¹ source : Conseil Régional de Picardie

FORÊT

et vallée de l'Oise

La forêt a été mise en avant comme un atout essentiel en termes de développement touristique et de valorisation identitaire du territoire, lors du **séminaire tourisme** organisé par Oise-la-Vallée en collaboration avec Oise Tourisme en 2012. Et la **valorisation touristique de la forêt domaniale de Compiègne** a fait l'objet d'une étude à la demande de l'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC), dans le cadre de la réflexion autour du « **label forêt d'exception** ».

Parallèlement, il a été démontré, statistiques à l'appui, que la proximité de la forêt apporte une plus-value significative aux produits immobiliers en vallée de l'Oise, comme en témoigne l'**analyse hédonique** réalisée en 2012.

Enfin, la question de la protection, du traitement et de la mise en valeur de ces espaces a également été abordée dans le cadre de l'élaboration des Schémas de Cohérence Territoriale (**SCoT**) de la vallée, en particulier celui de l'ARC où des dispositions spécifiques ont été édictées pour le traitement des lisières. Les projets d'aménagement en contact avec la forêt doivent permettre de développer de nouvelles fonctions sur ces espaces de transition qui sont à concevoir comme des espaces de respiration et de détente des habitants et faire l'objet d'un traitement d'extrême qualité.

Malgré tout le potentiel économique, touristique et attractif des richesses forestières, le passé industriel a marqué durablement le territoire de la vallée de l'Oise et les massifs ne sont pas suffisamment mis en valeur ni reconnus à cette échelle. L'accès autrement qu'en véhicule motorisé est malaisé, voire même dangereux compte-tenu des infras-

La forêt : trésor sous-estimé pour la vallée de l'Oise

structures routières existantes, en particulier pour les populations citadines alentour. Aujourd'hui, en termes d'attente touristique, le territoire répond davantage à une offre pour une clientèle peu exigeante en ce qui concerne les loisirs de proximité, alors que le pouvoir attractif de l'espace forestier est réel (promeneurs, randonneurs, éco-touristes, amateurs de sports aventure, clientèle d'affaire). Enfin, en termes d'exploitation du gisement, la réinvention d'une filière bois pourrait constituer une piste de développement économique intéressante.

FORÊT ET FRÉQUENTATION

87 %

pourcentage des enquêtés percevant la forêt comme « un patrimoine à transmettre aux générations futures »

71 %

pourcentage de Français se rendant au moins une fois par an en forêt

61 %

pourcentage de l'utilisation de la voiture comme moyen de transport privilégié pour une sortie en forêt

Sources : Université de Caen et ONF - 2004 ; LEF - 2002

Impact des caractéristiques externes des logements sur leur prix dans la vallée de l'Oise

	Appartements	Maisons
Présence d'un bois à moins de 100 m	5,4 %	1,7 %

Source : PERVAL, DREAL Picardie

in La formation des prix immobiliers dans l'Oise : analyse hédonique à partir des données PERVAL. Oise-la-Vallée, 2012

ILLUSTRATION ET COMPOSITION DES ZONES FORESTIÈRES



VILLE D'APPUI

ZONE D'ÉQUIPEMENT

ZONE DE RANDONNÉE

ZONE SANCTUAIRE

in Valorisation touristique de la forêt domaniale de Compiègne. Lucie Sénéchal - Université Aix-Marseille I - ENSP Marseille - Master II Urbanisme et Paysage - Année 2011-2012

FORÊT ... ailleurs

Un certain nombre de territoires ont d'ores et déjà pris conscience du potentiel de leur espace forestier et ont engagé des stratégies de valorisation touristique.

Ils ont alors tiré parti de la portée emblématique de cette richesse naturelle et cherché à communiquer sur cet aspect : c'est le cas de la **forêt de Fontainebleau** par exemple que les œuvres de peintres et des poètes du XIX^e ont sublimée. L'attractivité de la forêt a été renforcée par la reconnaissance des rochers de Fontainebleau au niveau mondial pour la pratique de la varappe. La **forêt de Beynaves** dans les Hautes-Alpes est une des premières à avoir obtenu le label national "tourisme et handicap". Cette labellisation a été défendue auprès des instances nationales par le Conseil général, propriétaire de ce site de 208 hectares depuis 1933, en vue de favoriser l'accueil et de faciliter l'accès des personnes handicapées aux activités touristiques. Deux sentiers de la forêt, et en particulier celui des papillons, sont en effet accessibles aux personnes handicapées.

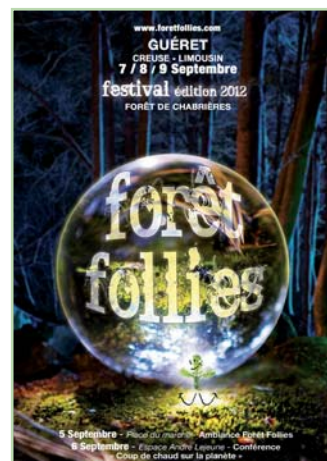
Dans le département de la Creuse, sur les hauteurs de Guéret au cœur d'une forêt de 2000 ha, se tient chaque année en septembre, le **festival « Forêt Follies »** avec pour slogan : « sans nature, pas de futur ». L'objectif est de développer le comportement citoyen des individus à travers des activités ludiques et festives sur le thème de la forêt.

La **forêt de Brocéliande** dans le massif de Paimpont en Bretagne est profondément ancrée dans l'imaginaire collectif comme un lieu fabuleux. Or, l'appellation Brocéliande résulte de l'invention d'une topographie légendaire orchestrée au XIX^e siècle par un ecclésiastique et qui a été entretenue et mise à profit par les instances locales pour en faire une destination touristique : aujourd'hui, la forêt accueille près de 50 000 à 60 000 visiteurs par an autour des légendes arthuriennes au Pays de la Table Ronde.

La forêt : un espace sublimé



Rocher en forêt de Fontainebleau



Forêt de Compiègne



Allée des Beaux Monts, forêt de Compiègne

DEMAIN ICI

Le **label national « forêt d'exception »** : a été créé par l'Office National des Forêts (ONF) et est destiné à faire connaître et valoriser le patrimoine forestier dans une démarche d'exemplarité et de développement durable. Ce label consacre les valeurs patrimoniales du site, la qualité du projet et sa réalisation.

La forêt de Compiègne a été sélectionnée « forêt candidate » par le Comité national d'orientation en 2009 et un comité de pilotage a été mis en place. 4 axes de travail ont été définis dans le protocole d'accord, concernant :

- l'accueil du public,
- le réseau de voies douces,
- la valorisation du patrimoine naturel,
- la communication sur une image identitaire forte.

La labellisation de la forêt domaniale pourrait permettre une augmentation de la fréquentation touristique au regard de la qualité paysagère garantie par ce label.

abcdef
hijklmnopqrstuvwxyz



comme

gare



gare

LA GARE CRÉATRICE DE VILLE, LA GARE, CRÉATRICE DE VIE.

Dans les projets urbains, la gare est généralement abordée sous son angle fonctionnel, en tant qu'espace intrinsèque (bâtiment pouvant regrouper d'autres services que ceux du transport) et lieu de passage de flux : espace intermodal. Combien de gares s'ouvrent-elles sur un no man's land, une grande place minérale quelque peu déshumanisée parfois sous prétexte de supprimer la voiture et laisser la place aux piétons (et aux courants d'air peu propices à la rencontre), voire un parking s'étendant à perte de vue comme dans les nouvelles gares TGV. Dans ce cas de figure, la gare trop auto-centrée crée du service en son sein ou au voyageur, mais rend peu service à la ville, à l'habitant.

Parallèlement, l'infrastructure ferroviaire génère au sein des villes un paradoxe, en ce sens qu'elle :

- rapproche les villes lointaines : la gare est alors créatrice de liens,
- tout en éloignant les quartiers par les césures qu'elle génère : la gare devient alors créatrice de rupture (détour à faire pour passer de l'autre côté de la voie ferrée, perte de temps de trajet, mal fonctionnement urbain, besoin de transports en commun, césure urbaine autant que sociale.

Projets de réaménagement des gares de :



Compiègne



Creil



Montataire, une gare secondaire



Pont-Sainte-Maxence

ETYMOLOGIE

Terme qui apparaît en 1533. Il signifie alors « distance ».

En 1690, gare = « lieu disposé sur les rivières pour servir d'abri aux bateaux ou leur permettre de laisser passer les convois ».

En 1831, gare = « emplacement disposé sur une voie de chemin de fer pour abriter un convoi pendant qu'un autre convoi passe ».

En 1835, gare = « station d'embarquement et de débarquement des voyageurs et des marchandises, sur les chemins de fer. »

source : Centre national des ressources textuelles et lexicales

Le terme de « garer » signifie, quant à lui, mettre à l'abri ou dans un lieu sûr, spécialement aménagé.

Aujourd'hui, une gare désigne un bâtiment et installations destinés aux trains et chemins de fer. Il existe aussi des gares routières, maritimes, aériennes (aérogares)... ; on parle aussi de gares de triage, d'évitement (pour la rencontre des trains sur des tronçons à une seule voie), de mobilisation (militaire).

GARE et vallée de l'Oise

La vallée de l'Oise est dotée d'une infrastructure ferroviaire unique permettant d'accéder facilement à Paris, mais aussi aux autres grandes villes picardes, Beauvais, Amiens et Saint-Quentin en particulier. Le projet de liaison Roissy-Picardie permettra de relier le réseau ferré picard à la gare TGV Roissy Charles-de-Gaulle, favorisant ainsi l'intermodalité, le développement international des entreprises de la vallée de l'Oise, de l'Université de Technologie de Compiègne et facilitant le déplacement des résidents isariens vers leur lieu de travail ou encore la venue de visiteurs sur le territoire en connexion avec les autres gares du territoire.

Ainsi, les gares de la vallée de l'Oise se retrouvent au cœur des stratégies d'aménagement du territoire et de développement urbain. En étant reliées à Paris et Roissy, en voyant passer chaque jour des dizaines de milliers de passagers et en offrant des perspectives de développement économique, les gares polariseront autour d'elles une forte demande en locaux d'activités, mais aussi en logements, en services (commerce, transport, etc.) et en termes de produits ou de logistique de type touristique.

L'actuel projet urbain autour de la gare de Creil et le futur pôle urbain autour de la gare de Compiègne, montrent que les territoires de la vallée de l'Oise ont pris conscience de préparer leur territoire à cette demande en travaillant à l'émergence d'une nouvelle offre capable de loger les habitants, mais aussi les entreprises qui formeront le tissu économique de demain. D'autres réflexions de valorisation des gares sont en cours (Chantilly, Pont-Sainte-Maxence, Beauvais...). Elles intègrent notamment l'organisation de pôles d'échanges intermodaux en particulier dans le cadre de Roissy-Picardie et plus largement la prise en compte des transports dans l'aménagement des territoires.

Les gares et leurs abords : une composante essentielle dans l'aménagement des territoires



Compiègne



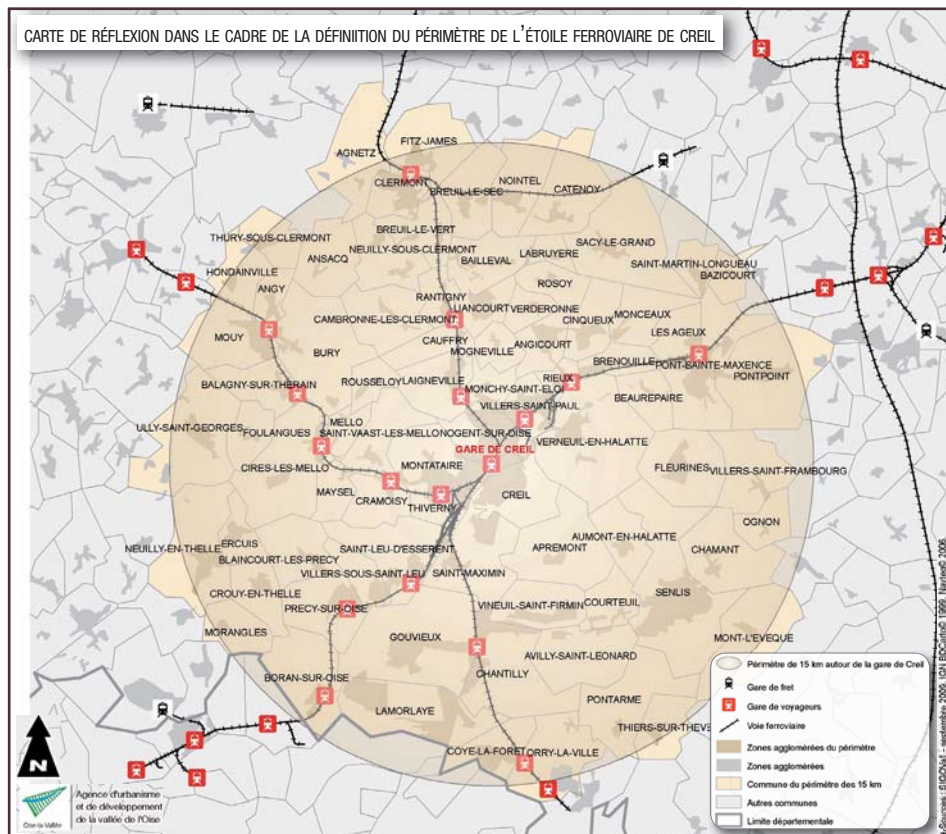
Creil



Senlis



Noyon



GARE

... ailleurs

Depuis plus de 20 ans, les gares sont devenues les pivots de vastes opérations d'urbanisme visant à valoriser une infrastructure qui crée du lien et qui donc facilite les échanges aussi bien humains qu'économiques. Pour que cette attractivité naturelle se concrétise, il a fallu que les quartiers de gares se transforment, améliorent la qualité urbaine et fassent émerger du foncier à partir duquel les logements et les surfaces d'activité seraient construits. C'est ainsi que de très nombreuses villes se sont lancées dans de vastes opérations d'urbanisme visant à faire de leur quartier de gare de vastes secteurs de renouvellement urbain.

Lille fut l'une des initiatrices de cette démarche reprise ensuite par de nombreuses autres villes parmi lesquelles la Roche-sur-Yon, Saint-Etienne, Le Mans, Angers ou encore Chartres. A La Roche-sur-Yon, il s'est agi de créer une sixième entrée de ville en construisant un quartier d'affaires autour de la gare (2004/2013).

Au Mans, le projet de pôle tertiaire a accompagné la réflexion sur le pôle multimodal (1989/2009) quand parallèlement, la question des transports collectifs s'est imposée comme le pilier de la reconstruction des espaces publics de la ville.

A Saint-Etienne, après l'achèvement de la cité des affaires autour de la gare à 10 minutes de l'hypercentre, est prévue la création d'une gare double face. A l'horizon 2020 le quartier devrait offrir un potentiel de 200 000 m² de bureaux et 14 000 emplois, accompagnés d'un programme de logements et de services.

Au final, les projets urbains initiés sur les territoires cités ont permis d'initier de nouvelles dynamiques urbaines et économiques mais aussi de nouvelles pratiques en matière de transport.



Gare de Saint-Etienne Châteaucreux

BOÎTE À OUTILS

PROTOCOLE GARE COEUR D'AGGLO

Depuis 2009, le protocole «gare cœur d'agglomération» doit faire émerger à l'horizon 2020 un projet urbain ambitieux autour de la gare de Creil. Ce protocole réunit les villes de Creil et de Nogent-sur-Oise, la Communauté de l'Agglomération Creilloise, la Région Picardie, le Syndicat Mixte de Transports Collectifs de l'Oise, RFF et SNCF, dans le cadre des études menées en amont de la réalisation de la liaison ferroviaire Roissy Picardie.

LES POLES D'ECHANGES

Les pôles d'échanges des lieux où s'interconnectent plusieurs modes de transports (marche, vélo, train, bus...) offrent des alternatives intéressantes à la voiture. Mais, mobilisant de nombreux acteurs, ils constituent un outil complexe d'aménagement du territoire. Pourtant, ils contribuent à redonner de la qualité urbaine et à changer durablement l'image d'une ville ou d'une agglomération.



Hall de la gare du Mans



Souterrain de la gare du Mans

abcdefghijklmnopqrstu
vwxyz



comme

habitat
des personnes
âgées



habitat des personnes âgées

La forte progression des personnes âgées résulte de l'entrée des générations nombreuses du baby-boom dans les tranches des plus de 70 ans, combinée à l'allongement considérable de la durée de la vie. L'ampleur du phénomène démographique amène les pouvoirs publics, les acteurs de la santé, les acteurs sociaux -et bientôt la société entière- à se questionner sur les rôles de chacun, mais aussi sur les représentations collectives concernant l'avancée en âge.

La maison de retraite ou l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) ne peuvent plus constituer la réponse généralisée et unique aux besoins d'une population qui vieillit. D'une part, parce que la collectivité n'est plus en mesure de satisfaire quantitativement les besoins ; d'autre part, parce que les équipements spécialisés ne constituent qu'une réponse partielle aux aspirations et aux besoins d'*habiter* des aînés d'aujourd'hui, y compris pour ceux dont l'autonomie est limitée et dont l'état de santé peut nécessiter des soins médicaux.

Prôné depuis plusieurs décennies par les pouvoirs publics, sans être massivement mis en œuvre, « **le maintien à domicile doit être LA priorité** »⁽³⁾. Le maintien à domicile suppose une offre suffisante de logements adaptés, le développement de la domotique, le renforcement du secteur de l'aide à domicile, mais aussi **l'adaptation de la ville et de l'urbanisme aux besoins liés au vieillissement, soit une réflexion élargie sur l'habitat** : autant de chantiers auxquels la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement devrait apporter un cadre réglementaire.

Dans le domaine du logement, s'il s'avère nécessaire de produire une offre nouvelle, l'enjeu réside dans l'adaptation du parc de logements existants (publics et privés), compte tenu du faible taux annuel de renouvellement du parc par le biais de la construction neuve en France, qui est de l'ordre d' 1% seulement⁽³⁾.

A quand...

... la programmation systématique de logements adaptés dans chaque opération nouvelle ?
... la conception de logements « pré-adaptés » et évolutifs ?

ETYMOLOGIE

Habitat

Le mot habitat trouve son origine dans le mot latin *habitatum*, lequel provient de *habitare*, qui signifie *vivre, tenir*. En géographie humaine, il désigne « *le mode de peuplement d'une région par l'homme* » ou « *la façon dont sont logés les habitants, l'habitat collectif, par exemple* »⁽¹⁾.

L'habitat est un mode d'occupation de l'espace, plutôt qu'une construction au sens strict. Ainsi, si l'habitat englobe les notions d'habitation, de logement, il convient de l'appréhender en tant qu'ensemble socialement organisé, constitué du logis et de ses prolongements, qui permettent à l'individu et à la famille de satisfaire leurs besoins physiologiques, spirituels et affectifs⁽²⁾. C'est le terme « habitat » et non « logement » des personnes âgées qui a été retenu ici.

« Personnes âgées »

Cette expression courante renvoie aux vieux, aux vieillards, à la vieillesse. Cet évitement de langage est révélateur de la perception implicitement négative du vieillissement par la société, comme le note le sociologue Serge Guérin, qui souligne en outre que le rapport à l'âge est culturellement et socialement construit et qu'il varie selon les normes sociétales.

L'expression « personnes âgées » désigne les vieux, tout en sous-entendant le *processus* qui a conduit à cet état de vieillesse, résultat d'un phénomène progressif et inéluctable.

LES « 3 ÂGES DE LA VIEILLESSE »

A des fins statistiques, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) classe les individus dans la catégorie « âgée » dès que ceux-ci ont atteint 60 ans. En réalité, la vieillesse renvoie à plusieurs âges et à différents types de besoins qui sont par ailleurs en permanente évolution : **les vieux d'hier ne sont pas les vieux d'aujourd'hui ni ceux de demain.**

La sociologie⁽⁴⁾ distingue ainsi :

LES « JEUNES SENIORS »

60-75 ans
qui sont souvent des retraités actifs, autonomes

LES « SENIORS »

75-85 ans
chez qui apparaissent les premiers symptômes de la dépendance ou tout au moins quelques fragilités physiques

LES « ANCIENS »

85 ans et +
chez qui l'état de dépendance s'accroît

3. source : Luc BROUSSY. - *Adaptation de la société au vieillissement de sa population. France Année zéro I.* - janvier 2013

4. notamment Serge GUERIN

1. source : Dictionnaire Hachette
2. source : Encyclopedia Universalis

HABITAT DES PERSONNES ÂGÉES et vallée de l'Oise

Qu'il s'agisse d'adaptation des logements existants ou de construction neuve, la réglementation nationale et les aides financières liées à l'habitat ne s'intéressent pas au vieillissement en tant que tel, mais de manière partielle et indirecte, au travers de l'*accessibilité* ou de l'*adaptabilité* au handicap.

En matière d'**adaptation des logements existants** dans l'Oise, l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) fait état de résultats très modestes : seulement 25 dossiers « Travaux d'autonomie » financés en 2012, contre 74 dans la Somme ou 100 dans l'Aisne⁽⁵⁾. Or, les besoins d'adaptation des logements sont nombreux, dans l'Oise comme ailleurs, puisque le département compte environ 50 000 ménages de 65 à 79 ans et 20 000 ménages de plus de 80 ans (même si tous n'ont pas besoin d'adapter leur logement). Bien qu'elle soit encouragée et facilitée dans le cadre des OPAH⁽⁶⁾ et dans les collectivités délégataires des aides à la pierre, l'adaptation des logements du parc privé progresse donc lentement, y compris dans la vallée de l'Oise.

En ce qui concerne l'**offre nouvelle**, rares sont les opérations d'urbanisme qui prennent en considération la question du vieillissement de manière plus globale (déplacements, facilités, équipements et services, lien social...).

Toutefois, récemment, des initiatives d'habitat adapté, financées au titre de l'habitat social, ont vu le jour dans l'Oise, dont les trois opérations présentées à l'occasion du Club de l'Habitat de mai 2013⁽⁷⁾. Il s'agit d'opérations de petite échelle, intégrées au tissu urbain, dans des communes de 3000 à 3500 habitants :

- l'**opération Béguinage à Venette** (2008, SA HLM du Beauvaisis),
- **les Fauvettes à Choisy-au-Bac** (2013, Picardie Habitat),
- **résidence Le Béguinage à Fitz-James** (2014, OPAC de l'Oise).

A signaler aussi : la politique de l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de l'Oise à destination des personnes âgées, lancée avec le Conseil général de l'Oise et récemment mise en œuvre dans le cadre du label « Habitat Senior Service » (HSS).



■ OPÉRATION BÉGUINAGE à Venette



■ LES FAUVETTES à Choisy-au-Bac



■ RÉSIDENCE LE BÉGUINAGE à Fitz-James

5. source : Direction Départementale des Territoires de l'Oise
6. OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. Dans le territoire de Oise-la-Vallée : une OPAH récemment prolongée dans l'agglomération de la Région de Compiègne (ARC), une OPAH démarrée en 2013 dans la Communauté de l'Agglomération Creilloise (CAC). Ces deux collectivités sont délégataires des aides à la pierre.
7. Le Club de l'habitat, organisé deux fois par an par Oise-la-Vallée, réunit les acteurs de l'habitat de la vallée de l'Oise, autour de sujets d'actualité et de fond. Il est suivi par une Lettre de l'habitat qui rend compte des échanges de chaque rencontre.
8. PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration

LES CLÉS DE RÉUSSITE D'UN HABITAT POUR PERSONNES ÂGÉES ?

Il faut des **logements adaptés**, mais pas seulement...

L'opération Béguinage de Venette constitue une opération d'**habitat** pour personnes âgées, au sens plein du terme. Après un recul de plus de cinq années, voici les qualités qui peuvent être mises en avant :

Sur le plan humain : les attributaires habitaient déjà dans le bourg, ce qui limite la rupture des liens sociaux.

Renouvellement urbain et social : localisation de l'opération sur une friche. De plus, les grandes maisons libérées par les personnes âgées sont désormais occupées par des familles.

Petite échelle, voisinage proche, mélange des générations : 14 logements, dont 7 maisons conçues pour les personnes âgées, tandis que les autres sont pour des familles ou des petits ménages.

Localisation dans le bourg : en cœur de bourg, à proximité des commerces et de la ligne de bus. Sur la parcelle voisine, réalisation à la même période d'une opération comprenant un cabinet médical.

Un urbanisme pensé... : réalisation en même temps que deux opérations de logements voisines. Une harmonisation des projets, un effort d'insertion dans le tissu urbain existant, en évitant notamment la logique des lotissements clos (création d'une rue de desserte traversante). Aménagement d'une sente piétonne reliant le secteur et les jardins de la Maison Intergénération et sa bibliothèque.

... et qui connecte les habitants à la vie du bourg : les 7 maisons adaptées pour personnes âgées sont situées en front de rue et non en retrait.

Qualité des espaces bâtis : des maisons de bourg, attrayantes, en cohérence avec le tissu existant. Des éléments bâtis d'origine de la friche ont été réhabilités.

Un opérateur social : qui a accepté de relever le défi d'une petite opération atypique..., en tant que constructeur et gestionnaire.

Un loyer abordable : logement locatif PLAI⁽⁸⁾

HABITAT DES PERSONNES ÂGÉES

... ailleurs

LABEL DES « LOGEMENTS BLEUS »
déposé par Nantes Habitat

Il s'agit d'une offre de logements intégrés dans le parc social dans divers quartiers, soit lors de nouvelles programmations, soit à l'occasion de travaux de réhabilitation, et de divers services à la personne, dans le cadre d'un accompagnement social. Cette initiative publique a pour cadre depuis 2008 une convention d'objectifs entre la Ville de Nantes et le bailleur social Nantes habitat, qui a fixé 1 000 « logements bleus » labellisés à l'horizon 2015.



CONCEPT VIVALIB
marque déposée en 2007

Ce concept consiste en la réalisation d'appartements intégrés au tissu urbain, adaptés, ergonomiques, évolutifs, situés au rez-de-chaussée ou au 1^{er} étage de programmes neufs, répondant tous à un cahier des charges commun. Les adaptations génèrent un surcoût par logement (de 8 000 euros dans le neuf en 2010). Des services sont proposés en option : plateforme de veille avec correspondant médical.

Le logement est « labellisé Vivalib », le bailleur social gestionnaire peut ainsi attribuer le logement à un public défini (les plus de 60 ans). Il est accessible aux personnes âgées modestes au travers du loyer PLUS.⁽⁹⁾ Réalisés et en cours : à Bordeaux, Nantes et Grenoble.



RENNES « VILLE-AMIE DES ÂÎNÉS »

Après avoir précédemment obtenu le label national « Bien vieillir vivre ensemble », Rennes a rejoint en 2011 le réseau des « Villes-amies des aînés » (initié par l'Organisation mondiale de la santé), visant à l'échange de réflexions et de références entre des villes soucieuses de s'adapter au vieillissement de la population.

A l'échelon local, il s'agit d'une démarche globale d'amélioration de la vie des aînés qui associe et coordonne les compétences et les politiques de plusieurs services de la Ville, de l'agglomération et des acteurs de la gérontologie. Le plan d'actions de la Ville de Rennes, visant à « encourager le vieillissement actif et la qualité de vie »⁽¹⁰⁾, comprend 3 axes majeurs :

1. Préconiser un habitat favorable au vieillissement,
2. Agir pour prévenir l'isolement,
3. Améliorer l'information et la communication en direction des aînés.

Sa mise en œuvre est assurée par un comité de pilotage composé des référents au sein de la Ville et de Rennes Métropole désignés pour « mieux prendre en compte le vieillissement de la population dans les politiques sectorielles »⁽¹⁰⁾. Le travail participatif mérite aussi d'être souligné : le diagnostic préalable a été nourri par l'expertise de nombreux partenaires de l'action gérontologique locale, ainsi que par des groupes de discussion réunissant : aînés, aidants familiaux, représentants d'associations ou de services. La mise en œuvre du plan d'actions se concrétise notamment par des temps d'échanges nombreux et variés qui ont mobilisé au total plus de 2000 participants dont plusieurs centaines d'aînés.



9. PLUS : Prêt Locatif à Usage Social

10. source : <http://metropole.rennes.fr>

11. source : www.fondationdefrance.org

12. in **Vieillesse et espace urbain. Comment la ville peut-elle accompagner le vieillissement en bonne santé des aînés ?** Centre d'analyse stratégique, La note d'analyse n° 323, février 2013

BOÎTE À OUTILS

UNE INSTITUTION : FONDATION DE FRANCE

« Organisme privé et indépendant, trait d'union entre les donateurs, les mécènes et les acteurs de terrain, afin d'aider à concrétiser des projets à caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social ou culturel »⁽¹¹⁾. Fondation de France a soutenu plusieurs initiatives liées à l'habitat des personnes âgées.

UNE PROPOSITION POUR LA PLANIFICATION :

intégrer et prévoir dans la ville les secteurs favorables à l'habitat pour personnes âgées

Parmi les propositions du Centre d'Analyse stratégique⁽¹²⁾ :

« Promouvoir dans chaque ville un recensement des zones favorables au vieillissement. Concentrer dans ces zones les opérations d'adaptation des logements. Y inciter à la densification de l'habitat. »

QUELQUES RÉFÉRENCES

en matière de réflexion sur le vieillissement et la société

Serge GUÉRIN, sociologue

Jean-Pierre AQUINO, médecin

Régine DÉTAMBEL, kinésithérapeute et écrivain

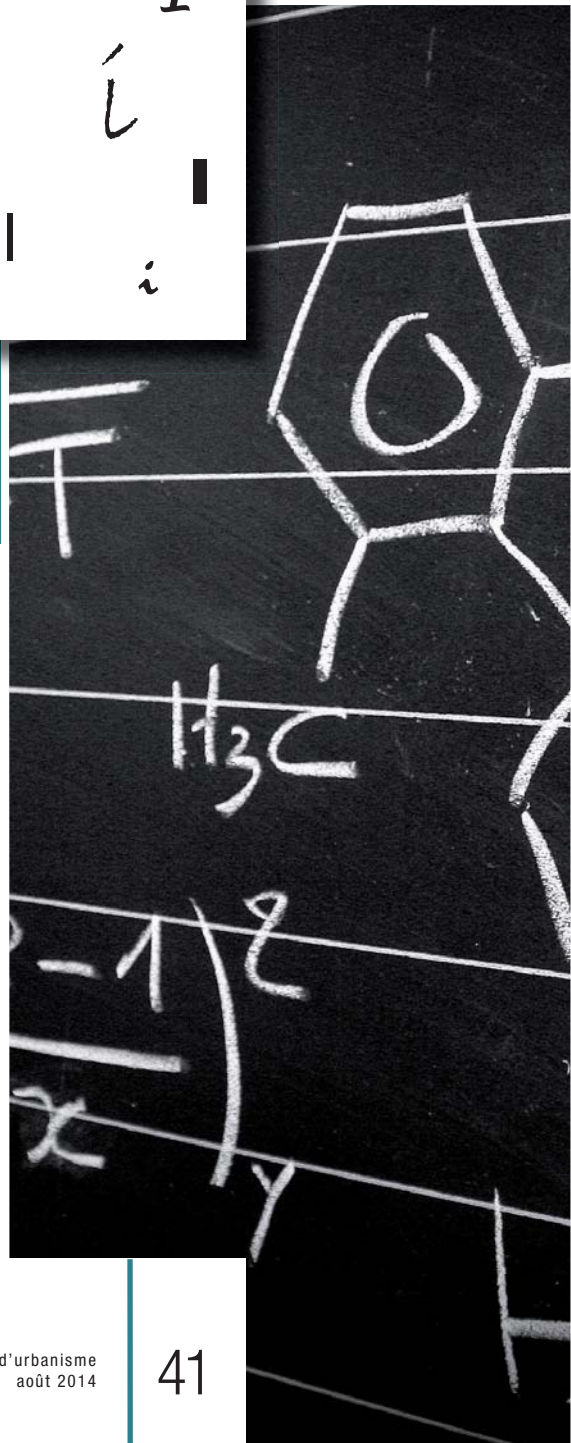
Simone de BEAUVOIR, écrivain (*La vieillesse*. - éd. Gallimard, 1970)

abcdefghijklm
nopqrstuvwxyz



comme

innovation
industrielle



innovation industrielle

Récemment, le débat s'est porté sur les leviers d'actions favorables à l'innovation. Les « clusters », théorisés par Michael Porter en 1990, ont longtemps constitué la référence avec comme modèle la Silicon Valley développée dès les années 1970 ou Sophia Antipolis en France à une moindre échelle. Dans cette théorie, c'est l'organisation territoriale avec un cluster bien identifié dans l'urbain, qui favorise l'innovation et sa diffusion entre ses entreprises.

C'est aussi le concept plus large de la créativité qui va émerger. Il est appréhendé sous un angle urbain par Charles Landry qui développe son modèle de « ville créative », très culturel et décloisonné, capable de faire émerger une atmosphère propice à la création dans tous les domaines. En parlant de « classe créative », l'économiste Richard Florida a mis le créatif au centre de la réflexion et donc du changement économique. Dans sa théorie, l'attractivité du territoire auprès de cette classe créative, constitue la clef permettant d'attirer les entreprises des secteurs innovants.

L'existence de centres de recherche et de développement est un indicateur essentiel du dynamisme de l'activité présente et de l'ampleur du potentiel en devenir.

Cependant, dans les secteurs marqués par la crise, et dans un objectif de rentabilité immédiat, l'investissement technologique reste perçu comme une variable d'ajustement budgétaire. Pourtant il va bien au-delà des considérations économiques : il véhicule aussi des valeurs de progrès social et de mode de vie et il participe de manière fondamentale à la transformation de l'image d'un territoire et de celle qu'en ont ses habitants.

ETYMOLOGIE

Innovation

Du latin « innovatio » : action d'innover, mais c'est un terme rare avant le XVI^e siècle. (1)

Innovation a pour synonymes : découverte, invention, changement, création, nouveauté et pour antonymes, des mots tels que : archaïsme, routine, tradition.

Le concept d'innovation apparaît très tôt en économie avec Adam Smith (1723 – 1790) qui voit dans l'innovation le moyen d'accroître l'efficacité des ouvriers et de réduire la pénibilité du travail. Plus tard, c'est Joseph Schumpeter (1883 – 1950) qui place l'innovation comme la force motrice de l'économie et de sa croissance. Il parle de « destruction créatrice » pour illustrer l'émergence de nouveaux secteurs porteurs d'emplois qui s'accompagne du déclin des anciennes industries. Ainsi, en l'absence d'innovation, la destruction d'emplois n'est pas compensée par les créations. Dans cette perspective, l'innovation doit se situer au centre des politiques territoriales de développement économique.

DÉFINITION

Cluster, pôle d'activités

Territoire qui regroupe des entreprises du même secteur d'activités, de manière spontanée ou planifiée par les pouvoirs publics, permettant le rapprochement entre fournisseurs, clients, chercheurs.

1. source : Petit Robert

LA FRANCE
PARMI LES PAYS DE L'OCDE

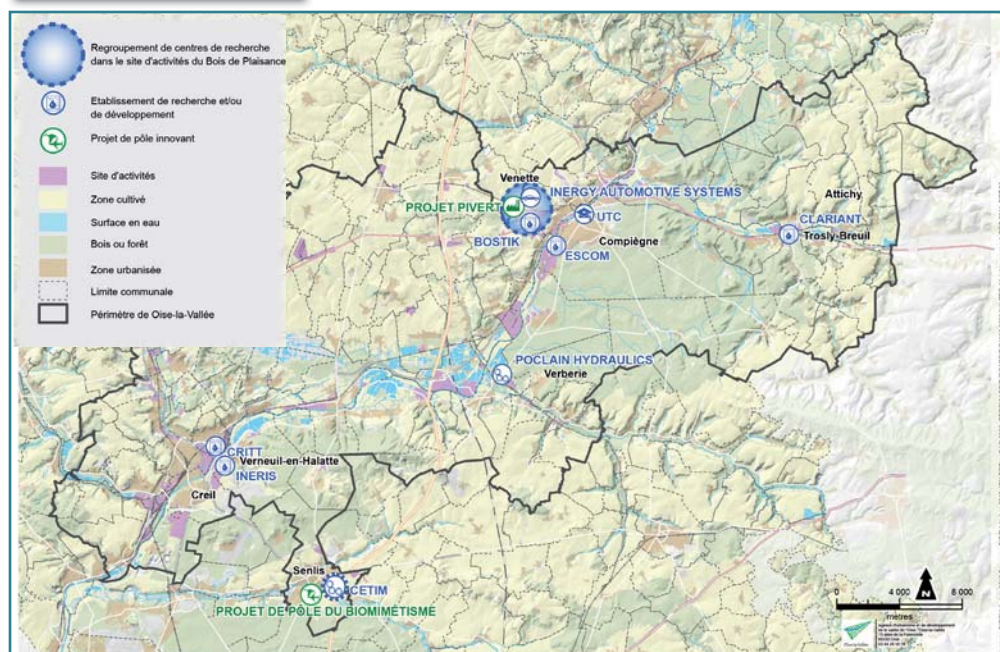
5^e pays industriel
en termes d'exportations

mais 6^e pays industriel
pour le secteur de la recherche

et 10^e pays industriel
en termes d'innovation

source : site web « la chronique entreprise »
d'après OCDE 2011

LA RECHERCHE DANS LA VALLÉE DE L'OISE



INNOVATION INDUSTRIELLE

et vallée de l'Oise

La vallée de l'Oise compte plusieurs centres de recherche et d'enseignement de renom, publics et privés, créés le plus souvent dans les années 1970 et concentrés dans les agglomérations de Compiègne et de Creil. Les filières d'innovation concernent la chimie, l'industrie, la logistique et la haute technologie, avec notamment :

L'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS) qui a pour mission de contribuer à la prévention des risques que les activités économiques font peser sur la santé, la sécurité des personnes et des biens, et sur l'environnement. Il mène des programmes de recherche visant à mieux comprendre les phénomènes susceptibles de conduire aux situations de risques ou d'atteintes à l'environnement et à la santé, et à développer sa capacité d'expertise en matière de prévention.

L'Université de Technologie de Compiègne (UTC) créée en 1972 fait état aujourd'hui de 9 labos de recherche et 50 doctorants par an (Bio-ingénierie, Biomécanique, Biomatériaux / Biotechnologie / Génie des procédés industriels et développement durable / Mécanique Avancée / Technologies cognitives, management de l'innovation et systèmes complexes / Technologies de l'information et de systèmes).

Le Centre Technique des Industries Mécaniques (CETIM) a été créé en 1965, à la demande des industriels de la mécanique afin d'apporter aux entreprises des moyens et des compétences pour accroître leur compétitivité, participer à la normalisation, faire le lien entre la recherche scientifique et l'industrie, promouvoir le progrès des techniques et aider à l'amélioration du rendement et à la garantie de la qualité.

Et aussi :

- le Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie (CRITT) Picardie Polymères / plasturgie
- l'École Supérieure de Chimie Organique et Minérale (ESCOM) à Compiègne
- POCLAIN Hydraulics à Verberie
- CLARIANT à Trosly-Breuil/Cuise-la-Motte
- ...

Dans la zone d'activités du Bois de Plaisance et le parc technologique des rives de l'Oise à Venette, 3 projets de centre de recherche et de développement sont d'actualité :

- INERGY AUTOMOTIVE SYSTEMS, spécialiste des systèmes de réservoirs à essence,
 - BOSTIK, spécialisé dans les adhésifs et les mastics,
 - PIVERT (Picardie Innovations Végétales Enseignements et Recherches Technologiques) : pour la chimie verte à travers l'exploitation des oléagineux avec l'idée de créer un pôle regroupant les acteurs de la bioraffinerie végétale,
- soit un total de près de 800 emplois à terme.

La Ville de Senlis, pour sa part, a lancé son projet de pôle consacré au biomimétisme (art de copier la nature pour innover).

« *Donnons du sens à l'innovation* »
devise de l'UTC
« *Innover en mécanique* »
devise du CETIM

Les restructurations de sites dans la vallée participent à ce mouvement. La reconfiguration de la plate-forme chimique de l'agglomération creilloise, comme l'ensemble du projet d'Ecoparc, interrogent sur leur nouveau positionnement au sein des filières chimique, verte (recyclage), ou de la valorisation énergétique.

Ainsi, à l'image d'une chimie lourde et polluante, « sulfureuse », se substitue progressivement celle d'une activité respectueuse et progressiste pour la Vallée, garante de sa pérennité et de la réussite de son redéploiement industriel.

LA RÉGION PICARDIE ET LES POLES DE COMPÉTITIVITÉ

La Région Picardie soutient depuis 2005, 2 pôles de compétitivité à vocation mondiale :

- **Pôle « Industrie et Agro-ressources » avec la Région Champagne-Ardenne,**
- **Pôle « I-trans » avec la Région Nord-Pas de Calais.**

Les pôles de compétitivité, dont les premiers ont été lancés en 2005, ont pour objectif de mettre en commun les forces de l'industrie, de la recherche et de la formation sur un territoire donné, afin de développer des produits et des procédés innovants sur des marchés à fort potentiel de croissance.

Pôle « Industries et Agro-ressources »

Répondre aux besoins des industries grâce aux agro-ressources

Le pôle de compétitivité Industries et Agro-Ressources a pour mission de soutenir les projets de «recherche et développement» dans les domaines de la valorisation non-alimentaire des ressources agricoles en régions Champagne-Ardenne et Picardie.

www.iar-pole.com

Pôle « I-Trans,

le Ferroviaire au coeur des systèmes de transports innovants »

Inventer, concevoir, fabriquer et vendre les systèmes de transports du futur

Le pôle de compétitivité I-Trans rassemble les principaux acteurs de l'industrie, de la recherche et de la formation, dans les domaines du ferroviaire, de l'automobile, du maritime, du fluvial et de la logistique, et des systèmes de transport intelligent, présents dans les régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie.

Le pôle a labellisé plusieurs zones d'attractivité qui sont destinées à accueillir des investisseurs industriels désirant développer des activités de recherche et de développement à proximité des centres de matière grise du pôle. Dans l'Oise, le Parc du Bois de Plaisance à Venette a été labellisé.

www.i-trans.org

source : www.picardie.fr

« Un territoire qui n'encourage pas l'innovation industrielle est un territoire sans avenir »

source : Michel Destot, ancien maire de Grenoble et ex-président de l'Association des Maires de Grandes Villes de France (AMGVF)

a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z

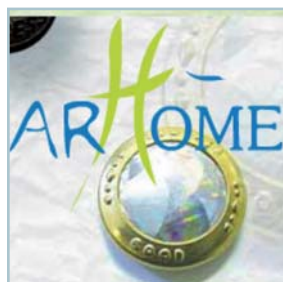
INNOVATION INDUSTRIELLE

... ailleurs

LES MUSEES D'INNOVATION INDUSTRIELLE

Les musées industriels sont nombreux et plutôt situés dans les anciennes régions industrielles. Mais la fixation et l'innovation industrielle a son propre musée (privé) depuis 2005 : le **MUSEE ARhome** (AR pour le nom des fondateur et entrepreneur Albert-Pierre et Alain Raymond) à Grenoble. Il y est démontré comment la recherche et le développement ont permis à l'entreprise créée en 1865 de se développer depuis 150 ans dans le secteur de la fixation (en particulier au travers du brevet déposé du bouton-pression). Aujourd'hui, l'entreprise est leader européen de la fixation automobile avec 3200 employés répartis dans 29 sociétés établies dans 20 pays.

www.museeindustriel.fr



Brevets, marques, dessins et modèles : les titres de propriété industrielle donnent aux entreprises les moyens de lutter contre la contrefaçon. L'**Institut National pour la Propriété Industrielle (INPI)**, établissement public sous la tutelle du ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, protège, valorise l'innovation, et accompagne les déposants dans leurs démarches.

BOÎTE À OUTILS

DE NOUVEAUX EQUIPEMENTS POUR L'INNOVATION INDUSTRIELLE

Le FAB LAB

Le terme FAB LAB est une contraction de l'anglais : FABrication LABoratory (laboratoire de fabrication). Il s'agit d'un atelier composé de machines-outils pilotées par des ordinateurs. Cet équipement réunit en un même lieu des machines dont la plupart des pièces fabriquées sont uniques. Le concept du FAB LAB a été développé par l'Institut de technologie du Massachusetts à Boston et il faut respecter une charte pour prétendre au titre. Un tel espace peut être aussi ouvert au « grand public ».



Le CO-WORKING space

Signifie : espace créatif de partage. Cet espace multifonctions favorise les rencontres et offre de nombreuses possibilités de travail (connexion wifi/filaire, espaces réunions, ressources partagées...) Exemple : le co-working space de l'Imaginarium à Roubaix



abcdefghijkl
klmnopqrstuvwxyz



comme

jardins



jardins

Le jardin est dans sa signification première un espace privé clôturé autour de l'habitation, mais peut comprendre les espaces verts, parcs et jardins publics. En milieu urbain, le jardin peut être un espace public ou associatif, un lieu de respiration, partagé, facteur de sociabilité : ce sont les jardins familiaux.

Apparu en Allemagne et en Angleterre au début du XIX^e siècle, le terme « jardins ouvriers » apparaît en France grâce à l'abbé Lemire. Quelques décennies plus tard, la diversification des catégories socio-professionnelles représentées par les jardins fait changer le nom pour « jardins familiaux », appellation officiellement adoptée par la loi de 1952 destinée à les codifier par des normes.

Au début du XX^e siècle, les cités-jardins font leur apparition en France, poussant le jardin familial jusqu'à la conception urbaine globalisée. A l'origine, le concept développé par Ebenezer Howard comporte plusieurs points, notamment une maîtrise publique du foncier (la municipalité est propriétaire), et une ceinture agricole et vivrière, ainsi que la maîtrise des actions des entrepreneurs économiques de la cité. En France, elle est un « lotissement concerté, où les habitations et la voirie s'intègrent aux espaces verts publics ou privés, destinés généralement à un usage social et peut comprendre des équipements collectifs (école, commerces, etc.).

Après la seconde guerre mondiale, avec l'urbanisation croissante, la société de consommation et les changements de mode de vie, cultiver son jardin n'était plus une nécessité et les jardins familiaux sont abandonnés. Mais la crise économique et la prise en compte naissante de l'environnement et de sa protection, ont généré leur retour dans les années 1970.

Aujourd'hui, l'enjeu des jardins urbains est multiple. En plus de son intérêt dans l'aménagement du territoire et en matière d'environnement, son intérêt socio-économique et solidaire se renforce. Les jardins deviennent alors un vrai facteur de développement durable.

ETYMOLOGIE

Le mot jardin remonte probablement à l'époque gallo-romaine où « hortus gardinus » signifiait « jardin entouré d'une clôture ». Gardinus viendrait du vieux français « gart », « jart » ou « gardo » (clôture), qui donna également « garden » en anglais, « garten » en allemand ou « giardino » en italien. Le jardin est le symbole du Paradis terrestre, le jardin d'Eden. De même, dans l'antiquité grecque, le jardin d'Héra est le lieu des épousailles de Zeus et d'Héra, où se trouvent les pommes d'or dont la garde fut confiée aux Hespérides. C'est en Perse que le jardin prit une signification métaphysique et mystique en devenant le thème central de leur vision du monde. Les jardins suspendus de Babylone, où coule une fontaine d'immortalité, sont une des sept merveilles du monde antique. Dans la religion bouddhiste et principalement dans le Zen, le jardin est la représentation du paradis d'Amida et le pont permet de passer du monde de souffrance à la Terre pure du Bouddha. C'est un espace métaphorique où le minéral et le végétal sont l'essence du Nirvana, l'impermanence⁽¹⁾ du monde et de l'homme.

Cultiver son jardin, c'est être à la recherche du paradis. D'ailleurs, dans la morale de sa célèbre œuvre *Candide*, Voltaire donne la recette du bonheur, après un long voyage initiatique à la recherche du sens de la vie : « Cultivons notre jardin ».

1. Impermanence : qualité de ce qui est temporaire

QUELQUES DATES

1896

Création par l'abbé Lemire de la Ligue du Coin de Terre et du Foyer

1904-1907

Création de la Société des Jardins Ouvriers de Paris Banlieue et du Bien de la Famille (ces organisations seront rattachées à la Ligue en 1910)

1921

La Ligue Française devient également « Fédération des Jardins Familiaux »

1926

Création de l'Office International des fédérations des jardins ouvriers (Angleterre, Belgique, Luxembourg, Allemagne, Suisse, Hollande, puis Danemark, Finlande, Norvège et Suède)

1933

Parution du journal *Le Jardin Ouvrier de France*, successeur du 1^{er} bulletin *Le Coin de Terre et du Foyer*, publié dès novembre 1897

1952

Loi relative aux jardins familiaux (cette appellation est officiellement adoptée), prévoyant notamment l'exonération de l'impôt foncier

1976

Loi prévoyant la création et la protection des jardins familiaux, grâce notamment au droit de préemption des SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) et des communes

1993

Charte nationale des Jardins Ouvriers Familiaux et Sociaux avec le Ministère de l'Environnement

JARDINS

et vallée de l'Oise

A l'origine conçus pour les ouvriers, les jardins familiaux se retrouvent surtout dans les régions historiquement industrielles et populaires. La Picardie, avec le Nord-Pas-de-Calais, est la troisième région en quantité de jardins associatifs. La vallée de l'Oise ne fait pas exception, du fait de son passé industriel. On remarque cependant des disparités entre les espaces ruraux ou périurbains et les deux agglomérations de la vallée.

Cette différence a été évoquée à travers les Schémas de Cohérence Territoriale, où la question des jardins familiaux est traitée spécifiquement dans les SCoT d'Agglomération (de la région de Compiègne ou du Grand Creillois), ils sont mis en avant au travers de prescriptions et orientations ; avec comme justification première leur bénéfice socio-économique, et en tant que lieu de respiration (nature en ville). L'offre en jardins familiaux étant parfois limitée, on retrouve des initiatives citoyennes et bénévoles, avec des jardins partagés ou coopératifs. C'est le cas à Creil, à Gournay-les-usines, où un jardin partagé, ouvert à tous, a été créé et géré par des bénévoles. On remarque un lien entre jardins et l'espace rural/urbain, à savoir le besoin en foncier, l'économie d'espace.



Jardins familiaux à Creil

Dans les SCoT ruraux ou périurbains (Syndicat Mixte de la Basse Automne et de la Plaine d'Estrées ou Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte), la question des jardins familiaux ou d'espaces verts publics n'est pas abordée. Deux dynamiques sont donc à l'œuvre sur la vallée de l'Oise : d'un côté le souci de densification et de réduction de la consommation foncière, là où l'on trouve plutôt des habitations sur de grands jardins privatifs, à usage individuel ; de l'autre dans l'enveloppe agglomérée, l'insuffisance de l'espace pour les jardins privatifs, où il est donc nécessaire de créer des espaces verts de toute sorte. C'est là que le jardin devient lieu de sociabilité. Le contexte économique est aussi moteur pour leur développement, car ils permettent une petite culture vivrière, maraîchère à moindre coût.

Le jardin est donc un lieu de rencontre, de partage, qui devient lieu de développement de l'individu. Les associations l'ont bien compris et utilisent le jardinage et la culture de jardins potagers ou ornementaux dans des programmes permettant de favoriser la réinsertion sociale et/ou professionnelle de personnes dites en difficulté.



JARDINS

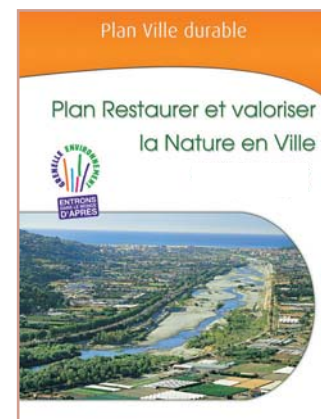
... ailleurs

En Angleterre, les jardins urbains publics, mis à la disposition des habitants existaient déjà grâce à la « allotments act » (loi sur les jardins ouvriers) de 1925. Mais le système a ses limites : il y a de plus en plus de demandes, avec de moins en moins de parcelles disponibles (notamment à cause de la spéculation immobilière). Une initiative citoyenne s'est alors créée pour trouver une alternative et trouver de nouvelles possibilités. A l'initiative du groupe « transition town Totnes » (Totnes ville en transition), le « garden share scheme » (projet jardins partagés) a été lancé. Par ce programme, toute personne possédant un jardin ou terrain qu'elle n'utilise pas, ou peu, conclut un contrat de partage de jardin avec un ou des « jardiniers », habitants qui souhaitent jardiner mais qui n'ont pas de terrain à leur disposition. Le propriétaire du terrain peut faire partie des « jardiniers » du contrat, et les récoltes sont partagées entre tous.

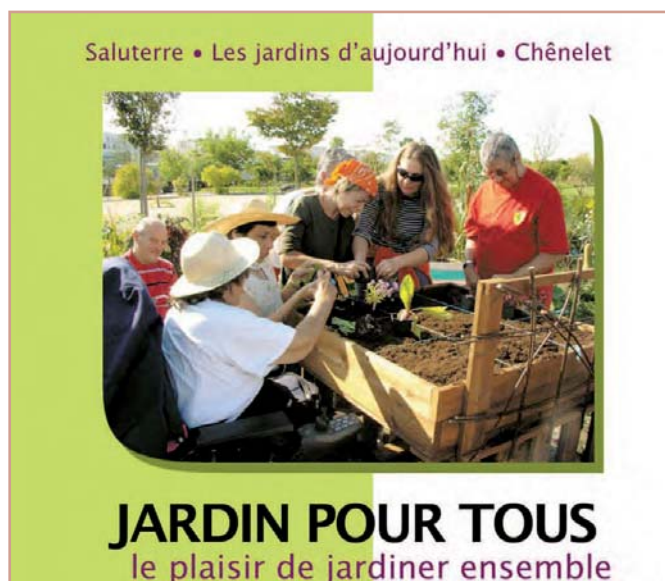
Dans une autre perspective de développement du lien social et du développement durable autour du jardinage, on peut citer l'exemple d'une initiative née lors des Assises sur le Développement Durable en 2003 à Lille. Lors de cette manifestation, un jardin éphémère a été créé sur la Grand'Place, fait de palettes et jardinières surélevées. Devant l'intérêt porté par les personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap devant ces jardinières surélevées, quelques mois plus tard, quatre associations (Chênelet (Pas-de-Calais), Les Jardins d'aujourd'hui (Gironde), Chantier Nature (Nord) et SaluTerre (Gironde) décident de donner l'envie de jardiner à tous, mais surtout aux personnes en situation de handicap. Les meubles à jardiner ont été mis au point, améliorés et fabriqués dans des ateliers d'insertion, et des institutions pour handicapés physiques et mentaux, des maisons de retraite ou des services de gérontologie

ont été contactés pour profiter de ce projet. Avec l'opportunité de jardiner reviennent, pour les pensionnaires, la notion du temps, le repérage dans l'espace, la capacité à exprimer un désir.

JARDINS.... OUTIL DE BIODIVERSITÉ ?



Le plan « nature en ville » concrétise l'engagement 76 du Grenelle de l'environnement sur une ville durable et respirable. Ses trois axes sont : ancrer la ville dans son milieu naturel, promouvoir une culture et une gouvernance partagées de la nature en ville, et préserver et développer les espaces de nature en quantité et en qualité, avec parmi les engagements de cet axe celui de concrétiser le « maillage vert et bleu » urbain, et développer les espaces de nature de proximité. En effet, les jardins ont un impact indéniable sur la qualité du cadre de vie en ville et la préservation de la biodiversité. Ils forment une trame verte urbaine, permise par les continuités végétales entre les espaces verts de milieu urbain, et au-delà, avec les surfaces vertes de la périphérie (les espaces boisés et agricoles) et les voies bleues (rivières, berges, marais). Cependant, pour pouvoir jouer pleinement ce rôle, il faut faciliter l'installation et la survie de la faune et de la flore avec des pratiques environnementales : pas de pesticides, favoriser l'accueil d'auxiliaires de lutte biologique, créer des zones hôtes comme des haies variées et massifs champêtres, des mares, étangs, des abris naturels (tas de pierres ou rochers, hautes herbes...).



abcdefghijkl
lmnopqrstuvwxyz



comme

karst



karst

Depuis le néolithique, l'homme a utilisé abondamment la pierre extraite du sol pour son habitat, ses ustensiles et outils. Cet habitat s'organise alors à proximité des carrières et même directement dans le matériau (habitat troglodyte). Cette extraction a caractérisé des sociétés de bâtisseurs depuis des millénaires. En France, un tiers du sous-sol est constitué de couches sédimentaires, parmi lesquelles on trouve les calcaires. A ciel ouvert ou en front de taille, l'exploitation des calcaires existe aussi en souterrain.



ETYMOLOGIE

Le mot « Karst » vient du toponyme « Kras » ou « Carso » désignant un haut plateau calcaire du nord-est de l'Italie, situé en grande partie sur la Slovénie et dans l'extrême nord-ouest de la Croatie. Germanisé en « Karst » sous l'influence austro-hongroise de la fin du XIX^e siècle, le karst désigne des formes paysagères singulières, en partie souterraines, issues de la dissolution de roches sédimentaires comme le calcaire.

L'amoncellement de nummulites (fossiles à coquilles) dans un contexte géologique en mers chaudes, peu profondes, est à l'origine du calcaire extrait comme matériau de construction de choix pour des édifices comme les pyramides et monuments de l'Egypte antique. Le Bassin Parisien possède ce même patrimoine géologique, riche en calcaire qui, comme en Egypte, se retrouve dans les plus anciens édifices de Paris.

Dans l'Oise, l'étymologie de « Creil » ferait référence, dès l'époque des Gaules, aux habitations troglodytes (« Cruith » en celtique) et à la pierre extraite sur ses bords (« Crael »)⁽¹⁾. L'exploitation des carrières dans le sud de l'Oise est aussi inscrite dans le nom de la communauté de commune « Pierre Sud Oise » faisant référence au passé et au présent de l'activité sur son territoire.

1. source : site internet de la ville de Creil www.creil.fr

Cependant l'usage millénaire de la pierre a été supplanté par le béton dont les matériaux sont issus de granulats extraits d'alluvions fluviales, proches des centres urbains où ces produits du sous-sol sont consommés. Dans le monde, le calcaire représente la seconde industrie extractive après les sables et graviers. Plus facilement mobilisable que la pierre, le béton a servi massivement à la reconstruction d'après-guerre dans un pays qui se couvre de logements collectifs. La périurbanisation (1980-2000) a maintenu les besoins en matériaux de construction pour le logement individuel et le petit collectif. La production de béton a été ralentie par la crise en 2008 puis relancée timidement depuis 2011. L'explosion urbaine dans le monde au XX^e siècle a multiplié par 34 le volume d'extraction de matériau de construction faisant peser une menace de pénurie sur les ressources en 2050 (rapport des Nations-Unies). L'amélioration des techniques pour produire plus avec moins de matériaux conduit à recycler ceux-ci ou, en introduire d'autres, renouvelables (bois, biomasse).



Cathédrale de Senlis

LA FILIÈRE EXTRACTIVE EN FRANCE

4 700 carrières en activité

400 millions de tonnes par an

dont **42 %** issus d'alluvions fluviales, sables et lœss

400 000 m³ de blocs rocheux (majoritairement calcaires) pour la construction en pierre de taille et ornementale

Sources : BRGM, SNROC



Installations Lafarge à Longueil-Sainte-Marie

KARST

et vallée de l'Oise

La vallée de l'Oise comporte des carrières souterraines de pierres calcaires du « lutétien », qualifiée comme « le trou d'ou est sorti Paris » (Libération du 12/09/2007) : de la villa ou des arènes gallo-romaines du I^{er} siècle aux édifices médiévaux qui jalonnent la vallée de l'Oise (abbayes du Moncel, de Royallieu, cathédrale de Senlis), la pierre calcaire de Saint-Leu se retrouve également dans un grand nombre d'édifices parisiens (Invalides, Louvre). Dès 1859, les carrières de Saint-Maximin fournissent la pierre par voie ferrée pour ériger le Paris haussmannien (immeubles, gares, monuments).

Aujourd'hui, la renommée historique de la pierre du sud de l'Oise contribue à son exportation dans le monde entier. L'extraction du calcaire du Bassin Creillois concerne 8 entreprises pour la construction de prestige en France et à l'étranger (Tampa Tower en Floride), la restauration de monuments historiques, et le calcaire en granulats servant aussi de composant (terre battue de Roland Garros par Supersol à Moru-Pontpoint).

A Saint-Maximin, la Maison de la Pierre adossée à l'ancienne carrière Parrain est un lieu de mémoire de l'extraction de la prestigieuse « pierre de Paris ». Manifestations, activités de loisirs (escalade, circuits cyclables, pédestres, équestres), expositions et visites (sites en activités, champignonnière de Laigneville) y sont régulièrement promus



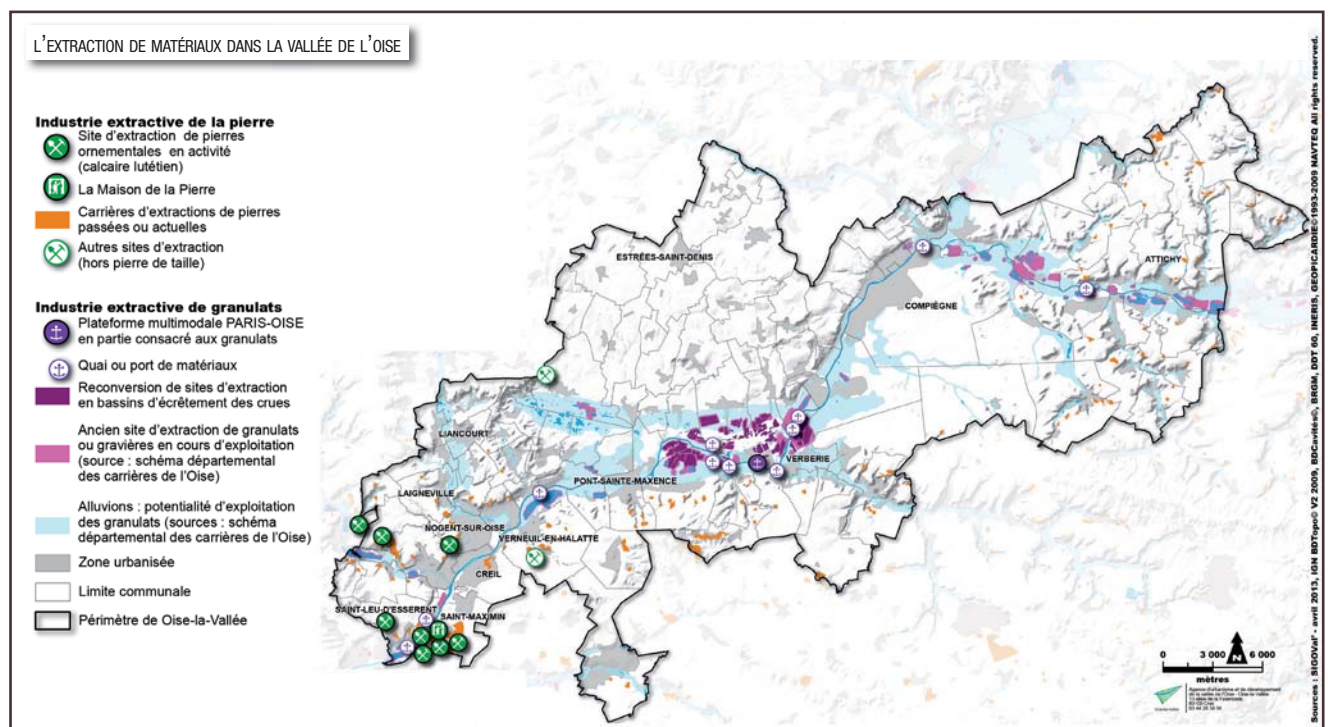
Site d'expédition en bordure d'Oise

par les offices du tourisme locaux et départementaux. L'INERIS y a installé des instruments de mesure pour suivre l'évolution « karstique » des carrières souterraines dans le cadre de recherches sur la prévention des risques.

Le béton, fabriqué à partir de granulats fluviaux, a été utilisé par les frères et architectes Perret dès la première moitié du XX^e siècle dans le patrimoine industriel du Bassin Creillois (Usines Marinoni, Wallut à Montataire et anciennes fonderies du Thérain).

L'étendue de la plaine alluviale de l'Oise entre Compiègne et Creil autorise l'établissement du plus gros gisement picard (Chevrières) d'extraction de granulats (750 000 t sur 132 ha). La plateforme multimodale Paris-Oise Port Intérieur renforce la position stratégique entre Paris et l'Europe du Nord-Ouest. Idéalement desservie par voie fluviale, à proximité de l'autoroute A1 et d'un futur embranchement ferré, elle consacre 7,5 ha au vrac et aux granulats. Le recyclage de matériaux en provenance du port de Paris (Gennevilliers) est une des activités du site.

Les carrières en fin d'exploitation ont été récemment reconverties en étangs de loisirs, de pêche, voire d'espaces à vocation ornithologique (Rivecourt...).

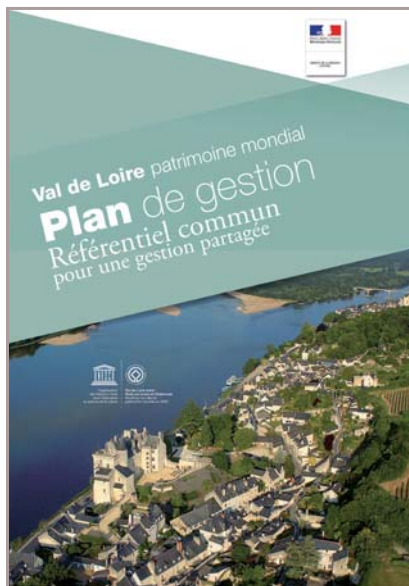


KARST

... ailleurs

A l'instar du prestige des bâtiments parisiens conféré aux carrières isariennes et franciliennes, les châteaux de la Loire doivent leur éclat aux carrières de tuffeau situées à flanc de coteau. Bordant le Val de Loire, ces carrières bénéficient du classement en 2000 par l'UNESCO de « patrimoine mondial du Val de Loire », en tant que paysage culturel évolutif et vivant.

Les offices du tourisme qui jalonnent le long de la Loire, font la promotion d'un patrimoine insolite, indissociable des châteaux : « les troglodytes ». Ce ne sont pas moins de 80 sites (musées, expositions) troglodytes ouverts au public et une vingtaine de restaurants ou chambres d'hôtes en caves dans 6 des départements du Val de Loire. La desserte par véloroute européenne n°6 jalonnée d'hébergements dans ces excavations en fait une étape de choix pour le cyclotouriste.



La concurrence des usages du foncier à proximité des centres urbains ou des milieux écologiques fragiles rend difficile l'acceptation de l'activité, malgré la disponibilité de la ressource. Même avec le recyclage et l'utilisation croissante du bois, la production nationale de granulats ne suffit plus à couvrir les besoins en matériaux de construction. Le 24 mai 2013, le ministre du redressement productif a mis en place un comité pour élaborer une stratégie de renouveau de la filière extractive (révision du code minier en cours).

Pour réduire l'empreinte environnementale de l'activité extractive, les carriers ont acquis des expériences dans le domaine de la renaturation et font appel au génie écologique. Lafarge a ainsi participé à la réintroduction d'espèces parfois rares comme dans l'ancienne carrière de Villeton près d'Agen, souvent en collaboration avec les acteurs de protection de l'environnement locaux. En Chine, les carrières de Dujiangyan et de Gongxian (exploitées par Lafarge) font l'objet de réhabilitations considérées comme exemplaires par les experts en écologie.



Chambre d'hôte troglodyte en Val de Loire

BOÎTE À OUTILS

Le karst se caractérise par des dissolutions de la roche calcaire, créant des vides à l'origine d'effondrements en surface (fontis). Par la suite, les vides des carrières souterraines peuvent provoquer ces effondrements comme à Paris (1774), Pantin (1889), Clamart (1961).

Aujourd'hui, il existe quelques outils réglementaires ou techniques pour organiser l'extraction et réduire son impact :

- le Schéma Départemental des Carrières de l'Oise, actuellement en révision,
- un recensement des cavités souterraines (BD Cavités) organisé par le BRGM,
- l'INERIS qui apporte son expertise dans la surveillance, la prévention et le traitement de sites à risque (carrière Parrain),
- une obligation réglementaire à la remise à l'état initial des carrières après exploitation. La vallée de l'Oise étant soumise au risque d'inondation, Lafarge a cédé à l'Entente Oise-Aisne ses anciennes carrières alluviales (17ha) transformées en casiers d'écrêtement des crues, contribuant à réduire le risque.

abcdefghijkl
mnopqrstuvwxyz



comme

Luxe



Luxe

ETYMOLOGIE

Les racines étymologiques du mot « luxe » sont multiples.

Du latin *luxus*, excès, profusion : ce qui est au-delà du nécessaire, le superflu.

Du latin *luxi*, reluire, briller : ce qui se remarque.

Du latin *lux*, lumière, lustre, gloire : ce qui est réussite, pouvoir.

Du latin *luxare*, déboité, décalé : ce qui est en décalage par rapport à la norme, hors du commun, rare.

Selon le Dictionnaire Vivant de la Langue Française, le luxe est une « *pratique sociale caractérisée par des dépenses somptuaires, la recherche de commodités coûteuses ou de biens raffinés et superflus, souvent par goût du faste ou désir d'ostentation.* »

Le luxe est un marqueur social ; cependant à chacun son luxe car il est avant tout une perception personnelle qui est liée à un niveau de vie et à une réussite sociale. C'est donc un « concept subjectif » dont « les frontières se déplacent » avec les conditions de vie, avec les époques historiques, avec les cultures, le tout dans un contexte d'influence sociologique et politique.

L'industrie du luxe quant à elle s'applique à mettre en valeur et à vendre les objets et services luxueux.

Economistes, historiens, spécialistes du marketing se sont accordés sur l'existence d'une hiérarchisation du luxe :

- le luxe inaccessible qui est davantage lié au patrimoine, à du très haut de gamme, accessible à un petit nombre de personnes, tel que la haute couture ou joaillerie, les belles automobiles, les œuvres d'art, les demeures de maître etc.
- le luxe abordable qui est davantage lié à l'image, ou un achat d'ordre exceptionnel. Il est motivé par la connotation valorisante de l'accession à une marque, à une déclinaison abordable du luxe inaccessible (le prêt-à-porter par exemple)
- le luxe accessible qui est davantage lié à l'univers de la qualité supérieure et du mieux-être dans le cadre d'une consommation plus courante.

Ces trois niveaux s'appliquent à l'ensemble des secteurs du luxe. Selon le comité Colbert (comité rassemblant les 70 plus prestigieuses maisons de luxe françaises) ces secteurs « *concernent la personne (habillement, accessoires de mode, chaussures, joaillerie, parfums et cosmétiques, maroquinerie...), la maison (arts de la table, ameublement, luminaire, décoration...), les sorties, les voyages et les fêtes (hôtellerie, restauration, vins et spiritueux...).* Les modes de transport luxueux (voitures de luxe, yachts, jets privés ...) font aussi partie de l'univers du luxe. »

Le savoir-faire est, avec la qualité des matières premières, le point de départ de ce luxe. La maîtrise des gestes devient un art, « *dans le domaine des métiers d'art et de l'artisanat de luxe, la qualité du travail repose avant tout sur une main d'oeuvre de très haute qualification ayant l'amour des gestes et le goût des belles choses. Pour garder son niveau d'excellence et préparer l'avenir, l'industrie du luxe a besoin de la création et de l'innovation technique, mais aussi de la transmission de ses savoir-faire traditionnels.* »

« *« Qu'est-ce que le luxe ? C'est un mot sans idée précise, à peu près comme lorsque nous disons « les climats d'Orient et d'Occident » : il n'y a en effet ni Orient ni Occident, il n'y a pas de point où le soleil se lève et se couche ; ou, si vous voulez, chaque point est Orient et Occident. Il en est de même du luxe : ou il est partout, ou il n'y en a point.* »

VOLTAIRE



Rassemblement de Ferrari lors de la finale du championnat de France de polo à Apremont, 2011

LUXE

et vallée de l'Oise

Le luxe et son industrie permettent des retombées économiques directes notamment par le nombre d'emplois qu'ils offrent, et indirectes notamment par l'attraction touristique qu'ils génèrent.

Dans le domaine des cosmétiques et de la parfumerie, le département de l'Oise abrite 3 des plus grandes maisons françaises du luxe : Yves Saint Laurent à Lassigny, Givenchy à Beauvais et Chanel dans le Compiégnois/Creillois. Il est difficile d'obtenir des informations récentes sur le nombre d'emplois que proposent ces maisons. En 2008, la maison Chanel et ses multiples unités de production dans le Compiégnois proposait près de 550 emplois répartis entre le centre de distribution à Le Meux et trois centres de production de la marque (production de parfums et de soins à Compiègne, production de poudres à Chamant, production de sacs à main et autres accessoires à Verneuil-en-Halatte)⁽³⁾.

Dans le domaine de l'hôtellerie, la vallée de l'Oise compte 6 hôtels 4 étoiles dont le Dolce à Chantilly qui proposait près de 150 emplois en 2008 et le Château de Montvillargenne à Gouvieux qui proposait une centaine d'emplois à cette même date.⁽⁴⁾

L'immobilier de luxe est également particulièrement présent au sein de la vallée de l'Oise. Châteaux, maisons de maître, manoirs, et autres anciens domaines agricoles sont proposés à la vente ou à la location.

Puisque le luxe met en avant un savoir-faire, l'ensemble des artisans d'art participent également au dynamisme de ce secteur (restauration d'instruments traditionnels, ateliers de peinture ornementale, atelier de céramique, clouterie, atelier de fabrication d'hélice d'avion en bois etc.)

Enfin, le luxe d'antan continue à briller aujourd'hui et attire nombre de touristes. Ainsi, le domaine de Chantilly, le château de Pierrefonds,

le château et le musée national de Compiègne, l'abbaye royale du Moncel à Pontpoint sont aujourd'hui les principaux sites touristiques patrimoniaux du département.

Yves Saint Laurent

870 emplois
à Lassigny ⁽¹⁾

Givenchy

320 emplois
à Beauvais ⁽²⁾



Le Clos Barisseuse à Saint-Vaast-les-Mello



Cour du château de Pierrefonds

(1) (2) (3) (4)
Source : Centre d'analyse régional des mutations de l'économie et de l'emploi (Carmee), 2008

LUXE

... ailleurs

Le luxe, dans sa recherche de création, d'innovation, de sauvegarde des savoir-faire et de leur mise en valeur est un réel levier de développement pour les territoires car il se situe à la croisée de la recherche technologique/artistique et de la valorisation économique/touristique.

Au sein de la vallée de l'Oise et au-delà, le projet LGV-UTC INNOV + se situe très précisément dans cette dynamique de recherche innovation au service d'un savoir-faire. Ce projet associe depuis 2010, l'Université de Technologie de Compiègne (UTC) et la Glass Vallée : pôle mondial du flaconnage de luxe de la vallée de la Bresle (située à la frontière de la Haute-Normandie et de la Picardie).

Créée en 1997, La Glass Vallée (anciennement District Verrier) est l'un des tout premiers Système Productif Local. Sous la forme d'une association de loi 1901, la Glass Vallée fédère 70 entreprises de la vallée de la Bresle et 7 500 salariés, spécialisés dans la filière des flacons de luxe destinés à la parfumerie haut de gamme, les spiritueux et la pharmacie. Ces entreprises produisent 75% de la flaconnerie de luxe à destination de la parfumerie. La spécificité de ce territoire, réparti sur deux régions administratives, est la présence en un même espace géographique de métiers complémentaires (fondeurs – maquetistes - moulistes - verriers - trieurs – décorateurs – accessoiristes – services) nécessaires à cette filière dont les savoir-faire datent de plusieurs siècles et s'inscrivent dans la tradition du luxe « made in France ».

Rester compétitif, garder le leadership dans un contexte où la concurrence des pays émergents est réelle, est le défi à relever par ces entreprises qui ont décidé de se réunir autour de 5 axes stratégiques : le suivi et la promotion de la filière, l'innovation, le capital humain, l'export et la valorisation du patrimoine.



C'est dans ce cadre et à la demande de l'association de La Glass Vallée, qu'un plan d'actions a été mis en place par les régions Haute-Normandie et Picardie. Le volet consacré au transfert de savoir-faire et à l'innovation est mis en œuvre avec la collaboration de l'Université de Technologie de Compiègne (UTC) qui apporte sa culture de l'innovation.

Ainsi, dans ce projet qui va prendre fin en juin 2013, l'UTC a, durant 3 années, analysé les besoins de ces entreprises, préconisé des solutions et aidé à mettre en œuvre les actions retenues permettant aux entreprises d'être plus fortes face au marché mondial.



BOÎTE À OUTILS

Le luxe est prospère, même en temps de crise. La progression des ventes du luxe dépasse 10% par an depuis 2010. Ainsi bon nombre de territoires se lancent dans le soutien des savoir-faire et des filières traditionnelles locales. Les produits du terroir, directement rattachés à des lieux, à une terre, sont ainsi de plus en plus mis en avant dans le marketing territorial, ainsi, l'alimentation devient produit de luxe. Dans son ouvrage, Vincent Marcilhac spécifie que ce « *luxe alimentaire* » est « *une singularité française* ».

abcdefghijkl
nopqrstuvwxyz

M *m*
M
m

m *M* *m*
M

comme

marais



marais

Les marais et plus généralement les zones humides revêtent des réalités écologiques et économiques très différentes et nous rendent de nombreux services.

D'un point de vue hydraulique, ils jouent un rôle primordial dans la régulation de la ressource en eau, l'épuration et la prévention des crues et des sécheresses. En raison de leur forte productivité biologique, les marais fournissent une large variété de produits agricoles : herbages, pâturages, cresson, produits piscicoles et matières premières pour la construction ou le chauffage, telles que les bois, les roseaux, l'argile, l'osier, le jonc et la tourbe. Outre ces bienfaits, les zones humides se composent d'une très grande biodiversité. Environ 50 % des espèces d'oiseaux présents en France dépendent des zones humides.

Les milieux humides font l'objet d'un tourisme «vert» ou de «nature» en expansion. On y vient apprécier la beauté des paysages et la quiétude des lieux, pratiquer la randonnée, les balades à vélo, observer la nature et les oiseaux, etc.

Le marais est un écosystème fragile qui doit être protégé de l'homme et géré par l'homme compte tenu de sa dynamique naturelle. C'est pourquoi, la France s'est engagée depuis 40 ans à les préserver sur son territoire, notamment à travers la signature de la convention internationale de Ramsar et des réglementations européennes (directive cadre sur l'eau, directives oiseaux et habitats, directive inondation...) et française (code de l'environnement, Grenelle).

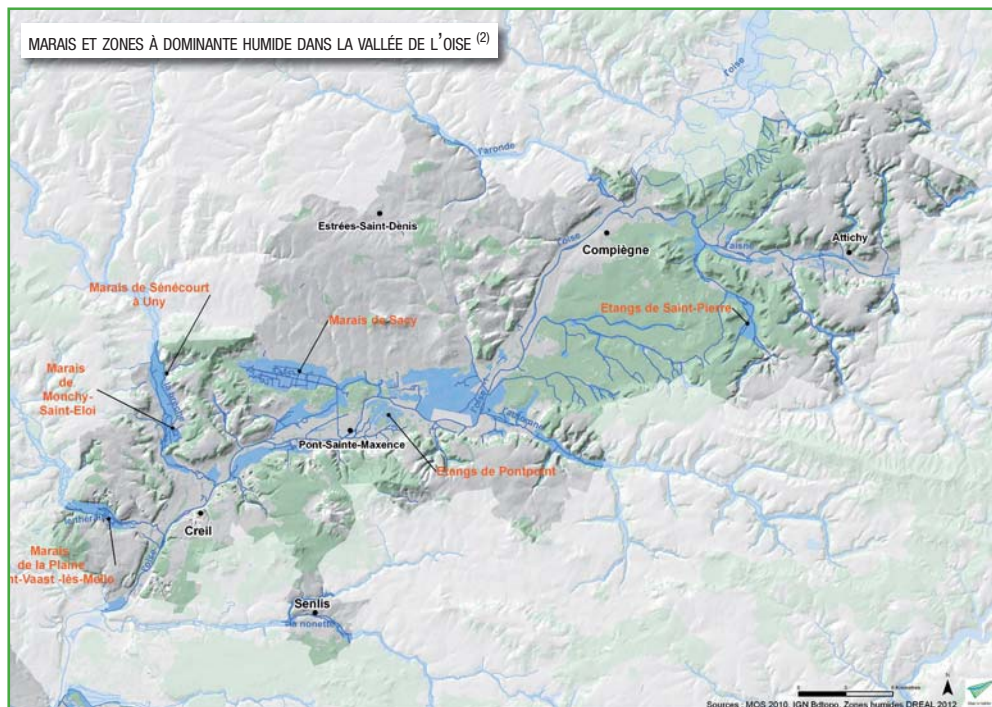
Les lois Grenelle 1 et 2 sur l'environnement ont fixé comme objectif la constitution de cette Trame verte et bleue. Elles dotent la France d'orientations nationales, imposent l'élaboration d'un Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), et apportent des modifications aux codes de l'environnement et de l'urbanisme pour assurer la prise en compte de la biodiversité et des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme.

ETYMOLOGIE

Les mots marais et marécage sont originaires du mot latin «mariscus». Le marais est une étendue de terre recouverte par des eaux peu profondes, parfois stagnantes, et envahies par la végétation aquatique. Ils peuvent être tourbeux ou salins.

De manière générale, les marais et tourbières suivent une évolution naturelle qui les conduit vers des milieux forestiers. Néanmoins, on a assisté à la disparition de 67 % de leurs surfaces principalement par la main de l'homme depuis le début du XX^e siècle.⁽¹⁾ L'assèchement des lacs et marais a commencé à partir du VIII^e siècle par les moines, pour la plupart cisterciens ou bénédictins, en raison de leur inaccessibilité, leur dangerosité et de leur «insalubrité». Cette dynamique a été poursuivie et «organisée» par un édit de 1599 sous Henri IV et s'est vite accélérée depuis le début du XX^e siècle, sous la conjonction de plusieurs facteurs : l'intensification des pratiques agricoles, la réalisation d'infrastructures hydrauliques et de transport, et l'urbanisation. En revanche, quelques grandes zones humides ont été créées et/ou aménagées notamment au XVII^e siècle par les ingénieurs hollandais comme le marais Poitevin ou celui de la Grande Brière en bordure maritime.

Aujourd'hui, tous les marais sont protégés en tant que zones humides. L'ensemble de ces dernières tissent un réseau, un chapelet d'îlots de biodiversité appelés «continuités écologiques» ou plus récemment «trame bleue».



2. source : Sources : ZDH de 2012 de la DREAL Picardie qui n'est qu'une étape préliminaire dans la délimitation plus précise des zones humides

1. source : Muséum National d'Histoire Naturelle. - Historique des zones humides du bassin de la Seine, 2001

MARAIS

et vallée de l'Oise

Marais de Sacy

Situé entre Clermont, Creil et Compiègne, le marais emblématique de Sacy est le plus grand marais de la plaine alluviale de l'Oise avec une superficie de près de 1 400 ha. Le marais de Sacy constitue un vaste ensemble de marais tourbeux essentiellement alcalins alimentés par de multiples résurgences issues de la nappe phréatique de la craie picarde. Drainé principalement par la Frette, ce petit cours d'eau canalisé au XVIII^e siècle est le point névralgique de l'équilibre hydrique du Marais de Sacy. Il en découle une très riche mosaïque de milieux naturels abritant plus de 50 espèces d'intérêt patrimonial protégées par de nombreux dispositifs réglementaires tels que Natura 2000, les Espaces Naturels Sensibles du département, et d'outils d'inventaires comme la Zone d'Inventaire de Conservation des Oiseaux (ZICO) et la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faune et Flore (ZNIEFF). Avec les récentes sécheresses, le marais et les nappes d'eau avoisinantes se sont retrouvés en tension quantitative. Des mesures de protection de la ressource et de restriction sur les prélèvements ont été imposées. Des études hydrauliques vont prochainement conduire à des travaux sur les sources alimentant le marais afin de rééquilibrer l'écosystème.

Le site est géré par 5 personnes travaillant pour un syndicat mixte. Un troupeau de bovins et de chevaux camarguais y pâture permettant l'entretien de ce milieu ouvert. Au travers des Espaces Naturels Sensibles (ENS), le Conseil général a acquis par préemption plus de 240 hectares et souhaite sensibiliser le grand public à l'environnement. 300 hectares du Marais appartiennent également aux communes qui ont pris conscience de la nature exceptionnelle de ce milieu : Cinqueux, Labryère, Monceaux, Rosoy, Sacy-le-Grand et les Ageux.

Deux projets de rayonnement départemental, voire régional, sont en réflexion : la **Maison départementale de l'environnement** soutenue par le Conseil général de l'Oise et l'**Insectarium**, dans le domaine de Villette à Pont-Sainte-Maxence. Ce dernier, site classé « grand domaine » par le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, a de nombreux atouts architecturaux et environnementaux qui lui permettent de répondre à l'implantation d'un projet de grande envergure tel que l'insectarium. La création de ces équipements et des aménagements connexes, tels que les parkings, pistes cyclables et sentiers, et la gestion du public se feront de manière respectueuse et exemplaire avec un minimum d'impacts et de nuisances pour la biodiversité.



Marais de Sacy



Marais de Monchy-Saint-Eloi

Plus localement, le Marais de Monchy, situé dans la basse vallée de la Brèche, a bénéficié d'une restauration et d'une mise en valeur. Il correspond à une ancienne tourbière alcaline d'une superficie de 50 hectares aujourd'hui boisée et à une zone marécageuse essentiellement plantée en peupliers. Malgré le boisement du site, des espèces végétales caractéristiques des systèmes tourbeux ont subsisté dans quelques clairières. Afin de préserver et valoriser cette richesse écologique, le Conservatoire des espaces naturels de Picardie en partenariat avec la commune de Monchy-Saint-Eloi, gère le site depuis 2005 et a entrepris d'ouvrir les perspectives depuis le site grâce à des coupes d'arbres. Des promenades sont proposées au public.

LES MARAIS
DANS LA VALLÉE DE L'OISE

1 902 hectares
de surface d'eau

soit **2 %** du territoire
selon le MOS de 2010

78 km²
de milieux humides

soit **9 %** du territoire
dit « potentiellement humide »
selon les zones humides
de la DREAL et AESN

5
Schémas d'Aménagement
et de Gestion des Eaux.

MARAI

... ailleurs

PARC URBAIN DE SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE (35)

Palmarès du Grand Prix « Zones humides en milieu urbanisé » lancé en 2011 par le Ministère du Développement Durable

Prenant le parti d'une urbanisation dense et verte, la commune de Saint-Jacques-de-la-Lande a affiché la volonté d'intégrer les zones humides dans l'aire urbaine pour mieux les sauvegarder. Elle s'est ainsi engagée dans l'aménagement d'un parc urbain de 14 hectares. Ce parc est conçu autour des éléments naturels humides existants (nombreuses mares, ruisseau du Blosne et milieu bocager) et de zones humides artificielles. Cet aménagement urbain se développe autour du nouveau centre-ville de la commune. Il est délimité par les contraintes physiques existantes à l'ouest (zone industrielle et aéroport) et par le potentiel naturel offert par la présence limitrophe de la vallée de la Vilaine et de ses gravières à l'ouest de l'opération.

L'aménagement du parc urbain répond à plusieurs objectifs :

- construire un parc pour les habitants en s'appuyant sur le paysage existant de bocages et de zones humides,
- assurer par la même occasion la gestion des eaux pluviales du nouveau centre-ville,
- créer un outil de diversification de la faune et de la flore, dans une approche plus globale de valorisation de la trame verte et bleue existante (corridor écologique entre la vallée de la Vilaine et les plateaux bocagers du sud de Rennes).

L'appropriation du milieu par les riverains se fait notamment par la mise en place de chemins pédagogiques présentant la faune et la flore mais également d'observatoires ou encore d'aires de jeux. Par ailleurs, la proximité du parc, situé en contrebas du nouveau centre-ville, permet aux habitants de maintenir un panorama sur ce paysage naturel.

Cette opération, suivie dans le temps, est exemplaire et emblématique, tant par la réflexion urbaine que par la multiplicité des fonctions mises en valeur : gestion des eaux, fonction paysagère, réservoir de biodiversité, lutte contre les inondations... Cet aménagement est le fruit d'une volonté forte de la commune d'une urbanisation verte et bleue.



BOÎTE À OUTILS

INSTRUMENTS/ INSTITUTION EN CHARGE DES QUESTIONS LIÉES AUX MARAIS

Instruments de planification

SRCE, SCoT, PLU, SDAGE, SAGE, PPRI, Directive de mise en valeur du paysage, DTA, Plan de gestion : piscicole, d'entretien des cours d'eau, forestier...

Instruments contractuels

PNR, Contrat de rivière, Contrat agriculture durable, MAE, Charte de territoire, ZCS

Instruments fiscaux ou financiers

Taxe ENS, exonération TFPNB, MEA, Aide de l'AESN, Programme LIFE

Instruments réglementaires avec gestion

Réserves naturelles, Réserves de chasse, Réserves biologiques, ZPS, ZSC, ZHIP, ZSGE

Instruments fonciers

Conservatoire, Agence de l'eau, ENS, Fondations

Instruments non contraignants

RAMSAR, ZNIEFF, ZICO, Labels

La cartographie élaborée en partenariat avec la DREAL, qui vise la prise en compte des zones humides dans les documents de planification et autres actes d'urbanisme en région Picardie, est actualisée régulièrement. Un guide a été établi à cet effet.

Les syndicats mixtes des SAGE Oise-Arde, du bassin de l'Automne et de la Nonette ont lancé une campagne d'études afin de délimiter précisément les zones humides. A l'issue de ces études, la seconde étape du syndicat mixte Oise-Arde est de restaurer les zones humides et le petit patrimoine lié à l'eau en partenariat avec les communes.

abcdefghijklm
opqrstuvwxyz



comme

numérique

numérique

Depuis la fin des années 90, l'usage d'internet et des réseaux numériques s'est développé de manière exponentielle, tant auprès des entreprises (la quasi-totalité des sociétés d'au moins 10 personnes est connectée à l'internet⁽¹⁾), des services publics, que du grand public (deux tiers des ménages ont accès à Internet à leur domicile⁽²⁾ : sites web, messageries électroniques, téléconsultation, vente en ligne, télétravail, bouquets numériques, téléphonie illimitée, smartphones, visioconférences et autres productions virtuelles...). Les usages multiples et variés des TIC nécessitent un effort soutenu afin d'améliorer l'accès au très haut débit.

Désormais, les TIC sont devenus indispensables, aussi bien pour rester connecté au monde que pour demeurer compétitif. Ils sont reconnus comme des facteurs de cohésion sociale et de désenclavement et aussi d'attractivité économique pour les territoires. Mais si le besoin est réel, tous les territoires ne sont pas desservis de manière homogène.

Pour suppléer à la logique de rentabilité des opérateurs publics, l'intervention des acteurs publics est nécessaire pour attirer l'investissement privé dans les zones moyennement denses et rurales. Selon la mission nationale sur la ruralité, « l'accès au haut et très haut débit constitue même la 1^{ère} préoccupation des communes rurales devant les transports et les routes, l'enseignement, la santé et les services publics locaux. »⁽³⁾

La Picardie est l'une des régions de France les plus avancées sur la fibre optique⁽⁴⁾ et le Conseil général de l'Oise, sous l'égide de son président Yves Rome également président de l'AVICCA⁽⁵⁾, s'est très tôt investi sur cette question en insistant sur le fait que l'outil numérique doit contribuer puissamment à l'égalité des territoires.

Le haut-débit de base est disponible pour 96 % des ménages de l'Union Européenne, mais seulement pour 78 % des ménages dans les zones rurales.

9 millions des ménages dans l'UE n'ont pas de couverture par le haut-débit de base, plus de 90% d'entre eux sont en zones rurales.

Le département de l'Oise a mis en place depuis 2004 le réseau d'initiative publique TELOISE puis créé le SMOTHD (le Syndicat Mixte Oise de Très Haut Débit). Il a adopté son Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDTAN) en avril 2012 avec pour objectif de doter le département d'un réseau à Très Haut Débit (THD) qui irriguera l'ensemble des communes d'ici 2022. C'est le projet FttH (Fiber to the Home : la fibre jusqu'à la maison).

ETYMOLOGIE

Le terme numérique est un dérivé savant du mot latin « numerus », signifiant qui a rapport aux nombres, qui appartient aux nombres, et du suffixe « ique » (qui est relatif à). Aujourd'hui, le terme consacré est : NTIC ou même TIC, le terme « nouvelles » s'effaçant progressivement pour « technologies de l'information et de la communication » qui comprennent toutes les techniques de traitement et de transmission de l'information.

Les progrès des TIC reposent pour l'essentiel sur une innovation technique fondamentale : la numérisation. Dans les systèmes traditionnels - dits analogiques - les signaux (radio, télévision, etc.) sont véhiculés sous la forme d'ondes électriques continues. Avec la numérisation, ces signaux sont codés comme des suites de nombres qui deviennent un fichier de nature informatique.⁽¹⁾

On parle :

- d'opération, de rapport, de calcul numérique (l'arithmétique : à la différence du calcul littéral, qui se fait avec des lettres et qu'on appelle algèbre),
- ou aussi de force, de supériorité numérique,
- ou encore de systèmes, de dispositifs, de procédés, de techniques numériques qui ont rapport au stockage de données. L'aménagement numérique appartient à cette 3^e famille qui concerne l'électronique, l'informatique.

Concrètement, il s'agit d'un réseau d'infrastructure optique, avec des supports capables de faire face à de gros débits.

⁽¹⁾ source : futura-sciences

1. source : Direction Générale de la Compétitivité de l'Industrie et des Services (DGClS)

2. source : Insee 2010

3. source : revue Décideurs en régions n°13 (mai-juin 2013)

4. AVICCA : Association des Villes et Collectivités pour les Communications Electroniques et l'Audiovisuel

5. source : Pierre Morel, rapporteur Commission Ruralité / Association des maires de France. - Rapport sur l'adaptation des normes en milieu rural. - avril 2012.

NUMÉRIQUE

et vallée de l'Oise

Le développement du numérique est également au cœur des préoccupations dans la vallée de l'Oise et les perspectives de déploiement sont imminentes.

A Compiègne s'est tenu les 15 et 16 mai 2013 : « le printemps numérique », premier forum national dédié aux pratiques et aux usages digitaux, avec comme axes majeurs :

- réussir l'égalité numérique des territoires,
- l'éducation face aux défis du numérique,
- ancrer l'emploi local grâce au télétravail,
- transition numérique des entreprises pour une économie augmentée,
- mieux vivre sa santé avec le numérique.

Dans le périmètre de Oise-la-Vallée, plus de 5 % du territoire était desservi par le très haut débit en 2012. Les sites d'activité économique ont été en priorité équipés, et en dehors des agglomérations, il s'agit notamment de la zone d'activité de Paris-Oise et celle de Moru-Pontpoint. A l'horizon 2017, ce sera 80 % du territoire puis 100% en 2022 à un rythme légèrement plus soutenu que pour l'ensemble du département pour les toutes prochaines années.

La question du numérique en termes de planification constitue une approche transversale. Elle aide à la structuration des territoires en cohérence notamment avec la politique des pôles urbains, la lutte contre l'étalement urbain (choix des secteurs à desservir), la préservation des paysages et de l'agriculture (en favorisant l'enfouissement des réseaux), ou encore la politique touristique et culturelle (offre de services modernes).

C'est donc un enjeu de la plus haute importance pour le territoire de la vallée de l'Oise s'il veut pouvoir saisir les opportunités de développement pour les entreprises de toute taille (cloud, visio, télétravail...) et engager la société sur la voie de la modernisation et de l'innovation (e-services, TV HD, 3D...).

La France

18^e rang européen
en matière de FttH

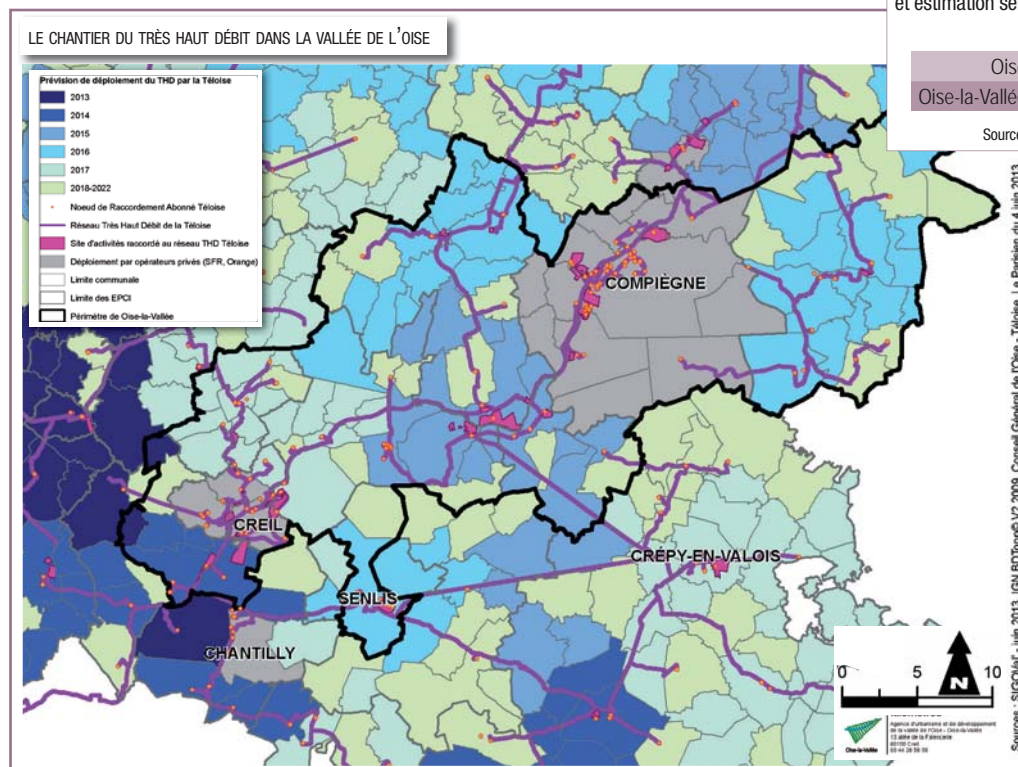
Source : Le courrier des maires, mai 2013



Etat de la couverture du territoire et estimation selon les échéances

	2012	2017	2022
Oise	> 5 %	80 %	100 %
Oise-la-Vallée	> 8 %	75 %	100 %

Sources : données CG 60, estimations Oise-la-Vallée



NUMÉRIQUE

... ailleurs

RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE

C'est à l'échelle régionale qu'a été définie depuis 2010, une stratégie de cohérence d'aménagement numérique (SCoRAN) ensuite relayée à l'échelle départementale (5 SDTAN à l'horizon 2013).

DÉPARTEMENT DU GERS

Les investissements privés ne concernent qu'une seule communauté d'agglomération, soit 17% de la population : de fait, l'initiative publique doit viser les 83% restants de la population, donc essentiellement des milieux ruraux où toute l'infrastructure reste à construire, ce qui suppose des moyens conséquents.

Finalement, au scénario 100% FttH, jugé trop cher, est préféré le mix technologique comprenant notamment l'amélioration des faisceaux hertziens.

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

Le « Rond-point numérique »⁽¹⁾ au Conseil général est un lieu d'échanges ouvert à tous pour réfléchir à l'évolution des pratiques actuelles du numérique et tester les dernières innovations à travers ateliers et démonstrations.

RÉSEAU FNAU

La Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme a identifié la question du numérique comme l'un des défis à relever par les agences. Un programme est en cours d'élaboration à l'échelle du réseau.

L'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de Saint-Omer (AUDRSO), par exemple, s'est très tôt investie sur ce créneau et a porté la stratégie numérique territoriale du Pays de Saint-Omer au travers de l'élaboration du SCoT, avec pour objectifs des projets de résorption des zones d'ombre, la desserte des zones d'activité, des études et expérimentations sur la ville numérique durable (intégration des TIC dans les bâtiments et espaces publics, etc.), et la mise en place de nouveaux outils numériques « services et usages » pour le développement local, telle la démarche pilote auprès des écoles (tableau numérique, portable pour les enseignants, bouquets de logiciels...).



CE QUE DIT LA LOI

C'est la loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009, dite loi Pintat, codifiée dans le CGCT par l'article (L.1425-2) qui prévoit l'établissement, à l'initiative des collectivités territoriales, de schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique.

La loi Grenelle II du 12 juillet 2010 (article L.121-1) introduit qu'au travers des documents de planification, soient déterminées les conditions permettant d'assurer (...) la diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités (...) de développement des communications électroniques. Les orientations et règlements des SCoT et PADD peuvent imposer de respecter (...) des critères de qualité renforcés en matière d'infrastructures et réseaux de communication électroniques.

AU NIVEAU NATIONAL

Début 2013, le Gouvernement a annoncé la création de 15 « quartiers numériques » dans les territoires. Par cette initiative, il entend « favoriser l'innovation et la création d'entreprises par la concentration des acteurs au sein d'écosystèmes performants et visibles. »⁽²⁾



BOÎTE À OUTILS

PROJET D'OBSERVATOIRE NATIONAL DES SERVICES DE COMMUNICATION NUMÉRIQUE : CRÉATION DE LA BDD (BASE DE DONNÉES) GÉOLOCAUX

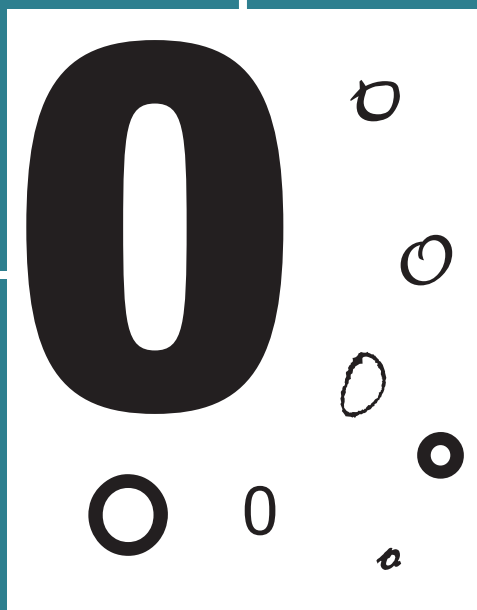
Afin de suivre la progression de cet essor, et dans le cadre d'un projet d'observatoire national des services de communication électronique a été mise en place, en partenariat avec la DATAR, la BDD (base de données) Géolocal, issue de l'hybridation des données de fichiers du ministère des finances (DGFiP MAJIC) et de l'IGN.

Cette base pourra servir à alimenter les diagnostics territoriaux et documents de planification (dont les SCoT...).

1. www.lerondpointnumerique.fr

2. source : Ministère du redressement-productif

abcdefghijklmn
pqrstuvwxyz



comme

RIVES DE L'OISE



RIVES DE L'OISE

L'Oise a toujours constitué pour la vallée une fantastique ressource, et une puissante contrainte physique. Après avoir été longtemps considérée pour ses seuls avantages économique et logistique, crainte pour ses aléas, la voie d'eau revient depuis quelques années au centre des réflexions d'aménagement. Elle est en effet porteuse de nouveaux enjeux en termes urbain, environnemental et social par les possibilités de valorisation et d'optimisation des potentialités dont elle dispose.

L'Oise est le support de nombreuses ambitions et convoitises comme l'atteste la multitude de projets dont elle fait l'objet et ce, à différentes échelles :

- nationale : Canal Seine-Nord Europe et MAGEO⁽¹⁾,
- régionale : Directive Régionale d'Aménagement « Vallées picardes »⁽²⁾, Schéma Régional des Continuités Écologiques, ...
- départementale, Trans'Oise⁽³⁾, réflexion sur tourisme fluvial et fluvestre, ...
- locale : Schémas de Cohérence Territoriale qui mettent la rivière au centre des préoccupations, projets locaux (éceau/port à Creil, plateforme multimodale de Longueil-Sainte-Marie, ou ZAC des 2 rives à Compiègne), enjeu de la réappropriation des rives (Saint-Leu-d'Esserent, Verberie), question de la qualité des berges sur l'ensemble du linéaire...

Le point de convergence de ces projets, réside dans la capacité à faire cohabiter voire interagir des usages diversifiés parfois antinomiques de la rivière :

- assurer le développement économique et la circulation des produits,
- protéger les populations du risque de crues...
- gérer la voie d'eau (entretien du lit, des berges...),
- pérenniser le réseau écologique (enjeu national et européen),
- permettre l'essor des loisirs terrestres (Trans'Oise, pêche), fluviaux (tourisme, sports d'eau) donc fluvestre,
- ré-ouvrir les villes sur l'eau,
- créer de l'événementiel,...

La multiplication des enjeux suggère que le développement de la vallée mériterait d'être coordonné afin de limiter les actions opportunistes ou bloquantes pour l'avenir et de promouvoir le territoire. L'étude sur la valorisation des rives de l'Oise, réalisée en 2011 a analysé les atouts et faiblesses de la rivière du Compiégnois au Grand Creillois, concluant que les facteurs n'étaient pas suffisamment fédérés autour d'elle, mettant l'accent sur l'utilité de partager une vision commune du développement de la vallée. Une étude sur la valorisation des zones rouges, est venue préciser la nature des aménagements réalisables dans ses secteurs très contraints, comme la stratégie locale en matière d'inondation.

ETYMOLOGIE

Pour le mot Oise, 2 origines sont avancées :

- Oise serait issu du celtique Isara, lui-même non celtique à l'origine mais vraisemblablement intégré par les Celtes à époque ancienne. Il peut être apparenté à l'indo-européen is rós « impétueux, vif, vigoureux », proche du sanskrit isiráh, de même sens. *source : Wikipedia*
- Oise vient du latin Isara, un toponyme issu du figure «is» signifiant «rivière» et de «ar» désignant lui aussi un cours d'eau.

source : CERCHIARI, Philippe. - Au fil de l'Oise. - Edition du Valhermeil, 2009

L'Oise est une rivière du Bassin parisien d'une longueur de 302 km, et un des principaux affluents de la Seine. Elle prend sa source au sud-est de Chimay en Belgique à 309 mètres d'altitude et entre en France 15 km après. Presque entièrement navigable et bordée de canaux sur 104 km, elle arrose Hirson, La Fère, Compiègne, Creil avant de rejoindre la Seine en aval de Conflans-Sainte-Honorine. Ses principaux affluents sont l'Aisne, la Serre et le Thérain (Le Robert). L'Oise a donné son nom aux départements de Oise et de l'ancienne Seine-et-Oise créés en 1790 ainsi qu'au département du Val-d'Oise créé en 1968.



Pont-Sainte-Maxence



Compiègne

1. Développement économique de la voie d'eau et infrastructures liées : ports, permet d'envisager la circulation de bateau de croisière
 2. Ayant pour objectif l'élaboration d'une charte visant à concilier et promouvoir les multiples usages des rivières.
 3. Aménagement de circulations douces à travers le département et sur les rives de l'Oise

RIVES DE L'OISE et vallée de l'Oise

L'étude sur la valorisation des rives de l'Oise fournit quelques perspectives pour un portage de projets à l'échelle de la vallée. Elle formule également quatre propositions d'aménagements, illustrant une manière de concilier plusieurs enjeux pour chaque territoire de SCoT.

CREIL/SAINT-MAXIMIN

Le concept proposé est de développer la notion d'écologie urbaine et la découverte de la nature dans un contexte fortement urbanisé et industrialisé en se basant sur différentes thématiques : naturelle, paysagère, culturelle, historique, sportive par la création d'un sentier d'interprétation.

En conciliant techniques pédagogiques et approches sensibles, l'interprétation a pour objectif de mêler le plaisir de la découverte à la satisfaction de comprendre. Il se traduit par un parcours adapté, ludique et accessible à tous, balisé qui permet la découverte d'un lieu, par l'installation de bornes interactives, de panneaux d'interprétation ou encore à l'aide de livrets pédagogiques dans le respect de l'environnement dans lequel il s'inscrit.

Pour un urbanisme au fil de l'Oise et non au fil de l'eau

Aujourd'hui cette proposition trouve un relai à travers le « printemps de l'industrie ». Dans ce cadre, la Maison de la Pierre de Saint-Maximin organise depuis 2013 une randonnée découverte de ce secteur axée sur le thème du patrimoine industriel et fluvial. Pierre-Sud-Oise travaille actuellement en collaboration avec le Conseil général et Oise-la-vallée sur les potentialités de développement connexes au projet de Trans'Oise. Ce pourrait être l'occasion de réinterroger ce projet et de formaliser d'autres réflexions.

VERBERIE

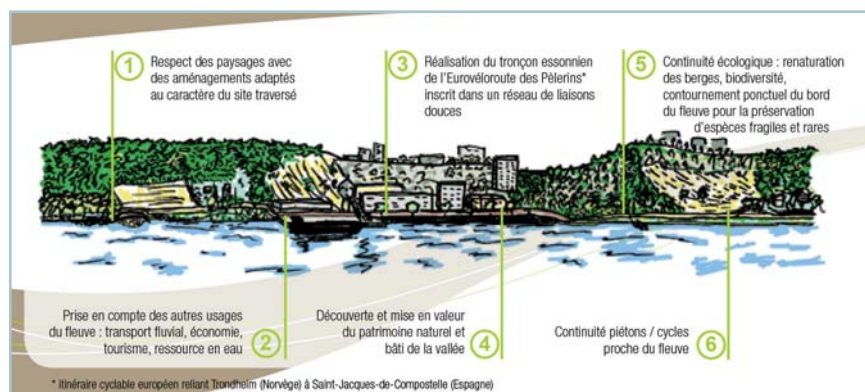
À Verberie, l'idée est de réconcilier la ville avec sa rivière, en profitant du déplacement du port fluvial commercial vers le site dédié de Longueil-Sainte-Marie et d'un projet de déviation routière censé délester le centre-ville du trafic de transit.

Il s'agit d'ouvrir le bourg sur sa frange fluviale et de positionner la commune dans le réseau de pôles touristiques local et régional. Pour ce faire, Verberie est en passe de se doter d'atouts importants : la Trans'Oise, une halte fluviale, l'ouverture du parc du château d'Aramont sur les rives, un complexe de village résidentiel et sportif sur le lieu-dit « les Gâts»... Celui-ci pourrait combiner activités sportives, de découverte, et de détente, orientés vers la population locale et un public extérieur, comprenant des points de restauration, des services d'accueil touristique, des espaces festifs et récréatifs, au sein d'un environnement urbain requalifié et paysagé.



... ailleurs

La lutte contre les inondations est certainement la première problématique à avoir trouvé écho auprès des décideurs locaux et ayant été traduite par des aménagements. Ces dernières années, de nombreux projets d'envergure relatifs à la réappropriation, à la mise en valeur des rives et du patrimoine urbain et naturel ont émergé. Des métropoles aux villes moyenne citons : Paris, Lyon, Bordeaux, Angers, mais aussi Cergy-Pontoise, L'Isle-Adam, Vichy, Mont-de-Marsan, Saint-Quentin et bien d'autres. Des territoires ont travaillé plus particulièrement à la création de circulations douces et à l'accessibilité des cours d'eau : Essonne-Seine-Orge (promenade de Seine), les Hauts-de-Seine (promenade bleue), l'agglomération nantaise avec la mise en œuvre du schéma directeur des continuités piétonnes et vélo-promenade,...



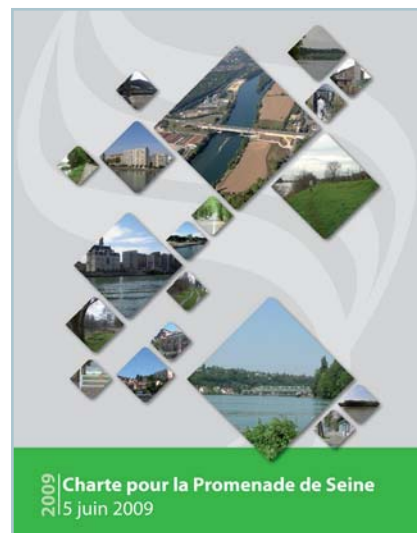
La problématique de la qualité des berges et de l'eau est également au cœur des réflexions dans le val d'Oise ou les Yvelines, portée par des syndicats mixtes de la vallée de l'Oise ou de Seine et Oise (SMVO, SMSO). Seine en Partage est une association qui fédère 180 adhérents sur 1600 km de berges et développe plusieurs types de projets (entretien des berges, projet urbain, conseil juridique, évènementiel...)

Un peu partout, les rus et ruisseaux font également l'objet de réflexions et de travaux en lien avec la qualité et le bon écoulement des eaux et la biodiversité.

Quelle que soit la problématique, le type de solutions apportées, l'échelle, les commanditaires, l'aménagement des cours d'eau fait l'objet d'une préoccupation croissante.



Aménagement des berges de l'Oise à L'Isle-Adam et Butry-sur-Oise



extrait de la plaquette de présentation du projet intitulée *La promenade de Seine* réalisée par l'Agence d'urbanisme et de développement Essonne-Seine-Orge (AUDES0) en juin 2011

BOÎTE À OUTILS

Des syndicats mixtes réunissant les conseils généraux, les communes et EPCI riverains ont été créés pour entretenir, conforter et protéger les rives de l'Oise en aval.

La Région Ile-de-France, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, l'Entente Oise-Aisne participent également financièrement aux études et travaux

Plus d'information sur :
www.smb095.fr,
www.smso.fr

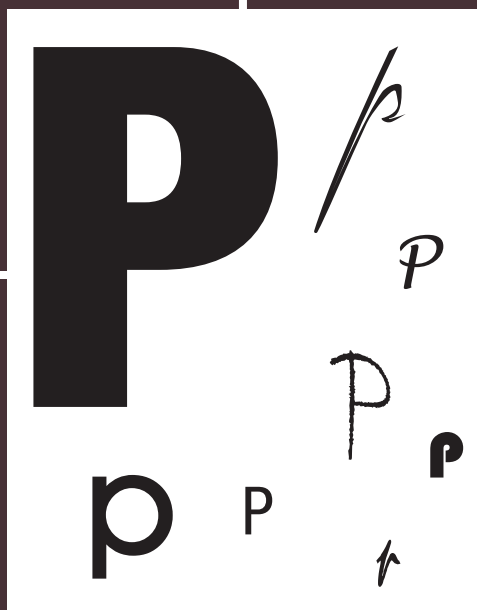


Une association loi 1901, « Seine en Partage » a été créée en 2002 pour défendre, protéger et mettre en valeur la Seine et ses rives. Elle réunit 180 adhérents (Conseils généraux, communes, EPCI, CCI, Comités départementaux du tourisme, associations, entreprises...) sur 1 600 km de berges.

Plus d'information sur :
www.seineenpartage.fr

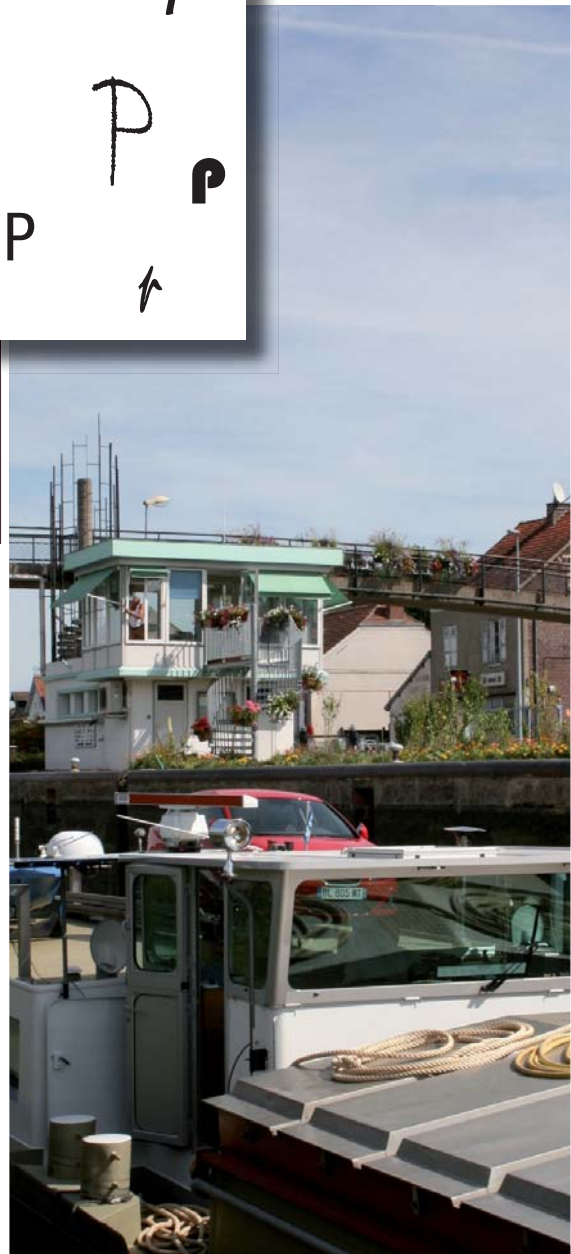


abcdefghijklmno
qrstuvwxyz



comme

port



PORT

et vallée de l'Oise

La vallée de l'Oise n'échappe pas à ces phénomènes. De surcroît, les projets de canal Seine-Nord-Europe et MAGEO (Mise à Grand Gabarit Européen de l'Oise) qui relieront à grand gabarit le canal de Dunkerque et l'Europe du Nord à la Seine et aux ports de la Manche, constituent une véritable opportunité pour l'ensemble des acteurs économiques et locaux.

Et déjà, sans attendre cette échéance, certaines collectivités se sont lancées dans des projets ambitieux qui réinventent les ports isariens, en composant avec les contraintes environnementales et les exigences d'optimisation économique et d'insertion urbaine. Ainsi :

- la réalisation d'une **plate-forme multimodale** (fer, eau, route) à **Longueil-Sainte-Marie dite POPI** (Paris-Oise Port Intérieur) qui comprend un terminal « granulats » et une plateforme « conteneurs » sur un site de 24 ha dont le rayon d'action s'étend sur 30 km. Elle doit permettre d'accueillir et redistribuer les matériaux avec un minimum de rupture de charge (échéance 2014). Son raccordement avec le réseau ferroviaire est prévu à plus lointaine échéance. A noter qu'elle a dû composer avec une zone écologique humide (ru de Gaillant déplacé et renaturé) ;



POPI à Longueil-Sainte-Marie



Nogent-sur-Oise / Villers-Saint-Paul

- **la requalification de la zone d'activités de Nogent-Villers et de son port** (inscrite au SCoT), qui consiste en un projet urbain pour l'ensemble du territoire de l'Ecoparc intégrant l'ensemble des problématiques économiques, paysagères et urbaines sur le site et le tissu environnant (pistes cyclables, morphologie des bâtiments, interfaces avec les espaces voisins...). L'activité de l'ancien port de fret de Creil y est déplacée ;
- **le port de tourisme fluvial « Ec'eau port » à Creil** qui prévoit un port de plaisance de 180 places, 260 logements, 1 200 m² de locaux d'activités, de commerces et de services, quai et embarcadère pour croisières touristiques ; il devrait permettre de tourner la ville sur l'Oise en valorisant son cadre de vie (horizon 2017).
- **Saint-Leu-d'Esserent** entend profiter du site de l'ancienne sucrerie pour créer un véritable pôle lié aux pratiques nautiques, avec un projet de port à sec (hivernage, entretien et réparation des bateaux de plaisance) et d'une Besogne, sans compter une seconde halte nautique au niveau de la base de loisirs ;
- enfin, d'autres villes plus en amont réfléchissent également à la mise en valeur de leurs berges et le rapport de leur ville avec un port existant ou à (ré) aménager : Pont-Sainte-Maxence, Verberie, Compiègne, Janville, Attichy..., car dans un contexte concurrentiel, et dans l'optique des perspectives de développement touristique fluvial liées au canal Seine Nord Europe, la qualité urbaine et paysagère, au même titre que des infrastructures portuaires, sera déterminante pour le devenir de la vallée et des villes qui jalonnent l'Oise.

En 2013, dans la vallée de l'Oise

5 ports fluviaux publics pour les marchandises installés entre Creil et Compiègne (avec d'amont en aval : Longueil-Sainte-Marie, Verberie, Chevrières, Pont-Sainte-Maxence, Nogent-sur-Oise, et Creil)

3 ports ou haltes nautiques pour la plaisance (Compiègne, Jaux et Saint-Leu-d'Esserent)

Les modes de transport alternatifs au routier progressant, le positionnement en bordure d'Oise retrouve de l'intérêt : pour exemple localement, l'entreprise PAPREC spécialisée dans le recyclage du papier qui a repris l'ancienne papeterie de Pont-Sainte-Maxence en raison de sa situation en bordure d'Oise et d'un quai. Et alors que le fret des ports de la vallée de l'Oise concerne encore en priorité les minerais et matériaux de construction et autres produits agricoles et chimiques, d'autres domaines tels que la distribution pourraient ouvrir des perspectives valorisantes pour le territoire et ses ports (cf page suivante).



Halte nautique à Jaux

PORT

... ailleurs

LE DÉVELOPPEMENT DE LA LOGISTIQUE URBAINE FLUVIALE

Si la juxtaposition des différentes fonctions portuaires, notamment fluviales, sont potentiellement génératrices de conflits, elles militent ensemble en faveur :

- d'une approche raisonnée des déplacements en permettant d'en réduire l'empreinte sur l'environnement (circulation, bruit, CO2, pollutions...)
- et d'un aménagement de l'espace dit « durable », leur évolution pouvant être souvent réversible.

Le développement de la logistique urbaine fluviale en Europe participe à ce mouvement par la promotion de l'acheminement du fret par voie d'eau non plus seulement pour les pondéreux, vrac et matériaux, mais désormais également pour les livraisons de biens de consommation en ville plutôt que par la route. Le projet Franprix en 2012 ou l'expérience de livraison de voitures menée par la CFT (compagnie fluviale de transport) en 2011 à Paris en sont les exemples les plus médiatisés, tandis que l'entreprise « Vert chez vous », spécialisée dans la livraison urbaine éco-responsable a développé la chaîne « péniche-vélos triporteurs à assistance électrique » ; mais un certain nombre de magasins liés au bâtiment (comme Point P) s'étaient déjà auparavant installés en bord à quai pour ce faire. A Strasbourg et à Lyon, des projets sont à l'étude autour des déchets et des déblais.

Ports de Paris participe à d'autres réflexions concernant les secteurs de la messagerie express, le textile/habillement, l'e-commerce et porte le projet de création d'un hôtel logistique desservi par voie d'eau dans le cadre de la reconversion d'une friche.

A l'échelle européenne, dans cet objectif, le projet Connecting Citizen Ports 21 (CCP21) rassemble 7 ports intérieurs importants : Bruxelles, Lille, Paris, Utrecht, Bâle, Mulhouse, et Weil-am-Rhein.



L'expérience de Franprix

L'expérience Franprix est le 1^{er} projet européen de ce type, mis en place par une entreprise de la grande distribution pour des produits alimentaires (via le transporteur Norbert Dentressangle) ; il consiste en la mise en place d'un système de produits alimentaires conditionnés sur palettes puis placés dans des caisses mobiles spécifiques.



Quai de la Bourdonnais à Paris par où l'entreprise Franprix fait transiter ses marchandises avant leur acheminement dans les magasins de la capitale.



Plateforme de Bruyères-sur-Oise

BOÎTE À OUTILS

Le paysagement des infrastructures portuaires est un complément essentiel de leur aménagement et fonctionnalité, en vue de leur acceptation voire de leur appropriation.

Pour exemple, le projet « Des Rives et des Rêves » engagé au port de Lyon Edouard Herriot ne répond à aucune commande institutionnelle, mais est soutenu par l'Union européenne, la DRAC, le Conseil régional, VNF, acteurs du secteur de la chimie lyonnaise... Initié par l'association Robin des Villes, il s'agit

d'un appel à idées qui rassemble les habitants/riverains, des étudiants, des futurs professionnels de la ville, autour de la question de l'aménagement du territoire. Ainsi, visites, événements, ateliers participatifs... ont été l'occasion de faire découvrir les activités portuaires et de réfléchir sur le rapport entre la ville et l'eau et comment conteneurs et espaces habités et/ou espaces naturels peuvent cohabiter.



abcdefghijklmnop
rstuvwxyz



comme

qualité
des espaces
publics



qualité des espaces publics

Une ville sans espace public pourrait-elle exister ? L'espace public est essentiel car il remplit une réelle fonction urbaine : il est le lieu de l'animation sociale et économique de la cité, et son rôle est d'autant plus important que l'espace privé se restreint et que, de fait, l'espace public participe au bien-être des individus et à leur épanouissement, hors de la bulle individuelle.

Toutes les villes ne possèdent pas des espaces publics historiques dont la qualité intrinsèque n'est pas remise en cause. Lieux d'expression des libertés, les espaces publics sont aussi les porteurs de l'identité de ces lieux, car c'est par eux que l'on aborde la ville. Au final, l'espace public est à considérer comme un véritable système en soi. Or, comme le souligne le rapport **Une Voirie pour Tous** en 2006 : « pendant de nombreuses décennies, l'espace public a été envisagé et traité pour répondre avant tout aux seuls besoins de circulation des véhicules motorisés. On a ainsi transformé les places en parkings, les rues en routes, réduit les trottoirs, oublié les espaces cyclables et les autres usages. »⁽³⁾

Mais entre vocation décrétée, aménagements imposés et usages plus ou moins attendus, qu'est ce qui garantit, in fine, la qualité des espaces publics ?

Et si un espace public de qualité était d'abord un espace public réussi qui satisfait un large public ?

Pouvoir déambuler, se rencontrer, participer à la vie citoyenne, aux animations quotidiennes, commerciales ou événementielles, se détendre... l'espace public doit pouvoir répondre à des exigences d'autant plus nombreuses aujourd'hui qu'elles doivent répondre à un panel de normes et de conditions liées aux aspects de praticabilité, lisibilité, convivialité, confort, satisfaction des besoins de services urbains, et, de plus en plus, de sécurité.

ETYMOLOGIE

Le terme « espace » est issu du latin classique « spatium » signifiant : « champ de course, arène, étendue, durée ».

« Public » signifie : « qui concerne le peuple dans son ensemble, la collectivité ».⁽¹⁾

Quant au mot « qualité », il est issu du latin classique « qualitas » signifiant : « manière d'être », un terme créé par Cicéron et répandu par la langue philosophique.⁽¹⁾

Parler d'espace public, c'est aborder un domaine très large, tant spatialement que sur le plan sémantique : rue, place, parc, quai, mail... Qu'est ce que l'espace public ? Comment le définir ?

Il s'agit d'une notion complexe et composite qui peut être abordée sous différents angles (physique, social, politique...):

- un espace défini par le droit : inaliénable⁽¹⁾, il appartient à l'Etat, aux collectivités territoriales et à leurs groupements⁽¹⁾, par opposition à l'espace privé (mais il ne recouvre pas le domaine foncier public),
 - un espace à l'usage de tous : il est gratuit, anonyme, ouvert et accessible à tous : lieu de croisement, d'échanges, de manifestation...
 - un vecteur de l'identitaire urbain : il produit des émotions et est porteur de représentations des lieux.
- Pour simplifier, l'espace urbain sera considéré comme l'espace de vie collective extérieure.

1. source : articles L3111-1 et L1 du code général de la propriété des personnes publiques

Le Certu et le Conseil National des Transports ont essayé de recenser, classer et donner des éléments de hiérarchisation des usages : plus de 150 ont pu être dénombrés.

■ Tours (37)

Imbrication espace public / espace privé



■ Le Puy-en-Velay (43)

Place du plot : théâtralisation de l'espace avec colorisation des façades



■ Pontoise (95)

Réaménagement en bord d'Oise : diminution de la voirie au profit d'espaces de détente



■ Pontlevoy (41) - 1 500 habitants

Utilisation des espaces publics comme supports culturels et prairie complantée d'arbres en cœur de ville



3 source : <http://www.voiriepour tous.developpement-durable.gouv.fr/10-10-2013-angers-mise-en-ligne-a917.html>

QUALITÉ DES ESPACES PUBLICS et vallée de l'Oise

C'est surtout à l'occasion de travaux d'aménagement de nouvelles voiries, que des villes de la vallée de l'Oise ont récemment travaillé à une nouvelle conception de leurs espaces publics. La Communauté de l'Agglomération Creilloise a même reçu un prix d'excellence dans la catégorie « Transports et Déplacements » lors de la remise des prix du 3^e concours National des Villes en 2013 pour son dossier concernant la voie nouvelle créée entre le nouveau carrefour des Forges, et le Pont Y dans un premier temps puis la gare de Creil-Nogent dans un deuxième temps.

Si la réflexion a permis dans certains cas de réduire de manière significative l'espace public occupé par les véhicules motorisés, elle a plus rarement porté à l'échelle d'un secteur ou d'un quartier, et encore peu concerné le devenir d'espaces en système (comme par exemple, entre les différents équipements de la ville), ou l'évolution/ voire la transformation de leur vocation.

“ La qualité urbaine d'un projet s'appuie en grande partie sur le soin apporté à la conception de ses espaces publics. ”

source : Brigitte Vautrin et Cédric Ansart du Certu in Techni-cités n°233

Malgré une récente distinction, force est de constater que les espaces publics ne comptent pas souvent au rang des atouts ni des préoccupations premières du territoire encore aujourd'hui et qu'il y a de nombreux chantiers à envisager en termes d'amélioration de la qualité et de l'attractivité des espaces publics.

Des exemples au fil de la vallée...

■ ... en matière d'aménagements de nouvelles voiries/carrefours

Rond-point des Forges à Montataire

La création de cette nouvelle rue « trait d'union entre le passé industriel de l'agglomération et son futur urbain durable » fait l'objet d'une expérience inédite en France sur des sols pollués en contexte urbain.



■ ... en matière d'aménagements en centre-ville

Place Carnot à Creil

Espace de stationnement, accueillant le marché les mercredis et samedis, traversé en diagonale par les piétons et reliant le quartier de la gare et la rive gauche



Senlis

Aménagement de la voirie et des abords résidentiels



■ ... en matière d'espaces publics au sein de quartiers nouveaux

Compiègne



■ ... en matière d'aménagements d'espaces aux abords de bâtiments centraux attirant du public

Longueil-Sainte-Marie



Pont-Sainte-Maxence



Des projets en vallée de l'Oise

Très récemment, de nouveaux projets ont porté sur l'aménagement des rives de l'Oise et mis en évidence la nécessaire et tendancielle réappropriation des rives par les villes et leurs habitants. Ainsi :

- le projet de marina en bord d'Oise à Creil « Ec'eau port » qui produit une approche renouvelée des espaces publics pour favoriser la rencontre des populations avec des espaces partagés (aires de jeux, espaces verts, promenades le long des quais, embarcadère...) et de belles perspectives ouvertes sur les paysages de la rivière (cf. lettre E) ;
- tout comme le projet de la ZAC des 2 rives à Margny-lès-Compiègne / Compiègne qui fait la part belle aux ambiances végétalisées en cœur d'îlot et le long des axes routiers.

QUALITÉ DES ESPACES PUBLICS

... ailleurs

Protéiformes et évolutifs à l'instar de la société, les espaces publics font l'objet d'expériences diverses. Aujourd'hui, la tendance est à la démocratie participative, à l'image des précurseurs que furent William Whyte puis ses disciples fondateurs du Project for Public Spaces (Projet pour espaces publics).

Project for Public Spaces

Le Project for Public Spaces (PPS) est une organisation à but non lucratif fondée en 1975 aux États-Unis dont la mission est de créer des espaces attractifs, durables, « qui encouragent la santé, la joie et le bien-être », à partir de l'observation des usagers et au côté des communautés en prenant en compte leurs compétences et leurs besoins. Elle a développé le concept de « placemaking » (fabriquer du lieu/ de l'espace) et notamment « le pouvoir du dix » : il faut au moins 10 choses à faire dans un lieu ou 10 raisons d'être là pour que l'espace soit suffisamment attractif.

www.pps.org

Discovery Green Park à Houston

Par exemple, le PPS a participé à l'aménagement de Discovery Green Park à Houston (Texas), un espace de 5 hectares situé en plein cœur de Houston composé d'espaces arborés, lac, espaces dédiés à l'activité culturelle, terrains de jeu et aires de pique-nique. De nombreux concerts et autres spectacles y sont régulièrement organisés, et le site propose en saison des séances de cinéma en plein air ou une patinoire, ainsi que les services de la bibliothèque publique en wifi. Réalisé en 2008, il est devenu un des poumons verts privilégiés par les actifs, résidents et touristes en quête d'espaces de détente et de respiration en hyper-centre.

www.discoverygreen.com



©Urban Land Institut

BOÎTE À OUTILS

Pour aller plus loin dans la démarche d'approche et l'élaboration des projets d'espaces publics urbains (étapes-clés d'une démarche, fiches pratiques sur le processus de programmation, annexes juridiques...):

Les espaces publics urbains

Recommandations pour une démarche de projet

Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques. - 2001

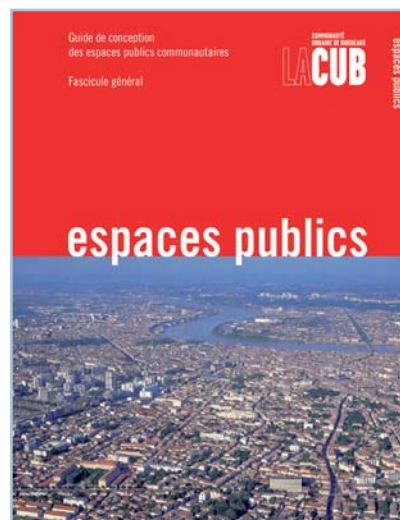
www.archi.fr

La ville d'Angers a réalisé un « **schéma directeur des espaces publics de la cité historique** », suite au projet de réaménagement des berges de la Maine.

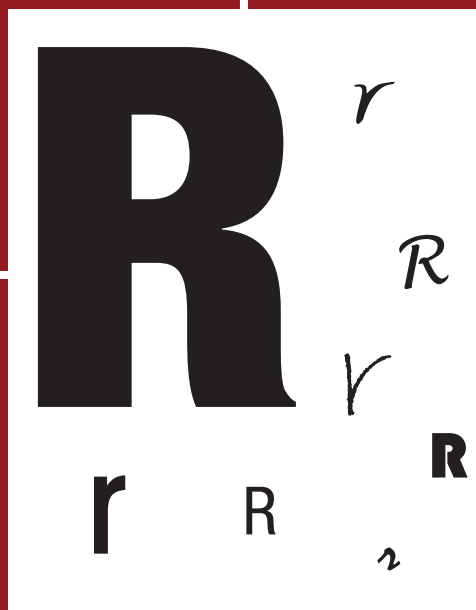
<http://atelierdulieu.com>

A Bordeaux, **le guide d'aménagement des espaces publics et communautaires** est né avec le tramway pour donner un paysage identitaire à l'agglomération et optimiser les qualités différentielles des espaces publics en fonction de leur localisation et de leurs usages. Il est décliné en un référentiel, en lien avec le PLU. Les nombreux aménagements (pistes cyclables, cheminements piétons, abords du tramway...) ont permis la réappropriation de l'espace public.

www.aurba.org



abcdefghijklmnpq
stuvwxyz



comme

réchauffement
climatique

réchauffement climatique

La planète se réchauffe. L'aggravation des phénomènes pluvieux extrêmes augmentent les effets potentiels des risques naturels (coulées de boues, mouvements de terrain, inondations...) comme ceux des risques techniques liés aux équipements, et par voie de conséquence, la vulnérabilité des zones urbanisées.

Si les causes font débat, les effets sont avérés. Et pour infléchir la tendance, tous les acteurs (publics, privés, sociétés, particuliers...) sont invités (plus encore depuis les lois Grenelle 1 et 2) à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et chacun à leur niveau, à prendre des mesures d'adaptation au changement climatique.

Plusieurs plans et programmes (Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE), Plan Climat Energie Territorial (PCET)...) cadrent déjà certains objectifs et les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et Plan Locaux d'Urbanisme (PLU) intègrent de manière disparate certaines dispositions.

La question se pose plus particulièrement à l'échelle de la ville car c'est là que se concentrent activités et populations, bâtis et revêtements générateurs de chaleur.

Les leviers d'action sont multiples et connexes s'inscrivent dans les actions de développement durable. Outre l'usage raisonné des ressources fossiles et de nouvelles sources d'énergie, les pistes d'adaptation au changement climatique à travers l'urbanisme visent plus particulièrement à :

- la mise en œuvre d'une **nouvelle stratégie de la mobilité** : développement des modes alternatifs à la voiture (covoiturage, transport à la demande, modes doux, électro-mobilité... évolution des comportements par information / expériences (pedibus), avec en corollaire, le déploiement des circuits courts...
- l'**amélioration des logements / lutte contre la précarité énergétique** (matériaux moins énergivores, plus isolants...)
- l'**essor de formes urbaines optimisées** : bâtis accolés, exposition solaire favorable et dans les espaces publics, des types de matériaux plus infiltrants et peu réflecteurs,
- le **maintien et la valorisation d'espaces verts** pour leurs qualités assainissantes et temporisantes.

La création de nouvelles ressources internes au système urbain, comme le recyclage des déchets, leur exploitation pour d'autres fonctions (chauffage), ou encore l'utilisation du végétal dans les constructions (murs, toiture), constituent encore d'autres pistes.

Si toutes ces thématiques ont déjà fait l'objet de réflexions et d'actions spécifiques (parfois originales) pour tenter de ralentir le processus, reste à savoir comment décliner localement la nécessaire conciliation entre adaptation aux changements climatiques et projets locaux d'aménagement de territoire.

QUELQUES DATES

1979

Première conférence mondiale sur le climat.

Lancement par les Nations Unies d'un programme mondial de recherche sur l'environnement. La deuxième, en 1989, a lancé l'idée d'une convention internationale sur les changements climatiques.

1992

Première convention contre les changements climatiques signée dans le cadre du **Sommet de la Terre à Rio de Janeiro**

1997

Le **protocole de Kyoto** fixe un objectif national pour chacun des pays développés signataires, calculé sur la base de la moyenne des émissions entre 2008 et 2012, les contraignant à réduire leurs émissions de gaz d'au moins 5 % par rapport au niveau de 1990.

2015

21^e Conférence mondiale sur le climat à Paris.

Echéance cruciale qui doit aboutir à un nouvel accord international sur le climat dans l'objectif de maintenir le réchauffement en deçà de 2 °C.

ETYMOLOGIE

Le terme réchauffement est issu de échauffement le préfixe « r » signifiant échauffer de nouveau), lui-même issu de chaud (du latin caldus / calefare) qui a donné calorie, calfeutrer...

Le réchauffement climatique est l'augmentation de la température moyenne à la surface de la Terre, atmosphère et océans compris. Il est dû aux gaz à effet de serre rejetés par les activités humaines (industrie, transport, agriculture...) et piégés dans l'atmosphère. Dans son acception commune, ce terme est appliqué à une tendance au réchauffement planétaire dit encore « global », observé depuis le début du XX^e siècle.

Les premières observations datent de la fin du XIX^e siècle : la première observation de l'effet de serre date de... 1827, et ses premières analyses de 1895. Mais la prise de conscience est plus récente et encore progressive.

Le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) a été créé en 1988. Il forme un lieu d'expertise visant à synthétiser les travaux menés dans les laboratoires du monde entier. Il a pour mandat d'évaluer, sans parti pris et de manière méthodique et objective, l'information scientifique, technique et socio-économique disponible en rapport avec la question du changement du climat.

RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE et vallée de l'Oise

La vallée de l'Oise n'a pas à proprement parler de « plan contre le réchauffement climatique » global à son échelle. Ce sujet a néanmoins été abordé au travers des SCoT via un certain nombre d'études spécifiques pour certains d'entre eux (étude de programmation énergie climat pour le Grand Creillois, bilan carbone pour le Syndicat Mixte de la Basse Automne et de la Plaine d'Estrées) et dans le cadre de l'élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET) comme pour l'Agglomération de la Région de Compiègne, qui ont permis de faire émerger les enjeux de l'adaptation au changement climatique et des pistes d'action.

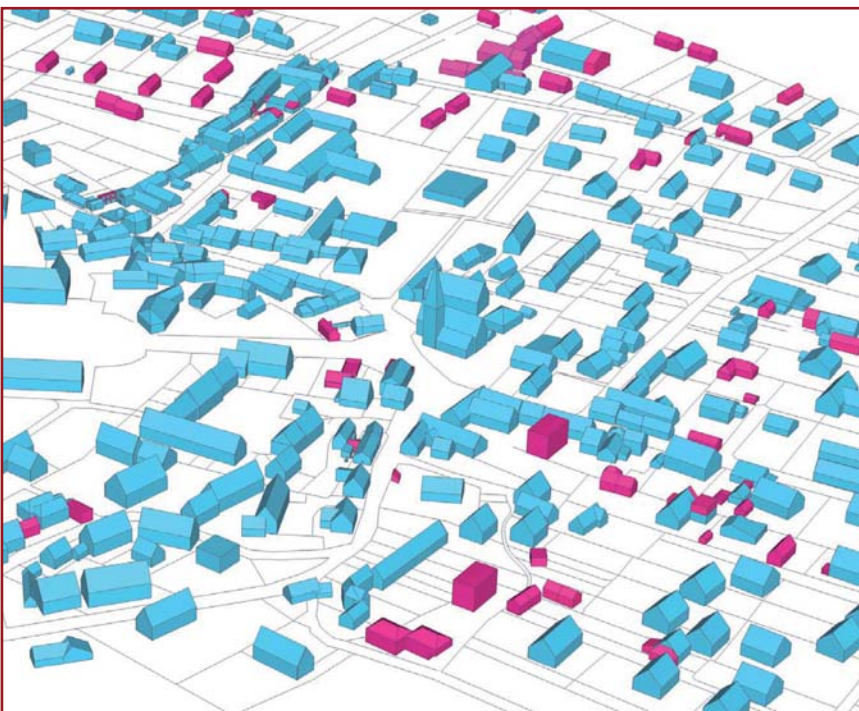
Parmi ces pistes d'action favorables à l'émergence d'une politique climatique, figure la question de la limitation de l'étalement urbain, partant du principe que plus les villes s'étalent dans l'espace, plus la consommation de carburant et d'énergie nécessaire aux réseaux augmente. ⁽¹⁾ Encore une fois si cette question fait également débat aujourd'hui, la densification reste une réponse plausible à la lutte contre le réchauffement climatique, moyennant une réflexion sur les formes urbaines et les matériaux de revêtement.

Oise-la-Vallée travaille actuellement à une mission de recherche des possibilités de construction à l'intérieur des bourgs urbanisés voire à leurs abords immédiats. Concrètement, il s'agit d'identifier les dents creuses, c'est-à-dire les terrains disponibles ou mutables sur lesquels pourrait être envisagée la construction de petites opérations de logements, mais pourquoi pas aussi de services ou d'équipements ou de commerces, ceci de façon diffuse dans le territoire communal.

Elargie à l'échelle de la vallée, sous l'incitation de la loi ALUR (loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové), cette mission pourrait contribuer à une action majeure et fédérative du territoire en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique.

Le Conseil régional de Picardie s'est engagé, pour sa part, en septembre 2013 avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (Ademe) et l'Etat à la réhabilitation thermique des logements individuels avec la mise en place du Service Public de l'Efficacité Energétique (SPEE), pour accompagner les particuliers tout au long de leur démarche, notamment financièrement. ⁽²⁾

La Région Picardie a choisi de mettre en place une régie pour piloter cette nouvelle compétence d'efficacité énergétique issue de la loi Brottes. L'objectif est de pouvoir toucher les ménages qui ne peuvent pas accéder aux prêts habituels et financer jusqu'à 30 000 euros par logement sur 20 ou 25 ans. Objectif d'ici 2017 : 2 000 logements par an avec une réduction des consommations énergétiques d'au moins 50 %, et à partir de 2018, 10 000 logements par an.



exemple de densification du tissu urbain selon la démarche Bimby (Build in my back yard)

1. Une étude comparative sur Lille et l'Île-de-France montre que les ménages domiciliés dans les espaces périurbains émettent plus de CO2 que ceux domiciliés en zone-centre.

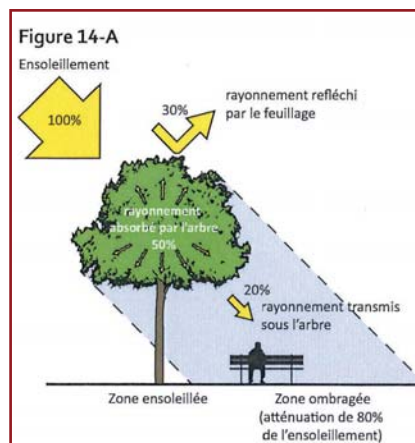
PLATEAU, Claire. - Les émissions de gaz à effet de serre des ménages selon les localisations résidentielles. -SESP/CEREN/Inrets, 2006

2. source : www.picardie.fr

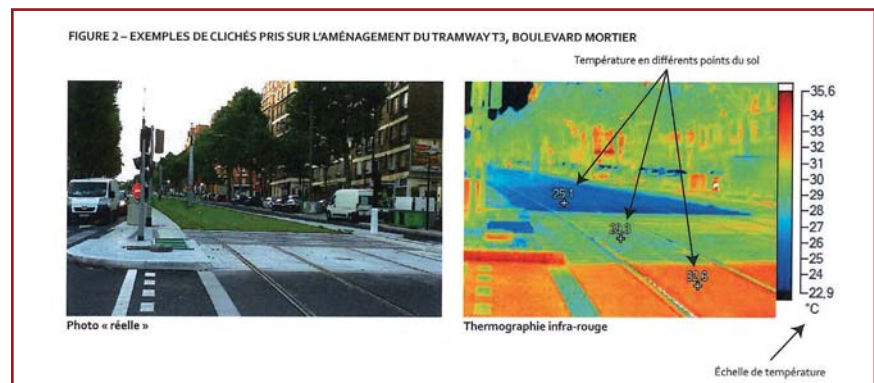
RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

... ailleurs

La Ville de Paris a engagé un programme de recherche avec Météo-France, le CSTB et l'APUR appelé : EPICEA (Étude Pluridisciplinaire des Impacts du Changement Climatique à l'Échelle de l'Agglomération parisienne). Les travaux ont permis de visualiser et identifier les îlots de chaleur urbains grâce à des relevés de températures.



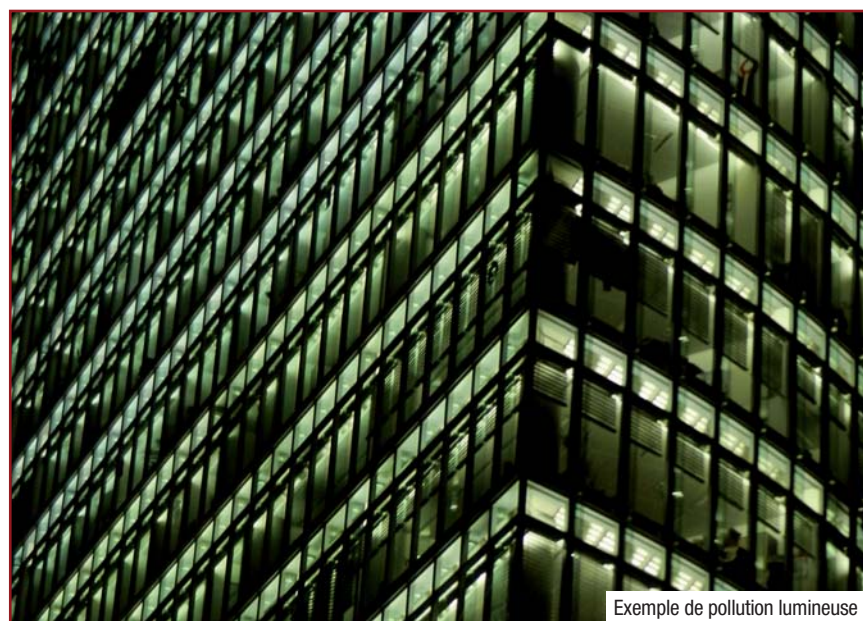
extrait page 14 de l'étude *Les îlots de Chaleur Urbains à Paris. Phase 1*, APUR, décembre 2012



extrait page 4 de l'étude *Les îlots de Chaleur Urbains à Paris. Phase 1*, APUR, décembre 2012

On visualise ainsi bien, le rôle du revêtement et l'apport temporisateur du végétal (parcs, pelouses, rangées d'arbres, murs végétalisés...) ou de l'eau (cours d'eau, bassins, fontaines, arrosage...) dans le niveau de température ambiant.

Le type de revêtement, sa couleur, sa rugosité, constituent autant de propriétés physiques en jeu dans la réflexion solaire, tout comme les formes urbaines qui dès leur conception peuvent jouer un rôle climatique appréciable.



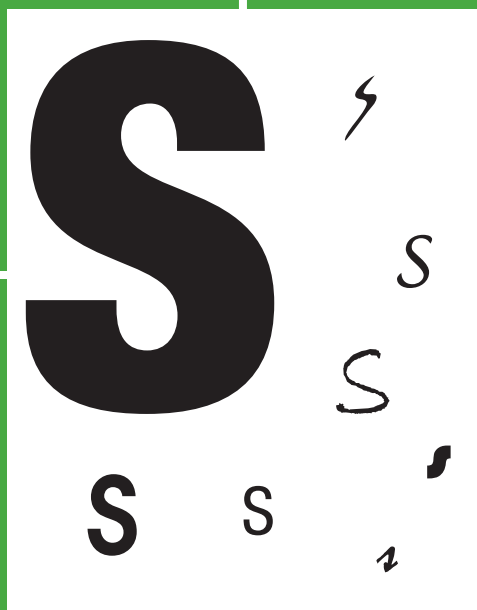
BOÎTE À OUTILS

Il n'y a pas que les milieux urbains qui sont concernés par cette problématique. Depuis 2010 et 2011, le « Grenelle de l'Environnement » a inscrit dans la loi un objectif public de « prévention, limitation et suppression » des nuisances et pollutions lumineuses, pour préserver la biodiversité et en même temps lutter contre les émissions de gaz à effet de serre, tout en générant des économies d'énergie et une réduction sensible de la facture d'électricité des collectivités. Le 25 février 2013, la Ligue Protectrice des



Oiseaux (LPO) et l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN) ont signé une convention de collaboration pour améliorer la qualité de la nuit, limiter les nuisances lumineuses et mieux prendre en compte leurs effets sur la biodiversité.

abcdefghijklmnopqr
tuvwxyz



comme

santé



santé

ETYMOLOGIE

Le terme « santé » vient du latin : « salutare » qui signifie garder sain et sauf, préserver, et aussi « sanare » : rendre sain, guérir, réparer, ramener à la raison et encore de « sanus » : sain, en bonne santé, raisonnable. En Grec la « santé » est « ugiès » qui a donné « hygiène ». Dans la mythologie grecque, Hygie (Salus dans la mythologie romaine) est la fille du dieu de la médecine Asclépios (Esculape dans la mythologie romaine) et symbolise la prévention. En urbanisme, c'est par l'entrée « hygiène » que la santé est d'abord prise en compte : collecte des déchets, assainissement de l'eau, dépollution des sols, de l'air... Les villes européennes ont développé des théories hygiénistes dans la seconde moitié du XIX^e et au début du XX^e siècle suite à plusieurs épisodes de maladies endémiques qui se sont développées notamment au sein des logements insalubres. Un travail est alors mené par les urbanistes ⁽¹⁾ et les architectes, tant sur les tracés urbains que sur la forme urbaine, soit pour contrôler et optimiser l'ensoleillement (qu'on retrouve à travers « la science des plans de ville » de Augustin Rey en 1928 puis les appartements traversants ou les loggias brise-soleil des bâtiments de Le Corbusier dans les années 1930-1940), soit pour faciliter les flux de déplacements, de ressources et d'énergie. Dans les années 2000, l'effet de serre s'amplifiant inquiète les professionnels de la santé.

1. la société française des urbanistes est créée en 1911

Paradoxalement, si la ville offre l'opportunité toujours plus importante d'accéder à des soins de meilleure qualité et des équipements médicaux performants, ces dernières années ont vu croître une prise de conscience des effets de l'urbanisation sur la santé, qu'il s'agisse de pollutions et de nuisances de toutes sortes : bruit, poussières, déchets, risques de contaminations et maladies ..., ou d'environnement au sens large : densité, promiscuité, espaces, jardins, parcs publics insuffisants...

Pour y remédier, les anglo-saxons parlent de vitamine G (Green vitamine), en faisant référence au rôle essentiel et assainissant que jouent les plantes, fleurs et arbres qui nous entourent ⁽¹⁾. Plusieurs expressions populaires participent à la manifestation d'un besoin vital de nature, parfois formulé comme un droit ou un credo : « *besoin de se mettre au vert* », « *aller prendre l'air* », « *il faut mettre les villes à la campagne* » ⁽²⁾..., comme si l'équilibre de la vie urbaine devait son salut aux liens entretenus avec la nature. Ce concept a pris de l'essor au travers des opérations d'écoquartiers, en référence aux courants hygiénistes haussmanniens ou des cités-jardins du début de siècle dernier.

En France, le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie a récemment lancé le programme « nature en ville » avec pour ambition de participer conjointement à différents objectifs tels que l'adaptation au changement climatique, l'amélioration énergétique, la réduction des pollutions, la maîtrise du ruissellement, la création de lien social, le développement des jardins solidaires et le maintien de la diversité biologique, comme autant de services que la nature peut rendre parfois déjà sans qu'il y paraisse, tout en contribuant aux fonctions urbaines.

Les réflexions sur la ville intègrent de plus en plus la question de la santé, reconnue comme vecteur de bien-être physique et social, même si cette préoccupation n'est pas nouvelle (les premières actions remontant à la civilisation minoenne (3 000 an avant J.-C.)).



Espaces verts de loisirs aménagés en bordure d'Oise à Pontoise

« Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de sa santé. »

Charte de l'environnement
2005

1. in Nicolas GUEGUEN et Sebastien MEINERL. - Pourquoi la nature nous fait du bien. - Paris : JUNOD, 2012. - 280 pages
2. Alphonse Allais

SANTÉ et vallée de l'Oise

Santé et offre médicale de proximité : une préoccupation pour les territoires

Depuis les années 2000, le lien entre santé et territoires s'est renforcé, que ce soit par la création des Agences régionales de santé en 2009 ou au travers de la politique de la ville : depuis plusieurs années, le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Creil travaille à la mise en place d'un Atelier Santé Ville, aujourd'hui effectif. Ce dispositif a pour objectif de réduire les inégalités sur le territoire, en coordonnant les interventions des différents opérateurs, publics et privés.

De plus, les collectivités locales de la vallée de l'Oise comme partout en France sont aujourd'hui confrontées au déficit de l'offre médicale de proximité. La santé n'est pas une « compétence » des collectivités locales, mais devient, par nécessité, une responsabilité pour elles. En 2012, les communes du territoire ont confié à l'Agence d'urbanisme un état des lieux sur la démographie des médecins généralistes ⁽³⁾. Et depuis, plusieurs d'entre elles mettent en œuvre des actions pour renforcer l'offre médicale.

Nombre et % de médecins généralistes libéraux de + de 55 ans dans le périmètre de Oise-la-Vallée ⁽³⁾			
	55-59 ans	60-65 ans	65 ans et +
	47	43	25
	21 %	19 %	11 %
> 55 ans = 51 %			
> 60 ans = 30 %			
> 65 ans = 11 %			

Source : ARS RPPS 2012, exploitation Oise-la-Vallée

Une étude sur la démographie des médecins généralistes dans la vallée de l'Oise

Bien que la vallée de l'Oise semble globalement mieux pourvue que le reste du département en matière d'offre médicale, le service de proximité n'est pas garanti partout et l'équilibre s'avère fragile entre l'offre et les besoins de la population qui continue à croître et à vieillir. Il existe déjà des zones déficitaires en méde-



NOMBRE DE MÉDECINS
POUR 100 000 HABITANTS

237 médecins
dont 123 généralistes



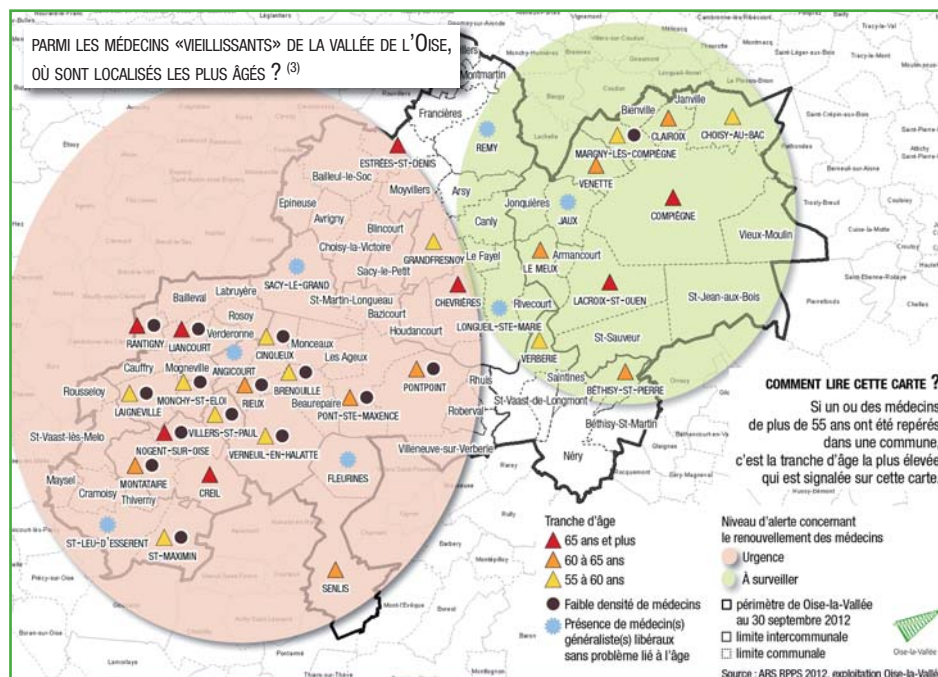
223 médecins
dont 115 généralistes



323 médecins
dont 151 généralistes



Sources : CNOM, 2012 pour la région ;
ARS, RPPS 2012
exploitation Oise-la-Vallée



3. in Oise-la-Vallée. - Démographie médicale dans la vallée de l'Oise. - obserVallée n°12, 2013. - 16 pages

cins généralistes et ce déficit risque de s'aggraver rapidement, compte tenu de la pyramide des âges des médecins. La relève par les jeunes générations est faible, en particulier en médecine générale et dans le secteur libéral. Face au vieillissement des médecins, certaines communes sont même en situation d'alerte. Dans les secteurs du Creillois, du Liancourtois, de Pierre-Sud-Oise et des Pays d'Oise et d'Halatte, les communes cumulent une faible densité de médecins et la présence de médecins âgés. C'est à Nogent-sur-Oise, Rantigny et Liancourt que le renforcement et le renouvellement des médecins généralistes semblent les plus urgents. Toutefois, la situation est aussi tendue dans les communes de Creil, Compiègne et Senlis.

SANTÉ

... ailleurs

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) défend que les urbanistes jouent un rôle fondamental dans l'établissement favorable à la santé. Cette organisation a établi douze objectifs clés en matière d'urbanisme ⁽⁴⁾, aptes à produire des effets bénéfiques pour la santé et en faveur de styles de vie sains dans des lieux agréables à vivre ; elle prône des actions telles que stimuler la marche à pied ou à bicyclette en rendant les déplacements attrayants et plus courts ou rapides, sécuriser et améliorer la qualité de l'eau, développer les éco-énergies, accroître la qualité et diversité du logement pour lutter contre les maladies, le stress psychologique, etc. ; l'OMS préconise également d'autres actions comme la production de denrées alimentaires en milieu urbain ou les constructions avec des matériaux non toxiques, etc.

Les villes d'Europe et d'ailleurs sont invitées à s'impliquer dans des démarches d'urbanisme favorables à la santé. En France, le Réseau Français des Villes-Santé (RFVS) constitué en 1987, regroupe une centaine de villes françaises qui, sous la houlette de l'OMS, contribuent aux travaux du réseau européen (déclinaison de thèmes de réflexion novateurs, diffusion et partage d'expérimentations).

Pour plus d'informations : www.euro.who.int/healthy-cities

En 2010, pour la Journée mondiale de la Santé, la campagne de l'OMS : « 1000 villes, 1000 vies » a appelé les villes à ouvrir les espaces publics à la pratique d'activités favorables à la santé pendant une journée. De nombreuses villes ont fermé certaines rues à la circulation, organisé des réunions publiques avec les élus, des journées de nettoyage et des manifestations pour encourager la solidarité au sein de la société.

BOÎTE À OUTILS



Par le biais de ses ouvrages et colloques, le Réseau Français des Villes-Santé (RFVS) de l'OMS soutient et accompagne les collectivités locales dans leur réflexion sur la conception d'une ville où les populations peuvent vivre en bonne santé. Ils produisent des guides méthodologiques dans le but d'accompagner les décideurs locaux, élus et techniciens dans leurs prises de décisions en faveur de la santé. (L'Oise n'est pas encore adhérente).

Le dernier ouvrage paru en 2013 est : « *Mobilités actives au quotidien – le rôle des collectivités* », partant du principe que la pratique de l'activité physique au quotidien contribue à prévenir la survenue de maladies chroniques et a un impact fort sur la santé mentale.

Et aussi :

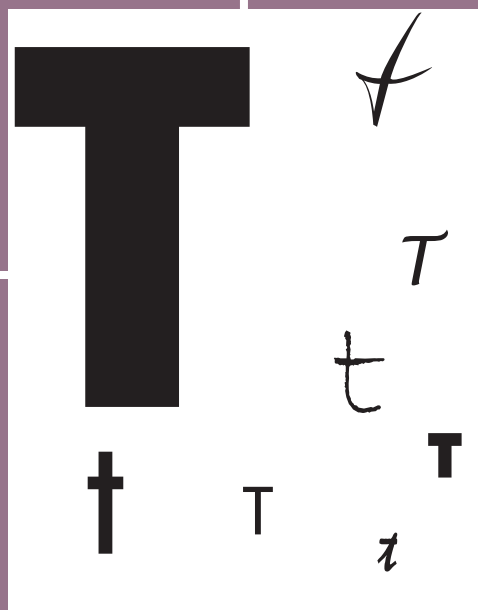
- *Pour un habitat favorable à la santé, les contributions des villes.* - 2011 (notamment, comment densifier l'habitat tout en construisant une ville respectueuse de la tranquillité de ses habitants ?),
- *La Santé des Gens du voyage, Comprendre et agir.* - 2009.

Pour plus d'informations : www.villes-sante.com



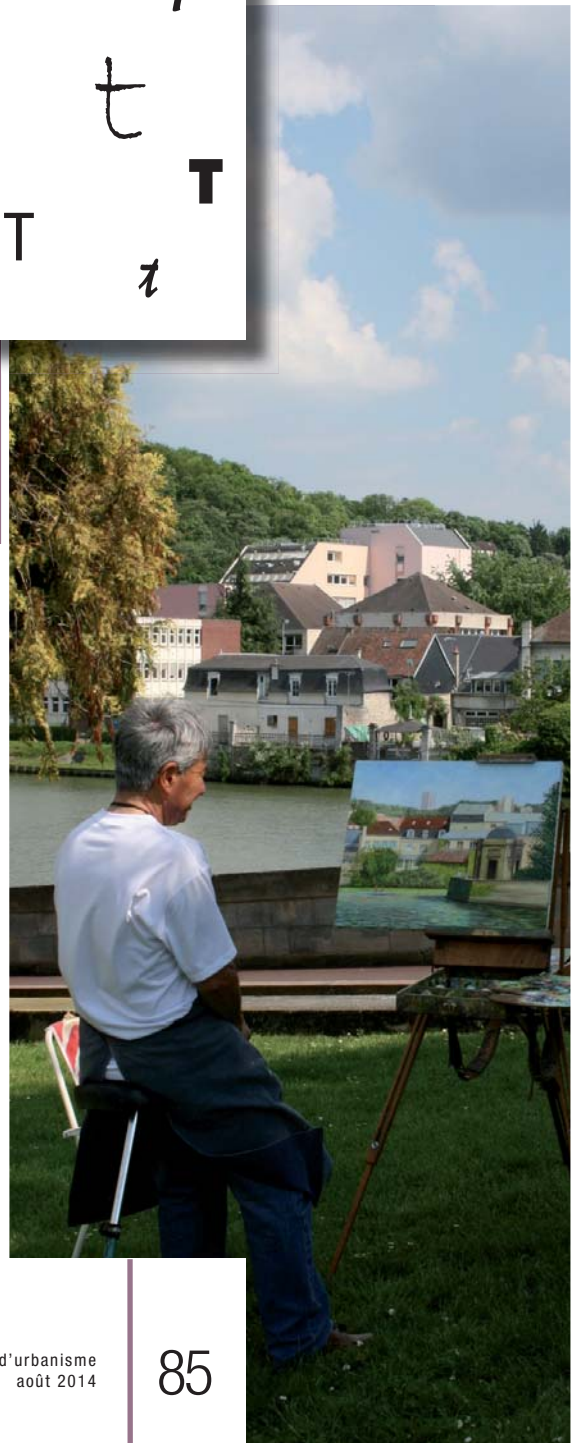
⁴ in Hugh BARTON, Catherine TSOUROU. - *Urbanisme et santé. Un guide de l'OMS pour un urbanisme centré sur les habitants.* - Rennes : Association S2D/Association internationale pour la promotion de la Santé et du Développement Durable (pour l'édition française), 2004. - 192 pages

abcdefghijklmnopqrs
uvwxyz



comme

tourisme
touristes



tourisme/touristes

Le tourisme est l'un des premiers secteurs économiques et industriels de la planète ; sa progression est en hausse constante, et ce, malgré les aléas de la crise, des intempéries voire du risque terroriste. Dans les pays dits « occidentaux », sa part augmente en raison de l'allongement du temps consacré aux loisirs, du développement des formules « lowcost » accessibles au plus grand nombre et de l'évolution de clientèle spécifique comme les nouveaux retraités, la clientèle d'affaires ou encore de la diversification de l'offre, thématique (culturelle, sportive, thérapeutique, terroir...) et structurelle (modes de déplacements, équipements, nouveaux médias...). La France est la première destination touristique mondiale et le tourisme joue un rôle essentiel en matière de création locale d'emplois, directs et indirects.

Au carrefour de plusieurs projets internationaux (réseau de vélos routes vertes européennes, projet MAGEO, développement de l'aéroport de Roissy...), la vallée de l'Oise picarde longtemps considérée comme seul espace de transit, a aujourd'hui une carte maîtresse à jouer en la matière. Et en partant du principe que l'offre crée la demande...

Mais les voyageurs aujourd'hui sont aussi devenus exigeants. Ils souhaitent tout à la fois un produit qui leur assure confort, facilité d'accès et de contact, diversité, insolite, qualité. Les nouveaux touristes font aussi attention à leur alimentation, sont devenus plus responsables et plus respectueux de leur environnement et s'intéressent davantage aux populations et leurs traditions.

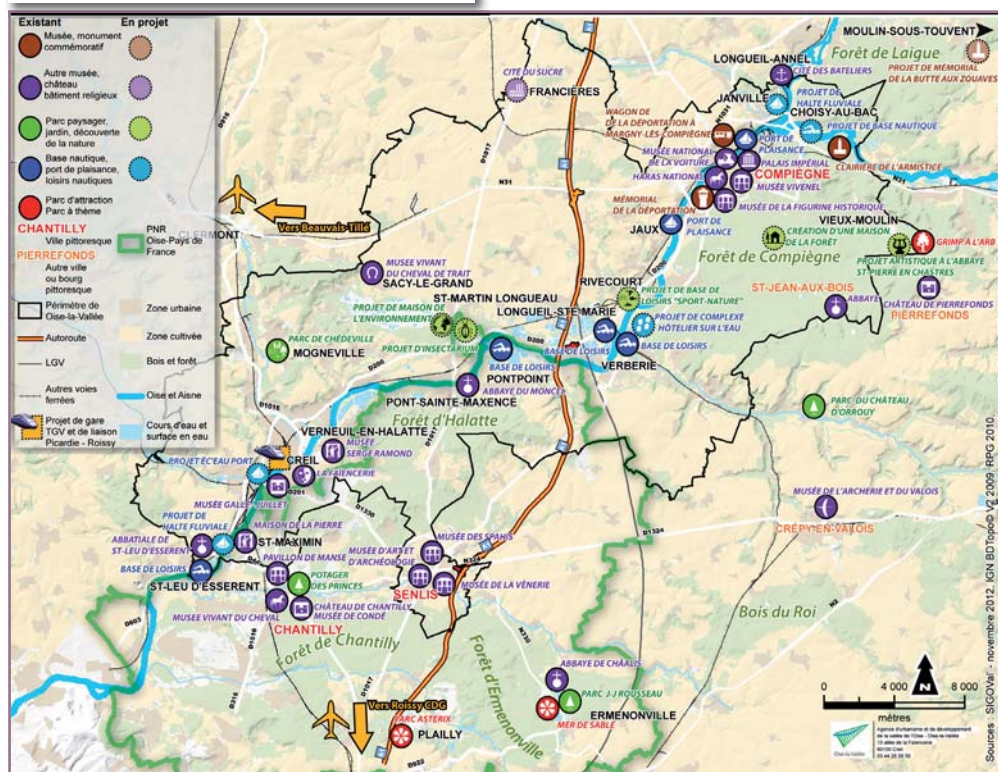
Aujourd'hui, la moyenne vallée de l'Oise n'est pas (encore) identifiée comme une destination touristique prisée. Comment peut-elle le devenir, relever ces défis et les transformer en stratégie gagnante de développement ?

ETYMOLOGIE

Bien que l'on parle de « tourisme gastronomique » sous Louis XIV, c'est au XVIII^e siècle que naît véritablement le tourisme, grâce au « grand tour », à l'origine du mot anglais « tourist », soit « voyage circulaire ». En français, le terme « touriste » (1803) s'emploie pour désigner des « voyageurs qui ne parcourent des pays étrangers que par curiosité et désœuvrement et qui font une espèce de tournée dans des pays habituellement visités par leurs compatriotes ; il se dit surtout des voyageurs anglais en France, en Suisse et en Italie ». En 1841, apparaît le mot « tourisme », année même où Thomas Cook ouvre en Angleterre une agence de voyages. Suite au développement des transports, des nouvelles formes de tourisme, ou encore des congés payés au XX^e siècle, c'est l'essor du tourisme dans une version plus populaire et plus diversifiée.

sources : Littré, www.gallica.bnf.fr

SITES D'INTÉRÊT TOURISTIQUE ET DE LOISIRS DE LA VALLÉE DE L'OISE



TOURISME/TOURISTES *et vallée de l'Oise*

Le tourisme fait partie des leviers de développement économiques identifiés dans les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) élaborés avec la contribution de Oise-la-Vallée sur le territoire de la moyenne vallée de l'Oise et du sud de l'Oise. Les diagnostics exposent que le territoire présente un potentiel riche et diversifié mais peu exploité. Certaines collectivités se sont lancées dans des démarches de stratégie de développement (Association du Pays Compiégnois), d'autres ont travaillé sur des pistes spécifiques (inventaire du patrimoine industriel pour la Communauté de l'Agglomération Creilloise (CAC), construction d'un musée et manifestations autour de l'activité de la pierre pour la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise...).

L'avantage de ce territoire est qu'il peut répondre à une demande touristique tout au long de l'année. Un séminaire organisé avec la collaboration de Oise Tourisme en 2012 a permis de montrer la diversité des initiatives tant publiques que privées : base de loisirs de Saint-Leu-d'Esserent, offices de tourisme, hébergements et salles de réception de haut de gamme, chambres d'hôtes...

Mais l'ensemble peine à se coordonner. La vallée de l'Oise dans l'Oise est aujourd'hui un territoire très morcelé en termes de gouvernance, et de fait, diversifié en termes de stratégie urbaine ou économique. Or, pour que le tourisme se développe sur ce segment de la vallée de l'Oise, il importe au territoire d'être structuré, organisé et surtout identifié.

La moyenne vallée de l'Oise doit d'abord construire son identité : la nature, la pierre, le passé industriel, l'eau, les lieux de mémoire sont autant de pistes qui peuvent venir en appui aux phares cantilien et compiégnois.

Parmi les autres pré-requis essentiels, les participants au séminaire ont insisté sur :

- la nécessaire prise de compétence tourisme par les collectivités,
- le développement de l'accessibilité et de l'intermodalité,
- la communication.

La moyenne vallée de l'Oise comme destination touristique : un concept qui reste à inventer

« *Le tourisme, ça s'invente, ça se nomme.* »⁽¹⁾

« *Pour produire une identité, un lieu doit se singulariser pour lui donner son aspect local et international.* »⁽²⁾

« *Il y a beaucoup de concurrence, mais il est important de développer sa capacité à être innovant.* »⁽³⁾

1. Isabelle BARBEDOR (Conseil Régional de Picardie)
2. Cécile GREVIN (Conseil Général de la Somme)
3. Jean-Philippe GOLD (Conseil Régional de Picardie)



Abbatiale de Saint-Leu-d'Esserent



Mémorial de l'internement et de la déportation Camp Royallieu à Compiègne

TOURISME/TOURISTES

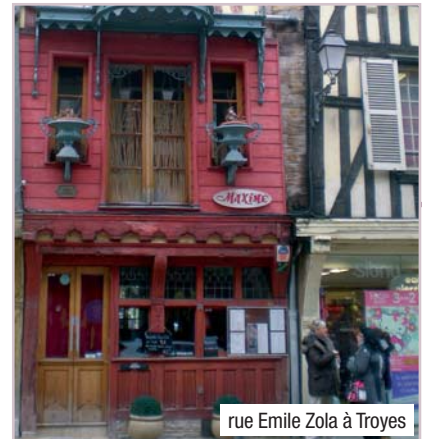
... ailleurs

LA VALORISATION DU PATRIMOINE INDUSTRIEL À TROYES⁽¹⁾

À la fin du XIX^e, début du XX^e siècle, Troyes est la capitale de la bonneterie française et elle transforme son territoire par la construction d'importantes usines dans les faubourgs, proches du centre-ville. Mais le déclin industriel depuis les années 1970 soulève peu à peu la problématique du devenir de ce bâti architectural usinier, conséquent et de qualité, qui fait partie intégrante de l'identité historique et culturelle de la ville.

L'enjeu pour la collectivité est alors de valoriser ce patrimoine industriel à travers une seconde vie à l'instar d'autres villes européennes (Londres, Roubaix...), et de porter un label patrimoine industriel à cette échelle. Les sites font l'objet d'une remise en valeur urbaine et sont réaffectés à d'autres fonctions (habitat, équipements) ou d'autres activités.

L'obtention des labels « Ville d'art et d'histoire », puis « Patrimoine de l'Europe » en 2009 et 2010 s'appuie sur les lieux, les architectures, les collections et les savoir-faire emblématiques d'une histoire et d'une culture industrielle et européenne liées aux progrès techniques, aux échanges commerciaux et aux avancées sociales. L'Unesco a également inscrit la ville de Troyes sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.



LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME FLUVIAL DANS LA VALLÉE DE L'OISE AVAL⁽²⁾

En 2012, Val d'Oise Tourisme a engagé une promotion de l'ensemble de la filière « tourisme fluvial » par :

- la poursuite de la promotion des croisières programmées par les 3 offices de tourisme,
- le porter à connaissance de l'offre fluviale aux plaisanciers (haltes fluviales, services proposés in situ et à proximité, etc.).

Pour ce faire, des outils ont été déclinés :

- la création d'une brochure « Val d'Oise au fil de l'eau », éditée en français, à 30 000 exemplaires en quadrichromie et présentant l'offre fluviale aux plaisanciers et aux croisiéristes avec focus spécifiques sur le port de plaisance de Port-Cergy, la base de loisirs de Cergy et la plage de L'Isle-Adam ;
- l'édition d'affiches dédiées aux croisières ;
- la communication dans le magazine « Bougez » (partenariat Comité Régional du Tourisme/Le Parisien/Comité Départemental du Tourisme et des Loisirs)
- une campagne d'affichage en juillet 2012 dans des supports abris-bus (150) ;
- le développement d'une rubrique spécifique sur le site internet www.valdoise-tourisme.com.



BOÎTE À OUTILS

LE LABEL PATRIMOINE EUROPÉEN

Créé en mars 2007, il vise à :

- renforcer la connaissance et l'attachement des citoyens européens, particulièrement les jeunes, à leur histoire commune et à leur patrimoine culturel,
- promouvoir les valeurs de démocratie et de droits de l'Homme (socle de la construction européenne),
- renforcer le sentiment d'appartenance à l'UE qui complète l'appartenance nationale,
- participer à l'attractivité économique et au développement durable des territoires notamment à travers le tourisme culturel.

Plus d'informations sur les différents labels existants dans Oise-la-Vallée. - « La vallée de l'Oise, vers un réseau patrimonial vivant ? ». - *infoVallée* n°26, février 2011 sur www.oiselavallee.org



1. source : Xavier VITTORI (ville de Troyes)

2. source : Fabrice COTTE (Val d'Oise Tourisme)

abcdefghijklmnopqrst
vwxyz



comme

université



université

Si l'association « ville / université » constitue un vieux couple pour beaucoup des grandes villes françaises (on pourrait alors parler d'« univers-cité »), il est en revanche des territoires où l'université fonctionne comme un monde à part.

Force est toutefois de constater que les apports des établissements et de leurs campus aux villes sont évidents, qu'ils soient d'ordre économique, sociétal ou stratégique : ils agissent en effet comme de véritables vecteurs de dynamisme d'attractivité économique, de dynamique démographique et de notoriété.

La présence des étudiants génère un impact important dans tous les domaines, qu'il s'agisse du logement, des déplacements, de la culture ou des loisirs, mais aussi de la santé et des emplois induits. Les universités, à l'instar des CHU et des collectivités, comptent parmi les secteurs qui offrent le plus d'emplois locaux.

Pour Gilles Demailly, ex-maire d'Amiens, « *l'université dans la ville est une chance de richesses et d'échanges* ». C'est à ce titre qu'on assiste à un « *repositionnement de l'université dans la ville* ». Certains campus universitaires sont déjà revenus en centre-ville suite aux réflexions des années 90 et du plan Université 2000.

L'enjeu supplémentaire pour les villes est de maintenir sur le territoire le public étudiant. D'où la nécessité de concevoir l'université comme un des maillons de la chaîne économique, allant de la formation à la création de richesses, en y favorisant des passerelles entre la capacité d'innovation et de recherche de l'enseignement supérieur et les pôles de compétitivité eux-mêmes, le tout en relation directe avec le monde de l'entreprise local. ⁽³⁾

ETYMOLOGIE

Le mot université vient du mot latin *universitas*, signifiant compagnie, corporation. Il renvoie également au latin *unus*, un, et *vertere*, tourner, signifiant littéralement « *tourné vers l'unité* », des savoirs notamment.

Selon le dictionnaire d'Emile Littré (1876), le mot université désignait « *le corps de maîtres, établi par autorité publique, jouissant de grands privilèges et ayant pour objet l'enseignement de la théologie, du droit, de la médecine et des sept arts, qui sont la grammaire, la rhétorique, la dialectique, l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique.* » ⁽¹⁾

Les Universités tirent leur existence de la volonté d'indépendance des clercs dès le XII^e siècle de se grouper en corporations (*universitates*) pour pratiquer librement l'enseignement et la recherche du savoir. Cette période coïncide avec la renaissance des villes, l'essor du commerce et la diffusion de la culture française.

En 1793, la Convention a aboli ce type d'universités et c'est la loi de 1896 qui constitue la base des universités actuelles. ⁽²⁾

Aujourd'hui, le terme université désigne un établissement souvent public de l'enseignement supérieur, constitué par un ensemble de facultés et, depuis 1968, d'unités d'enseignement et de recherche, puis de formation et de recherche regroupées dans une même circonscription administrative, au sein d'une même académie.

1. source : Encyclopédie de l'Agora
2. source : Michel Grossetti, sociologue



Université de Technologie de Compiègne (UTC)



Institut Universitaire de Technologie de Creil

L'UNIVERSITÉ EN PICARDIE

1970

création de l'académie d'Amiens et de l'Université de Picardie

2 000 étudiants

2014

25 000 étudiants

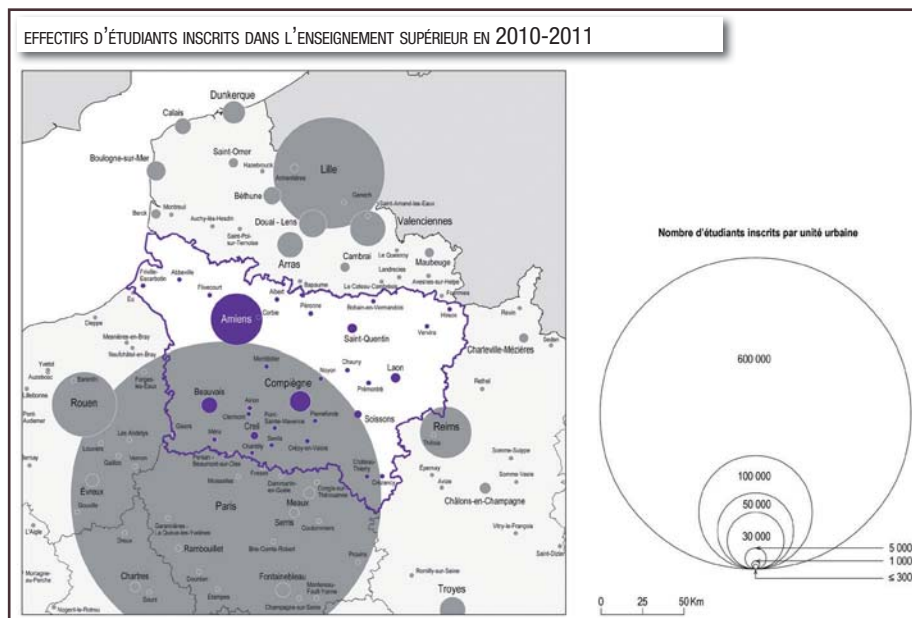
3. sources : 33^e rencontre des agences d'urbanisme organisée par la Fnau à Bordeaux en octobre 2012 et colloque « Attractivité et Rayonnement des Villes Universitaires » de mars 2012

a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t U v w x y z

UNIVERSITÉ et vallée de l'Oise

Les pôles de compétitivité ou clusters font partie des leviers de développement identifiés dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Creillois et dans celui de l'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC), à l'élaboration desquels Oise-la-Vallée a participé. Ainsi, dans le Grand Creillois, l'Institut Universitaire de Technologie de Creil fait partie des grands équipements à partir desquels l'émergence de pôles structurants pour le territoire est souhaitée. De son côté, l'agglomération compiégnnoise s'affirme déjà comme un pôle d'excellence scientifique au sein de la Région Picardie grâce à la présence de deux écoles d'ingénieurs : l'Université de Technologie de Compiègne (UTC) (travaillant avec le pôle Industrie et Agro-Ressources (IAR) et l'entreprise Novance) et l'Ecole Supérieure de Chimie Organique et Minérale (ESCOM). Conforter et développer ce pôle d'excellence en soutenant les structures de recherche, d'enseignement ou ayant trait à l'innovation fait partie des projets et des ambitions inscrits dans le SCoT de l'ARC.

Qui dit université dit étudiants, dit mode de vie, logements, transports...etc Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat de l'ARC, les conditions de logement des 5 200 étudiants en formation au sein de l'agglomération ont été étudiées par Oise-la-Vallée afin de mieux connaître leurs besoins. C'est également dans cette optique que l'agence a aidé un groupe d'étudiants du Génie des Systèmes Urbains de l'UTC dans l'élaboration de l'étude intitulée « Université dans la ville » ayant pour objectif de quantifier et mettre en valeur l'impact de l'UTC sur son territoire, et proposer des axes de progrès pour la poursuite d'un développement harmonieux.



in Atlas régional Effectifs d'étudiants en 2010-2011. - Paris : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2011. - 198 p.

LES ETUDIANTS DANS L'ARC

aujourd'hui

5 200 étudiants

dont **2 800**

suivent une formation d'ingénieur

demain

entre **6 000** et **7 000**

étudiants selon les objectifs inscrits dans le SCoT de l'ARC

logement

1 200 logements en résidences collectives

1 500 logements et chambres privées (estimation)

280 euros en moyenne pour une chambre d'étudiant

370 euros en moyenne pour un studio

LES ETUDIANTS DANS L'AGGLOMÉRATION CREILLOISE

1 institut des métiers de la ville en projet

1 200 étudiants

dont **282** inscrits à l'IUT

dont **570** inscrits en Sections de Techniciens Supérieurs et assimilés

97 logements de 16 m² en résidence universitaire agréée par le CROUS

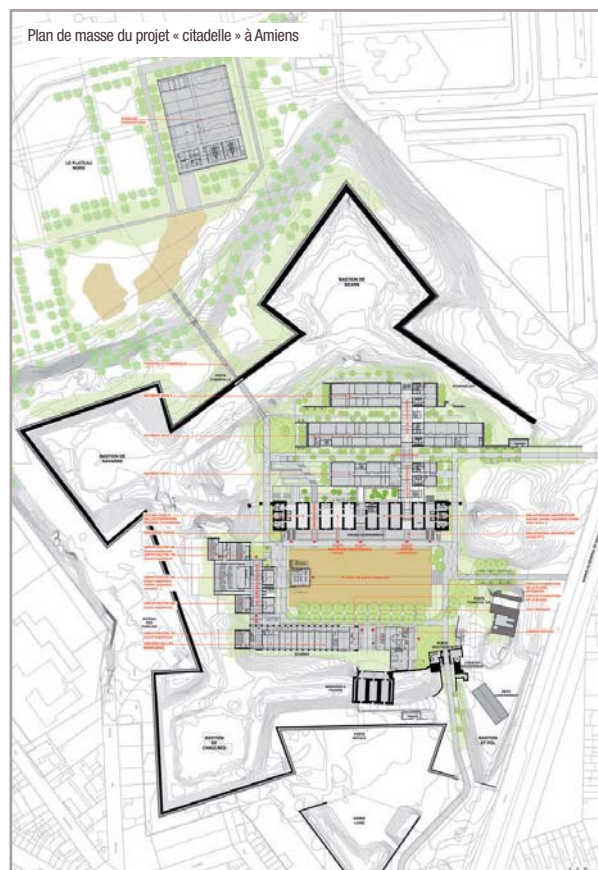
Sources : Atlas régional Effectifs d'étudiants en 2010-2011. - Paris : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2011. - 198 p. ; Association pour le Logement des Etudiants de Compiègne ; SCoT du Syndicat Mixte du Grand Creillois - Creil : Oise-la-Vallée, 2013

UNIVERSITÉ

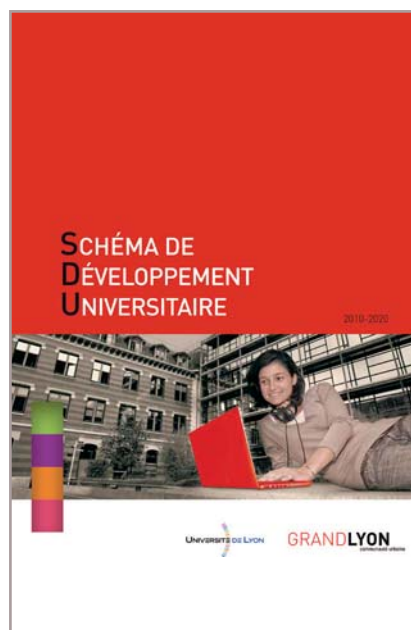
... ailleurs

Avec près de 22 000 étudiants, Amiens est directement confrontée à la notion d'intégration de l'université dans la ville. Depuis quelques années, les équipements universitaires reviennent progressivement en centre-ville, c'est le cas de la faculté des sciences économiques, de la faculté de droit, de l'UFR des arts, du restaurant et de la bibliothèque universitaire qui ont pris place le long de la Somme, dans le quartier Saint-Leu et venant ainsi renforcer un pôle d'enseignement déjà développé dans ce secteur (faculté des sciences, EASD, ESIEE, ISAM et Sup de Co). Depuis lors, ce quartier est pris d'assaut par les étudiants, notamment en soirée, faisant de ce quartier un lieu de vie indépendant du centre-ville en soirée et intégré au centre-ville en journée.

Cette intégration au centre-ville se poursuit avec le projet d'installation de l'université au sein de la citadelle confié à l'architecte Renzo Piano. En effet, grande de 18ha, non loin du centre-ville et acquise par la Ville à la fin des années 90, la citadelle va être totalement réhabilitée pour accueillir plusieurs UFR et l'IUFM. Ce projet accompagne donc le développement de l'université dans un souci de préservation du patrimoine et de renouvellement urbain, le tout à la croisée de 4 quartiers distincts.



source : http://amiens.fr/nos_projets/la_citadelle/le_projet/le_plan_de_masse.html Lille 3



BOÎTE À OUTILS

LE SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE DU GRAND LYON

L'objectif de ce schéma, qui rassemble la métropole lyonnaise et le pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) de l'université de Lyon, est de transformer le territoire en « métropole des savoirs de rayonnement international ». En effet, ce schéma dépasse la volonté « de donner un cadre ambitieux et équilibré à l'aménagement des territoires universitaires et de mieux penser l'insertion au sein des différents quartiers de la ville » puisqu'il pose le principe que « l'enseignement supérieur, la recherche et sa valorisation sont au cœur de la stratégie métropolitaine ». Ainsi l'université devient donc « un des éléments fondamentaux de la compétitivité internationale de Lyon ».

abcdefghijklmnopqrstu
wxyz



comme

valorisation
des friches



valorisation des friches

La notion de valorisation des friches urbaines s'assimile fréquemment à celle de « réhabilitation », « réutilisation » « rénovation » ou « reconversion » des espaces bâtis. Les friches industrielles sont la résultante de la fin d'une industrialisation expansive, mais il existe aussi d'autres types de friches urbaines comme les friches commerciales ou d'équipement. Que faire de ces espaces ou ces bâtiments rendus libres de leur activité ou de leur occupation, soit par obsolescence, soit par inadaptation aux nouveaux besoins, voire par conflit entre les différents acteurs locaux ?

Les espaces en friches cristallisent les enjeux liés à la ville durable et au renouvellement urbain, mais ils sont parallèlement fortement contraints par les aspects financiers, techniques, de sécurité, environnementaux ou de gouvernance. De ce fait, leur valorisation est tributaire, pour partie, de leurs capacités d'adaptation voire de dépollution (en particulier pour les friches industrielles) et pour une autre, de leur intérêt patrimonial, identitaire et urbain (notamment quartiers anciens, villes de garnison, cités minières, etc.).

Deux visions s'opposent : Faut-il réhabiliter ou faut-il détruire pour reconstruire ?

Les friches qui sont des verrues urbaines, sont aussi synonymes de potentiel foncier gaspillé et souvent stratégique en termes de localisation.

Concernant le bâti, la symbolique, la valeur patrimoniale voire culturelle et sociale, et l'éventuelle réappropriation de l'endroit, font débat : garder pour la mémoire, mais quelle mémoire ? quelle identité véhicule-t-il localement ?

De même, les conséquences doivent être également appréciées : si la valorisation des friches participe à l'amélioration du cadre de vie des habitants et de l'attractivité pour le lieu, elle risque en revanche de se faire au détriment des habitants en entraînant une hausse des prix immobiliers et donc le départ des habitants à revenus modestes.

« Une friche est un espace initialement voué à un usage industriel, militaire, portuaire, de service, de stockage, de transport, plus récemment urbain, commercial, voire ludique, mais qui est aujourd'hui abandonné et inutilisé. Le terrain peut être nu ou bâti, pollué ou non et de surface variable. »

source : DDT Oise

ETYMOLOGIE

Le terme valorisation est apparu au début du XX^e siècle. Il s'agit d'un néologisme dérivé du mot « valeur », lui-même issu du latin « valor », dérivé de « valere » et qui signifie : « être fort ».

Il est d'abord utilisé en économie. En 1909, l'économiste Charles Gide évoque la « hausse factice dans la valeur marchande d'une denrée provoquée au moyen de manœuvres économiques »⁽¹⁾ Plus tard, en 1933, le terme apparaît dans le dictionnaire Larousse comme des « mesures prises pour relever une monnaie dépréciée ».

Puis il prend progressivement un usage culturel et social. En 1924, le psychologue Sigmund Freud s'en saisit comme le « fait d'accorder une importance plus grande à quelque chose »⁽²⁾

Plus récemment, dans les années 1960, il intéresse les actions de valorisation (action de mettre en valeur quelque chose ou quelqu'un) d'une région, d'une industrie, d'une recherche. Apparaissent alors des concepts d'étude et de valorisation du patrimoine, notamment régional, selon la politique impulsée par André Malraux dès 1964.

Enfin, l'évolution du concept de développement durable banalise le terme pour signifier la transformation pour le recyclage de résidus ou de sous-produits par exemple dans le domaine alimentaire.

1. in GIDE, Charles. - *Cours d'économie politique*. - Paris: Librairie de la Société du Recueil Sirey, 1919

2. in FREUD, Sigmund. - *Totem et Tabou*. - Vienne : S.E., 1919, traduit par Samuel JANKELEVITCH en 1924, p. 119



VALORISATION DES FRICHES et vallée de l'Oise

La vallée de l'Oise, de par son histoire et son développement, est particulièrement concernée par le phénomène des friches, notamment industrielles et polluées. Si le territoire du bassin creillois est riche de friches industrielles, celui du Pays compiégnois regorge plutôt de friches militaires.

Les secteurs et les bâtiments en friches identifiés en vallée d'Oise connaissent des fortunes diverses en termes de valorisation.

De vastes superficies près du centre des villes ont donné lieu à de grandes opérations de restructuration urbaines. Pour exemple :

- aux abords du centre de Compiègne, le site du 51^e RT, ex-camp de Royallieu sur un espace de 22 hectares a été entièrement réaménagé avec la construction de près de 500 logements, l'implantation d'une polyclinique, l'extension de l'université, la création de commerces et de services de proximité et d'un Musée mémorial de la déportation et de l'internement. Plus à l'est, à la lisière de la forêt, le site abandonné du 25^e RGA, dénommé Camp des Sablons et couvrant 70 hectares a été réinvesti après avoir été dépollué en vue de la construction de plus de 450 logements « *en misant sur l'habitat individuel afin d'assurer une liaison douce entre la ville et la forêt* », d'un collège, d'une supérette, et l'installation de services publics selon un concept de « ville-jardin » ;
- dans le bassin creillois, la fonderie d'aluminium Montupet a été détruite pour ériger un programme de 250 logements, tandis que le site de Vieille Montagne laisse place au projet Ec'eau port fluvial, un éco-quartier qui allie la création d'un port fluvial de plaisance avec un quartier résidentiel de plus de 200 logements, hôtel, services et commerces.

Dans d'autres opérations, la réhabilitation du bâti existant est privilégiée :

- comme à Creil, le bâtiment des coffres forts Fichet est prévu d'être conservé pour y installer un centre culturel ;
- dans la vallée de l'Automne, à Béthisy-Saint-Pierre, 11 logements ont été créés en centre-ville dans le cadre de la réhabilitation d'un ancien établissement industriel.

Enfin, des friches d'activité peuvent aussi retrouver une nouvelle vitalité sans pour autant changer de vocation, ainsi :

- l'évolution de la plate-forme chimique de Villers-Saint-Paul ;
- ou l'effort de réhabilitation des bâtiments engagé par Arcelor à Montataire.



Quartier de Royallieu à Compiègne



Site du 25° RGA à Compiègne



Ancienne usine de coffres forts Fichet à Creil



Ancienne usine reconvertie en logements à Béthisy-Saint-Pierre



Résidence Parvillée à Cramoisy

VALORISATION DES FRICHES

... ailleurs

Dans la région Nord-Pas de Calais durement éprouvée par la crise industrielle, les opérations de réhabilitation de friches d'activité sont légion. Parmi les plus emblématiques figure le quartier de l'Union (la Manchester du nord) à Roubaix-Tourcoing.

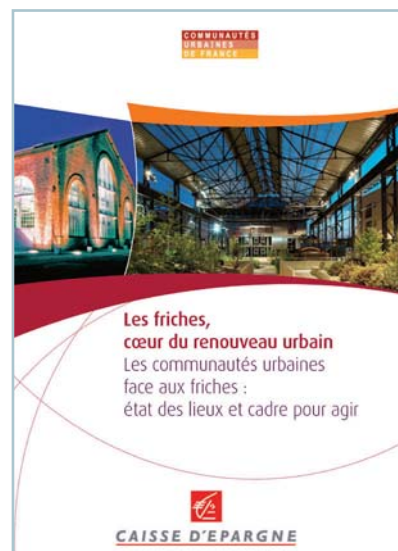


QUARTIER DE L'UNION À ROUBAIX-TOURCOING

Réhabilitation du bâtiment d'anciennes industries textiles pour l'installation de « l'Imaginarium », un espace hybride dédié à l'image, associant entreprises, chercheurs et projets artistiques.

Les communautés urbaines de France (ACUF) se sont saisies de la question ; elles ont produit en 2010, un état des lieux du traitement des friches dans les communautés urbaines, définit les enjeux et problématiques et identifié des pistes d'action. Les acteurs intervenant dans les reconversions de friches urbaines sont passés en revue et leur(s) rôle(s) précisé(s). Les cas de 16 communautés urbaines sont analysés dans des contextes différents (friches ferroviaires, d'emprises administratives, scolaires, minières, commerciales...)

www.developpement-durable.gouv.fr

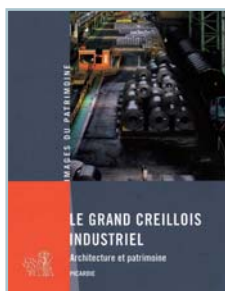


BOÎTE À OUTILS

L'enjeu lié à la résorption des friches d'activités implique une bonne connaissance de la situation.

En Picardie, un guide méthodologique pour le suivi des friches d'activité a été élaboré par la DREAL⁽¹⁾ et l'observatoire régional des friches d'activité de Picardie qui recense les sites de friches potentiellement pollués a dressé une cartographie à l'échelle des départements qui révèle le fort potentiel de la vallée de l'Oise.

Parmi les initiatives remarquables tendant à la connaissance de ce potentiel plus localement, on peut citer la publication de l'ouvrage consacré à l'inventaire du patrimoine industriel sur 14 communes du Grand Creillois par la Communauté de l'Agglomération Creilloise en 2011.



Plus récemment, le Grand Amiénois a procédé à la réalisation d'un guide de reconversion des friches⁽³⁾ assorti de propositions méthodologiques (étude pilotée par l'ADUGA et confiée au groupement SITEUM-QUAY-SEQUOIA). Le guide propose un accompagnement pas à pas sur 13 sites pilotes.



⁽¹⁾ DREAL Picardie. - *Guide méthodologique pour le suivi des friches d'activité en Picardie*. - 2006. - 102 p

⁽²⁾ LORIEUX, Clarisse. - *Le grand creillois industriel*. - Lyon : Editions Lieux-dits, 2011. - 128 p.

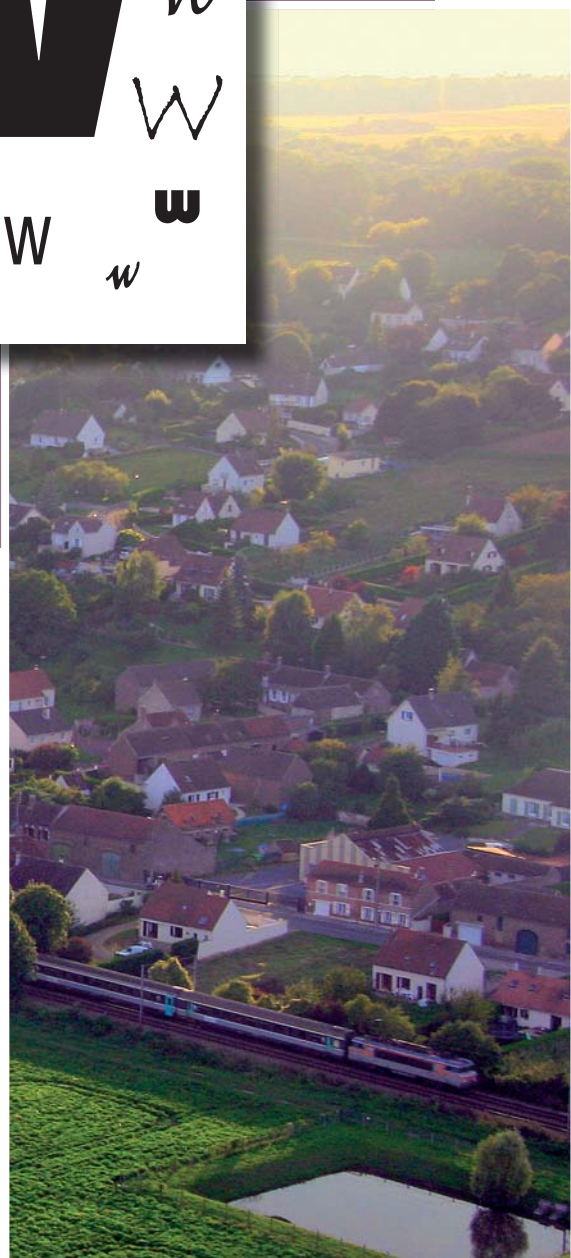
⁽³⁾ ASSOCIATION DU PAYS DU GRAND AMIÉNOIS. - *Friches du Grand Amiénois. Guide de reconversion. Propositions méthodologique*. - 2012. - 60 p.

abcdefghijklmnopqrstu
vxyz



comme

wagon



wagon

Le chemin de fer comme les trains (locomotives et wagons) ont été au cœur des grandes évolutions et des événements historiques de ces deux derniers siècles : d'une part, en révolutionnant le monde des transports, il a permis de galvaniser l'économie et la sphère industrielle. Dans les années 1840, la Grande-Bretagne suivie de près par la France sont les premiers pays à déployer un réseau ferré qui deviendra dense et constituera un nouveau débouché pour la sidérurgie et l'exploitation du charbon ; d'autre part, le chemin de fer s'impose en tant que moyen de transport collectif performant, populaire et économique, permettant de desservir des secteurs parfois difficilement accessibles par la route. Il servira plus tristement à des transferts de population pendant les deux guerres mondiales du XX^e siècle.

Dans la seconde moitié du XIX^e jusque dans les années 1930, le maillage du réseau ferroviaire ne va cesser de s'étoffer par le biais de 6 compagnies, concessions de l'Etat qui seront nationalisées en 1937 pour constituer la SNCF. Après 1930, l'avènement du transport routier motorisé compromet de nombreux projets locaux de liaisons ferrées. La SNCF fait alors fermer de nombreuses lignes (en 1949 puis en 1969) au profit de lignes rentables pour le transport de voyageurs comme pour le fret.

En France, dans les années 1980, le TGV devient la locomotive du trafic voyageurs, quand la part du fret ferroviaire baisse depuis 1970 malgré l'accroissement des considérations environnementales.

Certains territoires gardent parfois les stigmates de ces faits. Certains se perdent dans le paysage ou au gré des projets urbains ou encore tout simplement dans les mémoires. D'autres territoires au contraire, s'ingénient à les mettre en valeur, comme autant d'éléments identitaires et de patrimoine, qu'il soit local ou collectif.

ETYMOLOGIE

Le substantif « wagon » est emprunté à l'anglais « wagon » (ou « waggon »), lui-même issu du néerlandais et de l'allemand « wagen » pour désigner « voiture, chariot ou charrette ». Signifiant au XVI^e siècle, un « véhicule à quatre roues pour le transport de lourdes charges », puis, au XVII^e, un « véhicule couvert pour le transport de marchandises et de passagers », il a ensuite été utilisé pour un « chariot de transport de minerai », avant de devenir une « voiture de chemin de fer » lorsque les transports ferroviaires se développèrent.

De nos jours, les wagons revêtent des formes, aspects et tailles très diversifiés, que ce soit pour le transport de personnes (TER, TGV/LGV, tramway, métro...) ou de marchandises.

Il peut aussi servir de lieux d'accueil à des opérations promotionnelles dont la vocation est d'être itinérantes.



WAGON

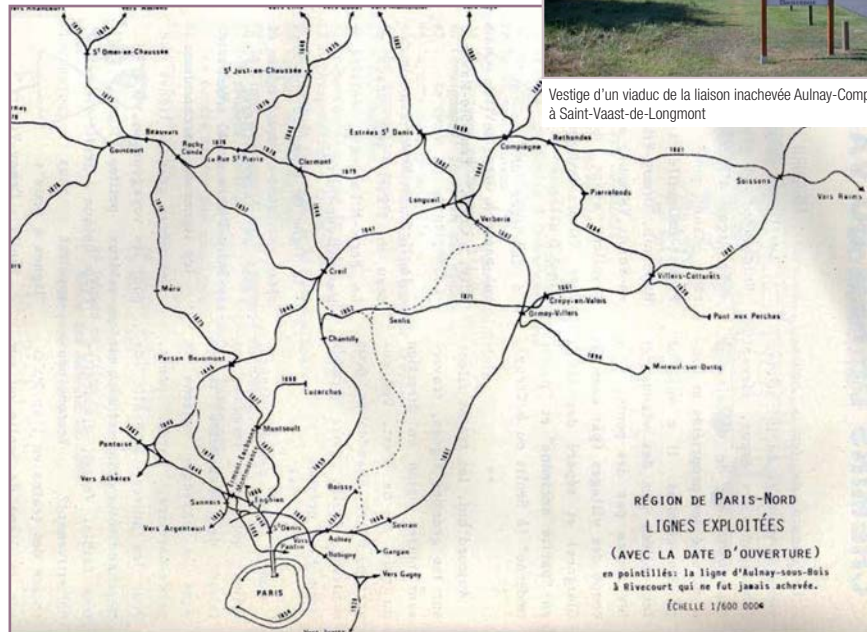
et vallée de l'Oise

Région de transit entre 2 aires métropolitaines puissantes (Lille et Paris), la Picardie constitue le support de nombreuses infrastructures de transport, dont ferroviaires. Très tôt, sa position stratégique entre les bassins miniers du Nord et sa proximité avec la capitale comme marché en expansion trouvent un intérêt rentable pour la Compagnie des Chemins de Fer du Nord qui crée la ligne Paris-Nord Lille, plaçant la ville de Creil au cœur d'un nœud ferroviaire. Après la voie fluviale, les carriers ont utilisé la ligne Creil-Paris pour acheminer la pierre de Saint-Maximin, utilisée dans les constructions haussmanniennes de la capitale.

Suite à l'essor du véhicule routier, plusieurs lignes ont été désaffectées localement et réutilisées à d'autres fins : ainsi la voie ferrée entre Longueil-Sainte-Marie et Estrées-Saint-Denis est devenue une piste cyclable et pédestre appelée « coulée verte ».

D'autres projets de ligne comme la liaison Aulnay-Compiègne ou Creil via Roissy, Senlis, Verberie, Rivecourt ont été stoppés en 1914 par la première guerre et seuls subsistent çà et là des vestiges d'ouvrages d'art comme à Saint-Vaast-de-Longmont ou à Néry dans la vallée de l'Automne. (Seul l'embranchement entre Aulnay et Sevrin fut réutilisé en 1976 pour la ligne de RER B allant jusqu'à Roissy-Charles-de-Gaulle).

Un petit clin d'œil à la liaison Roissy-Creil aujourd'hui de nouveau à l'ordre du jour. Le territoire est également concerné par l'auto-route ferroviaire Atlantique qui reliera, en 2016, les terminaux de Tarnos dans les Landes et de Dourges dans le Pas-de-Calais, sur une distance ferroviaire d'environ 1 050 km. Cette liaison propose une alternative au transport routier pour les semi-remorques sur un axe particulièrement saturé et permettra de réduire de 20 % le temps de transport sur cet axe avec un coût inférieur de 10 % à 15 %. (source : <http://www.media.geodis.com/>)



extrait de *Le projet inachevé de la voie ferrée d'Aulnay-sous-bois à Rivecourt. Un historique avec des documents « Empruntés » à Internet* réalisé par R. Heinrich pour l' Association pour la Protection des Sites d'Orry-la-Ville & Montgrésin en juin 2011 (<http://apsom.perso.neuf.fr/>)



Vestige d'un viaduc de la liaison inachevée Aulnay-Compiègne à Saint-Vaast-de-Longmont

Les deux guerres mondiales du XX^e siècle vont rendre tristement célèbres des wagons, symboles de l'importance stratégique du chemin de fer dans ces conflits.

A la croisée des champs de bataille, la vallée de l'Oise s'impose aujourd'hui comme lieu de mémoire par la présence de 2 wagons désormais devenus célèbres et qui ont vocation à s'imposer comme fil rouge du tourisme de mémoire :

- l'un en gare de Compiègne-Margny-lès-Compiègne : le « mémorial du Wagon de la déportation » retrace la déportation par le transport ferroviaire
- l'autre plus célèbre encore : le « wagon de l'Armistice » à Rethondes.

Le passé ferroviaire de la vallée de l'Oise est riche et diversifié. A lui-seul, il pourrait constituer une thématique attractive tous publics pour la découverte du territoire sous une autre facette.



Clairière de l'Armistice à Compiègne

WAGON

... ailleurs

D'autres territoires ont réutilisé des wagons à des fins historiques et de valorisation de leur patrimoine industriel et/ou de leur passé ouvrier.

CENTRE D'INFORMATION TOURISTIQUE
Rivière-du-Loup (Canada)



© Claude Boucher

Un wagon de queue représentant le passé ferroviaire de la ville de Rivière-du-Loup au Canada est exposé au centre d'information touristique de la ville.

MUSÉE POSTAL DES ANCIENS AMBULANTS DE LA POSTE
Toulouse (31)



© Musée postal des anciens ambulants de la Poste

Musée situé dans 6 anciens wagons-poste stationnés en gare SNCF Toulouse-Raynal, exposant l'Histoire de l'utilisation des véhicules automobiles à la Poste et aux Télécommunications (tri, acheminement...).



Pour sauver ce patrimoine témoin et artisan involontaire de l'Histoire locale, certaines collectivités n'hésitent pas à faire appel à la contribution populaire, à l'instar de l'élan à Miramas dans le Vaucluse

BOÎTE À OUTILS

Il existe également d'autres initiatives et d'autres alternatives à la réutilisation de wagons pour des services ou des commerces. Quelques exemples en images :



© La caverne aux livres



© SNCF



© Anne Reagan



© Thierry Renaux

- A**
Transformation de wagon sédentarisé en librairie
La caverne aux livres - Auvers-sur-Oise (95)
- B**
Rame de banlieue customisée en train de l'impressionnisme
(SNCF Transilien, Musée d'Orsay, STIF)
- C**
Transformation d'un wagon en maison
Mercer Island (USA)
- D**
Transformation d'un wagon et d'une gare SnCF en restaurant et hôtel
La gare des années folles - Sailly-sur-la-Lys (62)

xanthine

C'est donc à travers la découverte d'un procédé par un chimiste, chercheur et industriel du XIX^e siècle que l'industrie chimique devient un système productif local (SPL) dans le Nord de la France. D'autres régions françaises ont aussi connu ce développement qui utilise et transforme des matières premières, mais qui tend à se diversifier en exploitant mieux le recyclage et les ressources naturelles plus renouvelables, moins polluantes et non fossiles, avec notamment la création de polymères à base d'amidon.

La France est le 7^e producteur mondial (89 milliards d'euros en chiffre d'affaires en 2012) de chimie et le deuxième européen derrière l'Allemagne. Ce secteur industriel est le premier exportateur avec 55 milliards d'euros à l'export et 160 000 salariés.

La chimie a un niveau élevé d'investissement et d'innovation, soit 3 milliards d'euros d'investissement dont 30% pour le maintien et la modernisation des installations et 1,5 milliard d'euros pour la recherche et le développement.

30 000 molécules sont produites et commercialisées par les entreprises françaises, aussi bien en chimie de base ou chimie lourde, chimie fine ou de spécialité ou industrie pharmaceutique.

Le marché intérieur est constitué de clients puissants (automobile, aéronautique et espace, nucléaire, pharmacie, agro-alimentaire) et les PME sont nombreuses et innovantes, ce qui nécessite de la R&D. Néanmoins la chimie doit améliorer son image qui est complexe mais souvent négative.⁽¹⁾

C'est à travers la chimie verte ou chimie du végétal que cette image s'améliore. Les biotechnologies visent à la transformation de matériaux grâce à des agents biologiques. Elles sont un moyen de se positionner sur le développement et la mise sur le marché de nouvelles molécules, impossibles ou très difficiles à produire à partir de matières premières fossiles. La chimie du végétal présente également de vastes perspectives dans la santé, les éco-industries, l'énergie, les biopolymères, etc.⁽²⁾



Trosly-Breuil



Venette



Villers-Saint-Paul

ETYMOLOGIE

Xanthine du grec « xanqos » qui signifie jaune, est un pigment de la classe des caroténoïdes et est une substance issue de la dégradation des bases puriques (adémine et guanine). Elle a été décrite par Frédéric Kuhlmann (1803-1881) chimiste, chercheur universitaire et industriel français.

Pionnier de l'application des sciences aux arts industriels dès 1823, il fonde les établissements Kuhlmann, l'un des principaux groupes industriels chimiques français du XIX^e siècle et qui deviendra « Péchiney-Ugine-Kuhlmann » au XX^e siècle.

La première usine construite à Loos dans le Nord de la France produisait de l'acide sulfurique. Rapidement son activité prit de l'ampleur, s'orienta vers la production d'engrais et de colorants et le développement des super-phosphates commercialisés comme fertilisants aux producteurs de betteraves à sucre. Trois autres usines furent créées dont une à Amiens, l'ensemble formant les établissements Kuhlmann ou manufacture des produits chimiques du Nord.

A sa mort, Frédéric Kuhlmann est à la tête de l'une des sociétés qui formeront l'un des principaux groupes industriels chimiques français des XIX^e et XX^e siècles. Ce dernier devient Ugine-Kuhlmann après avoir fusionné en 1966 avec le groupe français d'aciers spéciaux Ugine. En 1971 une autre fusion avec Péchiney donne naissance au premier groupe industriel privé français, Péchiney-Ugine-Kuhlmann.

Aujourd'hui la xanthine est utilisée comme stimulant léger dans le traitement de l'asthme.

¹ Source : Daniel Garrigue. – *L'avenir de l'industrie chimique en France à l'horizon 2015*. - La documentation française, 2005
² Source : Commission Lauvergeon. – *Un principe et sept ambitions pour l'innovation*, décembre 2013

XANTHINE, LA CHIMIE et vallée de l'Oise

L'histoire industrielle de la vallée de l'Oise est liée à la chimie. De nombreuses usines y ont été créées ou installées, grâce à sa situation entre le Nord de la France et Paris, à proximité de la rivière et des voies ferrées.

Dans le pays compiégnois, la filière chimique représente aujourd'hui 4 600 emplois répartis entre 70 établissements dont quelques grosses entreprises telles que Clariant, Novance, Colgate... réparties sur des plates formes (Trosly-Breuil et Venette).

Du côté creillois, c'est la plateforme chimique de Villers-Saint-Paul qui est le témoignage historique de cette industrie chimique. Après

une série de fusions dont les établissements Kuhlmann, elle est à son apogée dans les années 1970 couvrant une superficie de 175 ha et employant 2 700 personnes. Aujourd'hui le site, malgré la baisse de son activité, conserve 3 entreprises principales classées SEVESO sur une superficie de 40 hectares : Cray Valley, Du Pont de Nemours et Dow Chemical.

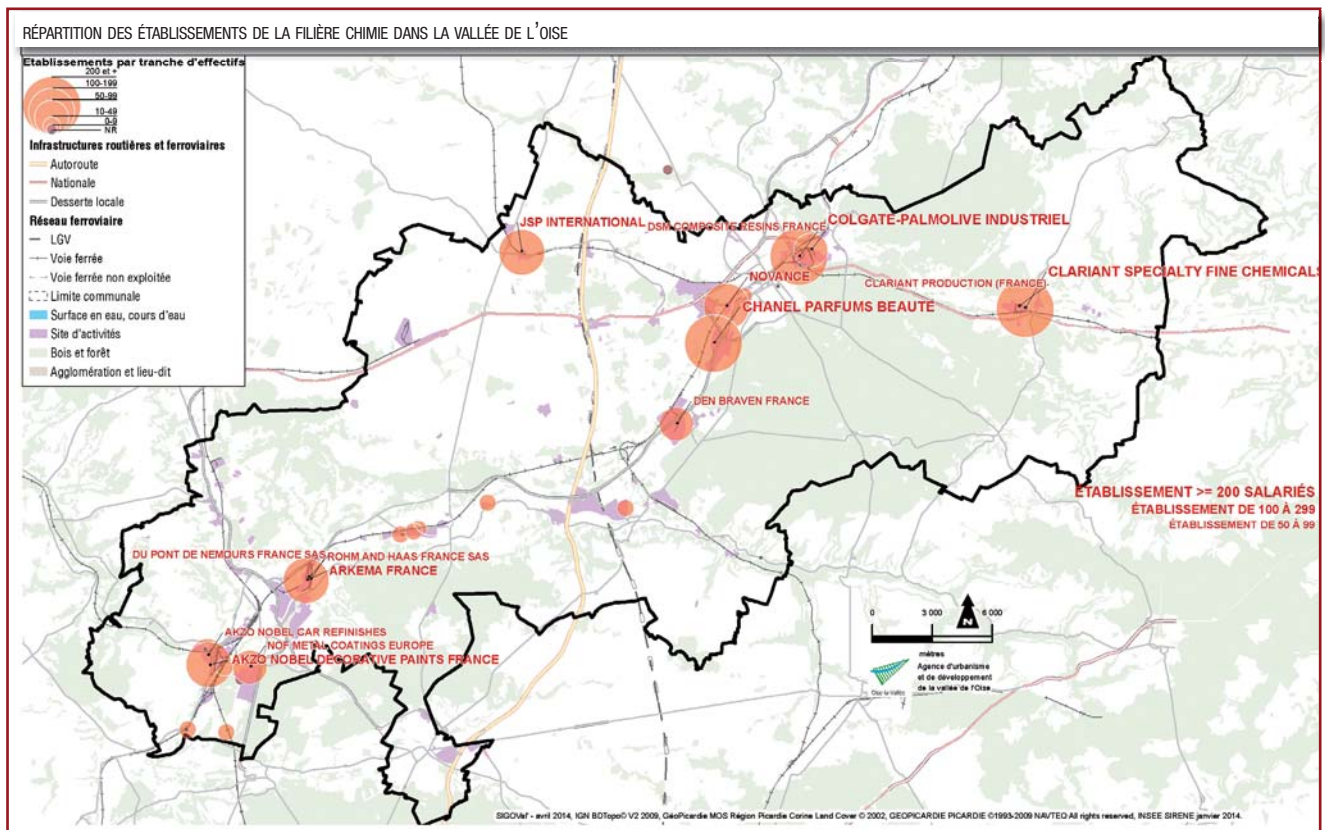
Avec l'Ecole Supérieure de Chimie Organique Minérale (ESCOM) et l'Université de Technologie de Compiègne (UTC), la vallée de l'Oise bénéficie d'une offre de formation de qualité supérieure susceptible d'offrir aux entreprises locales des ressources humaines de qualité et

adaptées à leurs besoins.

Les pouvoirs publics et privés ont développé à partir de 2011 le projet PIVERT (Picardie Innovations Végétales, Enseignement Recherches Technologiques). Il s'agit de positionner un secteur qui constitue une alternative à la chimie du pétrole et représente une opportunité de diversification pour l'industrie régionale et constitue de nouveaux débouchés pour l'agriculture.

Les collectivités sont partenaires aux côtés de Sofiproteol du pôle de compétitivité IAR (Industrie Agro-Ressources) et de l'Université de Technologie de Compiègne (UTC) afin de constituer un pôle d'excellence européen.

Si la vallée de l'Oise réunit ses atouts et ses forces (entreprises, R&D, formation et débouchés), elle peut constituer un pôle d'excellence européen. L'enjeu est de démultiplier les partenariats et de rendre plus visible à l'extérieur la capacité du territoire à les initier et à les piloter. L'idée de chimie verte, comme celle du biomimétisme peuvent contribuer aussi à changer l'image de cette industrie très présente dans la vallée de l'Oise.

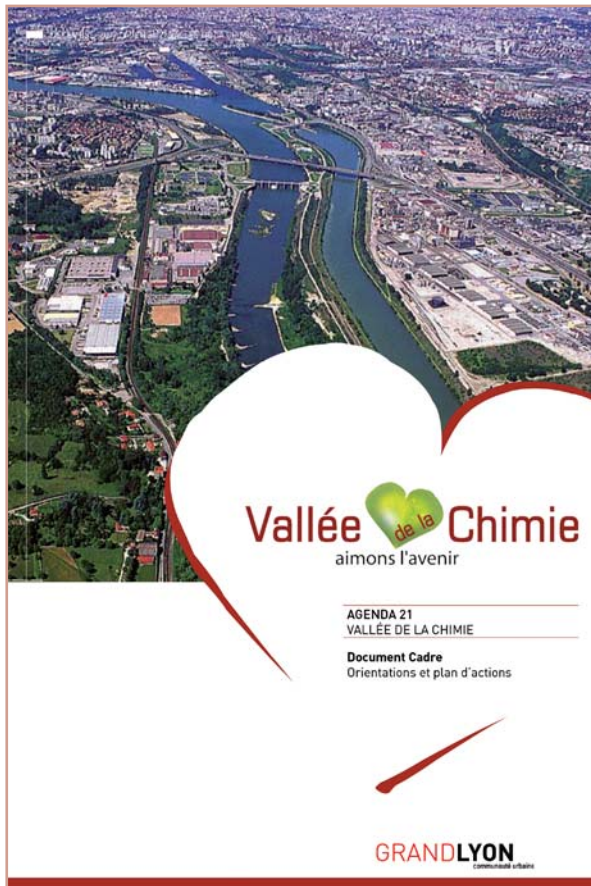


XANTHINE, LA CHIMIE

... ailleurs

COSMETIC VALLEY

Cosmetic Valley a été créée en 1994 à l'initiative de Jean-Paul Guerlain dans la région de Chartres. En 2005 les entreprises se sont regroupées avec celles du Loiret afin d'être labellisées pôle de compétitivité national. En 2013 le pôle compte 800 entreprises pour environ 70 000 emplois et 18 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 7 universités, 136 établissements de formation, 200 laboratoires pour 8 600 chercheurs, 100 projets de recherche représentant un budget d'environ 200 millions d'euros. Parmi les grandes entreprises représentées on peut citer l'Oréal, Shiseido et LVMH. Aujourd'hui, Cosmetic Valley s'étend sur 3 régions et 8 départements (Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Loiret, Loir-et-Cher, Yvelines et Val d'Oise, Eure et Seine maritime).



VALLÉE DE LA CHIMIE AU SUD DE LYON

Berceau de la chimie française, la vallée de la chimie est en pleine mutation. Dynamisés par le développement du pôle de compétitivité Axelera, de nombreux projets voient le jour dans le domaine de l'environnement, en phase avec une volonté et une ambition portées par le Grand Lyon.

Ce dernier identifie aujourd'hui dans son schéma d'accueil des entreprises de la vallée de la chimie comme un territoire stratégique pour l'implantation d'activités liées « cleantech » éco-technologies, technologies propres.

BOÎTE À OUTILS

Déjà pôle de compétitivité IAR, PIVERT (Picardie Innovations Végétales, Enseignement Recherches Technologiques) peut permettre à l'ensemble de la vallée de l'Oise de gagner en notoriété à l'échelle européenne et de faire de cette filière économique historique, la filière de demain. Ne faudrait-il pas trouver une image et un nom et ainsi travailler à la communication de cette filière picarde ?

Une prospection commune peut aussi permettre un repositionnement européen de la vallée de l'Oise.

D'autant qu'au niveau national, la filière des protéines végétales et de la chimie du végétal ont aussi été positionnées comme étant une des sept ambitions innovantes françaises par la commission Innovation composée de 20 personnalités aux profils variés.

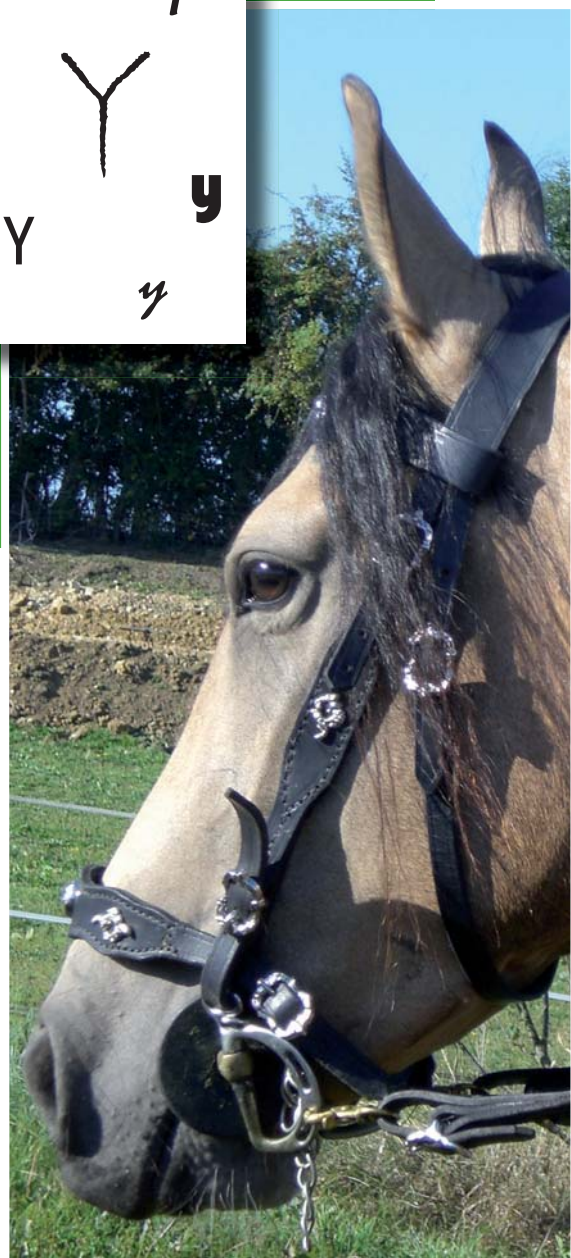
abcdefghijklmnopqrstuvwx

z



comme

yearling



yearling

La Picardie est la première région française en nombre de licenciés à la Fédération Française d'Équitation (FFE) par habitant. L'Oise est le premier département français en nombre d'emplois directs dans la filière équine grâce au pôle de Chantilly (1 500 emplois directs). Avec 2 chevaux au km², le département de l'Oise compte 2,5 fois plus de chevaux par unité de surface que la moyenne nationale. Cette prépondérance du cheval de loisirs et de sport reflète les logiques équestres de la région et n'est pas sans incidence sur l'aménagement de l'espace.

A l'occasion du Sommet de l'élevage en 2012 en Auvergne, une réflexion sur « l'intérêt du cheval pour la valorisation des territoires » était organisée par les Haras nationaux. Un groupe de travail national a été mis en place dans la foulée de la conférence afin de défendre le cheval comme outil de valorisation de l'espace auprès des instances en charge de la définition de la nouvelle politique agricole commune (PAC). Une présentation⁽¹⁾ expliquait les avantages de la prise en compte du cheval dans la gestion de l'espace, qui apporte une plus-value au territoire, à savoir :

- le maintien ouvert des paysages et des milieux,
- l'amélioration de la biodiversité,
- la réduction du coût d'entretien des surfaces,
- la réduction des GES et pollutions azotées.

De même, un certain nombre d'avantages du cheval par rapport au territoire en termes de fonction socio-économique ont été cités :

- maintien de la population en zones rurales (diversification des productions animales, développement de nouvelles activités, agritourisme, ...)
- maintien et créations d'emplois via les métiers propres aux chevaux, d'accueil agritourisme, voire de services et événementiels.
- liaison entre les urbains et ruraux : cheval médiateur en zones rurales ou périurbaines, comme pour les personnes handicapées.



Musée du cheval à Chantilly

ETYMOLOGIE

L'Anglicisme, de « year » année, désigne au départ les poulains pur-sang anglais, nés l'année civile précédente et dans leur première année. Par exemple, pour un poulain né en avril 2012, il sera appelé foal d'avril 2012 à décembre 2012 (ce qui correspond plus ou moins au sevrage), puis yearling à partir du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2013, donc entre ses 9 mois à 18 mois. Terme utilisé au départ pour les pur-sang de course, il peut s'appliquer par extension aux poulains de moins de 1 an de toutes les races.



Finale du championnat de France de polo à Apremont, 2011

¹ Rôle et impact territorial du cheval: acquis et perspectives en France et en Europe, William Martin-Rosset Responsable Recherches Elevage & Nutrition (1973-2012) Président Commission équine (2002-2009) Président Commission équine européenne (2002-2010)

YEARLING

et vallée de l'Oise

Dans la vallée de l'Oise que ce soit l'équitation de loisir, ou la compétition de haut niveau et la filière professionnelle, une économie importante trouve sa place grâce à une filière équestre très diversifiée qui touche différentes réalités : Haras nationaux, courses hippiques, compétitions de tous niveaux et toutes disciplines (obstacle, concours complet, endurance, dressage, attelage, ...), centres équestres, pensions, professionnels (éleveurs, maréchaux ferrants, vétérinaires, etc.) mais aussi tourisme (chemins de randonnées équestres). La filière équestre est un secteur économique non négligeable, qui pourrait encore se développer.

Sur le territoire de Oise-la-Vallée, cette thématique a été pointée dans le cadre de l'élaboration des Schémas de Cohérence Territoriale ou lors du séminaire tourisme en 2012, mais il n'existe encore à cette échelle aucune étude spécifique.

Dans son plan paysage mené en 2007, le Parc Naturel Régional (PNR) Oise-Pays de France, souligne l'effet d'entraînement du pôle hippique de Chantilly avec le développement des activités liées au cheval : centres d'entraînement, clubs, pensions, et tourisme équestre encore en devenir. En effet, le secteur touristique lié au cheval est encore faible et pourrait être davantage développé. Il permettrait la diversification du secteur agricole (pensions pour chevaux, hébergement touristique, ...), mais aussi la mise en valeur de l'environnement et des accès à la nature et aux sites touristiques (chemins équestres). Le PNR a édité quatre fiches de randonnées à cheval : Orry-la-Ville/Chantilly, Orry-la-Ville/Hérivaux/Royaumont, Baraque-Chalais/Abbaye de Chaalis/Thiers-sur-Thève, et Verneuil-en-Halatte/ Fleurines/ Aumont-en-Halatte.



D'autres sentiers équestres existent sur le territoire, mais peu sont spécifiquement dédiés à la pratique équestre. En effet, les panneaux C115 représentant la voie verte sur fond bleu sont destinés aux piétons et cyclistes. Les voies vertes ne sont autorisées aux cavaliers et attelages que dans le cas où le panneau M4y représentant un cavalier est ajouté au C115, ce qui n'est pas le cas de la Trans'Oise. Ils mériteraient d'être développés et accessibles tant pour un développement touristique, que de loisirs.



STATISTIQUES 2012

Oise

13 475

licences pratiquants

2 512

licences compétitions

1 114

épreuves organisées

Région Picardie

32 millions d'euros

chiffre d'affaires

des secteurs économiques

équins (hormis centres

équestres, pensions, élevages)

Sources : Fédération Française d'Equitation,
Conseil régional de Picardie

YEARLING

perspectives générales et impact sur l'espace

Lors du sommet de l'élevage en 2012 en Auvergne, une présentation⁽¹⁾ émettait différentes hypothèses du devenir du cheval à l'horizon 2030 et son lien avec l'utilisation de l'espace.

Actuellement, la filière équestre utilise l'espace de manière plutôt variée et consommatrice d'espaces. Les centres équestres et pensions occupent tous les types d'espace (urbain, périurbain, rural), les élevages et les propriétaires indépendants sont plutôt repoussés en périurbain et dans les zones éloignées à forte disponibilité en espace. En ville, la présence est ponctuelle (service du cheval territorial, et zone touristique). En milieu rural on retrouve l'utilisation agricole et l'entretien des espaces naturels (pâturages ou chevaux au travail).

Quatre scénarios pour 2030 ont été développés, fondés sur le contexte économique et sociétal, qui amènent chacun une utilisation de l'espace différente.

Contexte socio-économique	Scénario	Espaces de développement
Vers un meilleur pouvoir d'achat	Cheval pour tous	Niveau périurbain, dépendant principalement de la proximité avec la clientèle et la disponibilité en espaces (rural pour l'élevage de chevaux de loisir)
Appauvrissement des classes moyennes	Cheval d'élite	Sites emblématiques et touristiques, dépendant principalement de la notoriété des sites et de la pression foncière
Prise en compte de l'environnement, nature	Cheval citoyen	Variable selon les territoires, dépendant principalement de la volonté locale et régionale
Prise en compte du bien-être animal	Cheval compagnon	Dispersée, dépendant principalement de la disponibilité en surface

Le besoin en espace est variable selon les scénarios. Il entraîne une possible concurrence avec les autres élevages (ruminants en particulier), les cultures, l'urbanisation, les autres loisirs. Plusieurs conséquences peuvent advenir. En milieu urbain ou péri-urbain il faut trouver des moyens d'intégrer le cheval : mais quelles complémentarités ? En zone de montagne ou milieu rural « délaissé », on trouvera plutôt des chevaux « de boucherie » donc chevaux rustiques à moindre coût (dans le cas des scénarii 1 et 3) ou plutôt des chevaux retraités (dans le cas du scénario 4 « cheval compagnon »). En conclusion, les scénarii sont très contrastés en termes d'occupation de l'espace par les équidés. Quel que soit le scénario les questions environnementales sont plutôt favorables à l'usage du cheval (au pâturage ou au travail). L'action publique, à tous les niveaux, aura une influence sur l'avenir de la filière, laissant plus ou moins de place à une gouvernance socioprofessionnelle. La question de l'accompagnement de toutes ces modifications reste posée et déterminera en partie le scénario dominant et ses conséquences sur l'utilisation de l'espace.



Hippodrome à Compiègne

ZOOM SUR COMPIÈGNE

Compiègne possède deux équipements sportifs majeurs : l'hippodrome du Putois qui accueille 20 réunions par an, dont 14 avec un support PMU, et le Terrain du Grand Parc qui accueille de nombreuses compétitions dont 3 épreuves de prestige : un concours de dressage, un concours complet international qui accueille les meilleurs mondiaux et le championnat du monde « jeunes chevaux » en endurance équestre. Compiègne compte sur son territoire la présence du Haras national. Il co-organise tous les deux ans « la Route du Poisson », course d'endurance d'attelage de 24h créée en 1991 à son initiative, au départ de Boulogne-sur-Mer rappelant l'épopée du transport du poisson vers Paris. L'arrivée s'est déroulée à Compiègne en 2012.

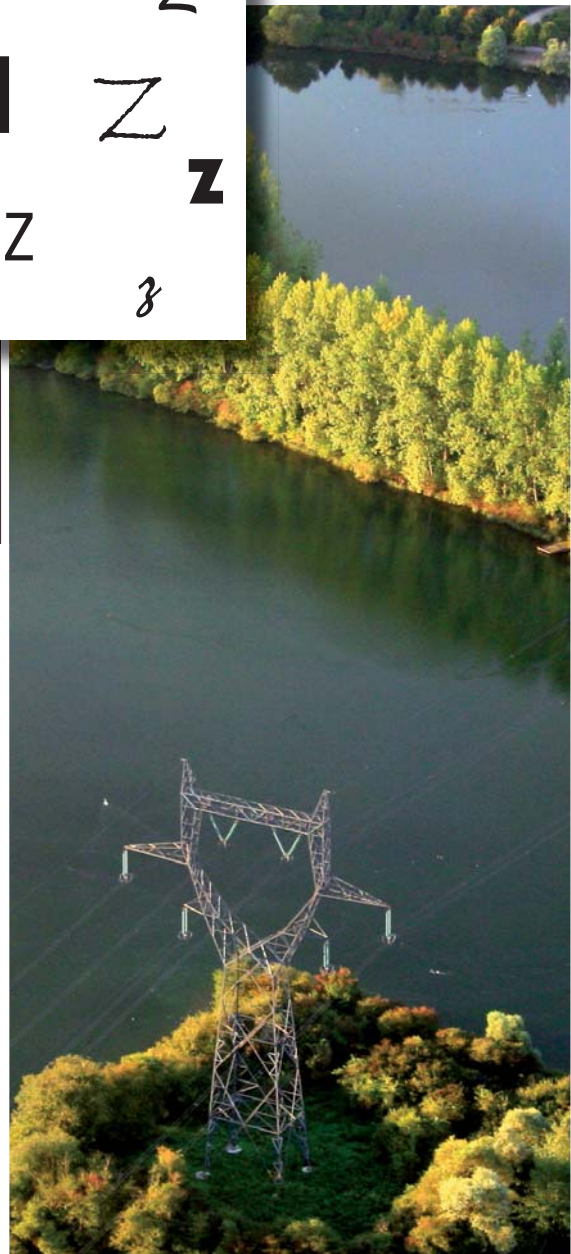
² Institut français du cheval et de l'équitation et INRA. - La filière équine à l'horizon 2030 : quels impacts sur l'utilisation de l'espace par les chevaux ?

abcdefghijklmnopqrstuvwxy



comme

ZOOM
sur la résilience



zoom sur la résilience

Le terme de résilience pour un territoire s'est répandu à la suite de Katrina, l'ouragan qui a ravagé la Nouvelle Orléans en 2005. La résilience est davantage centrée sur les capacités de récupération que sur des questions de dommages. Une acceptation implicite du risque est induite par ce terme. Ce concept interroge donc la façon dont les sociétés perçoivent et occupent leur environnement afin d'évaluer leur propension à vivre avec celui-ci (en particulier face à ses excès). Ainsi définie, la résilience est au cœur des problématiques géographiques. Le terme est notamment utilisé aujourd'hui dans le cadre de la gestion du risque inondation. Il peut se traduire par la combinaison de 3 facteurs :

- la résistance (à l'endommagement),
- l'absorption (de la perturbation),
- la récupération, qui permet le retour plus ou moins rapide et complet à un état normal qui peut être différent de celui d'avant la catastrophe.

En urbanisme 3 phases sont communément admises :

- la préparation au phénomène,
- la gestion du phénomène,
- la récupération et le retour à la « normale ».

Le terme « résilient » peut être utilisé pour un bâtiment comme pour un quartier, les réseaux... Le concept de ville résiliente est indissociable de celui de réseaux résilients : « *La vulnérabilité des territoires se ramifie à l'image des réseaux et une catastrophe naturelle paralyse non seulement et les régions sinistrées, mais également toutes celles qui en dépendent par l'intermédiaire des réseaux* » [Gleyze, 2005].

Les villes résilientes sont conçues ou adaptées pour anticiper les conséquences négatives des crises sur l'ensemble du territoire. L'innovation dans la construction et la reconversion urbaine permettent de réduire l'impact économique, social et écologique des crises sur l'ensemble des territoires et notamment sur certains réseaux ou bâtiments.

ETYMOLOGIE

Résilience est issue du verbe latin *resilio, ire*, signifiant « sauter en arrière », « se reculer vivement loin de quelque chose ».

Le terme est d'abord utilisé en physique pour caractériser la capacité d'un matériau soumis à un impact à retrouver son état initial. Par extension il signifie l'aptitude à rebondir, à résister à des impacts en évitant la destruction.

En matière de gestion des risques, il s'agit certes de lutter contre l'aléa, mais aussi de vivre avec celui-ci et d'en réduire les impacts négatifs.

La résilience fait référence à des notions connexes comme résister, faire face, s'adapter, répondre à, revenir à un état d'équilibre, absorber, reconstruire, assurer une transition, durer, pérenniser, etc.

Popularisé par le Dr Boris Cyrulnik (psychothérapeute) en France dans les années 80/90, l'expression traduit la capacité à surmonter les traumatismes (plus l'individu est préparé et sécurisé plus il trouve de ressources intérieures et extérieures).



Nouvelle Orléans 2005 : Inondation suite à la rupture des digues engendrée par l'ouragan Katrina

RÉSILIENCE et vallée de l'Oise

De nombreux risques sont présents dans la vallée de l'Oise : installations « seveso » (sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs), transport de matières dangereuses, inondation...

Ce dernier est le plus ancré dans la mémoire collective des habitants et des élus. En effet le territoire a été durement touché par la crue de 1993 (puis par celle de 1995) qui a généré des dommages estimés à un milliard d'euros et touché 21 000 habitants (Oise+Aisne). Pour l'Oise seule, 900 maisons ont été inondées, 2500 habitants ont dû être évacués, à la suite de quoi des Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) ont été élaborés. De vastes opportunités de développement urbain sont présentes dans la vallée et en font un territoire à fort potentiel. Toutefois, ces opportunités de développement sont remises en cause par le risque d'inondation.

En 2014, la vallée de L'Oise fait partie des 5 candidats retenus pour l'atelier national « Territoires en mutation exposés aux risques » porté par le Ministère du Logement et de l'Égalité des Territoires. Il s'agit ici de favoriser un partenariat entre collectivités et l'Etat dans une logique de dialogue centré sur le projet stratégique.

La démarche consiste à mettre à disposition des élus et services de l'Etat, pendant une année, une équipe de concepteurs (OBRAS) entourée d'experts pluridisciplinaires acteurs du développement local, pour construire avec eux un projet de territoire.

L'objectif est d'imaginer le développement et l'aménagement futurs du territoire, en prenant en compte les risques et en trouvant les moyens, soit de les intégrer (résilience des bâtiments, des quartiers, aménagement des réseaux...), soit de les éviter en adaptant les contraintes au projet par des innovations.



Inondation sur Compiègne-Lacroix-Saint-Ouen en 1995

Cette réflexion prolonge la démarche « Territoires à Risques Importants d'Inondation » (TRI) ayant abouti fin 2013 à la production de cartes de surfaces inondables et de risques (croisement aléas-enjeux), supports des futurs plans de gestion des risques d'inondation.

De là découle une stratégie locale qui oblige à un recensement des ouvrages de lutte contre les inondations et leur résistance.



Bassin d'atténuation des crues des Muids et base de loisirs à Choisy-au-Bac

80 %

c'est le pourcentage du foncier et de la population qui seraient impactés en cas de crue centennale dans la vallée de l'Oise

26 820

c'est le nombre d'habitants comptabilisés en zone inondable (selon les plus hautes eaux connues) sur le territoire de Oise-la-Vallée classé en zone rouge et bleue

Source : Entente Oise-Aisne ; SIGOVal' -2014, DDT 60, IGN BDTopo©V2 2009, Insee - recensement de la population 2010

RÉSILIENCE

... ailleurs

Une des rares constructions ayant survécu à Katrina est une maison construite sur pilotis qui n'a pas été dévastée par le phénomène « inondation ».

À la pointe de la technologie, les architectes disposent aujourd'hui de techniques innovantes pour proposer des solutions au changement climatique. Un singulier phénomène architectural a vu le jour aux Pays-Bas, remodelant le paysage côtier. Après des siècles de lutte pour gagner en surface terrestre, les Néerlandais vont plus loin dans leur stratégie. En optant pour des maisons flottantes aux côtés des historiques polders, le pays choisit de considérer l'eau comme surface constructible. L'idée n'est pas nouvelle, mais le concept est innovant, car face à la menace de la montée du niveau de la mer, le pays aux pieds dans l'eau fait face à une situation d'urgence.



Quartier de l'IJburg dans les faubourgs d'Amsterdam : ses îles artificielles, ses maisons sur pilotis...

BOÎTE À OUTILS

Quelles sont aujourd'hui les différents leviers potentiels dans le cadre de la réflexion sur la résilience de territoires ?

Nous en identifions au moins 3 :

- le projet urbain qui par des solutions techniques peut permettre de se préparer à la crise ;
- les solutions techniques de régulations des risques et la réglementation (PPR, PPR, TRI, schéma d'aménagement de bassin d'expansion des crues...) ;
- les structures innovantes : le p0lau, farroc.

À l'occasion de la révision du « Plan de Prévention du Risque Inondation », le p0lau - pôle des arts urbains a invité le collectif artistique La Folie Kilomètre à proposer une expérience grandeur nature, une marche atypique à travers la « ville inondable ».

A Tours, du samedi 6 au dimanche 7 octobre 2012, le public a embarqué pour 24h d'expédition urbaine (nuit comprise !) autour du risque d'inondation.

Une dramaturgie globale, mettant en écho la chronologie des 24 heures réelles et le rythme de la montée fictive des eaux, structure l'ensemble.

Les participants ont marché sur les limites du PPRi, ont été évacués dans un gymnase, ont visité un musée des objets sauvés...

Source : www.polau.org



Projet d'aménagement envisagé dans le cadre du « LIFE (Long-term Initiatives for Flood-risk Environment) Project » sur la commune de Hackbridge au sud de Londres.



©Crown copyright

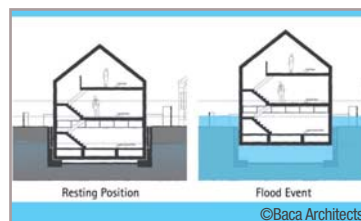


©Crown copyright



©Crown copyright

extrait de *The life project* by Baca Architects and BRE for DEBRA © Crown copyright publié en 2009 www.baca.uk.com



Pour Baca Architects, la maison de demain devrait pouvoir se soulever comme un piston en cas d'inondation

